

édition 2011

édition 2011

UNECD

CODE de l'UNECD

La formation
L'exercice
La pratique



**Le guide de Conseils d'Orientation Dentaire
de l'Union Nationale des Etudiants en Chirurgie Dentaire**



Le mot du président



Chers amis,

Le nouveau bureau de l'UNECD vient d'être élu. Une nouvelle équipe pleine d'entrain est prête à prendre à bras le corps les dossiers qui touchent de près ou de loin les étudiants en chirurgie dentaire.

Et du travail, il y en a :

Nos conditions d'étude se sont particulièrement dégradées ces derniers temps. En effet, le numerus clausus est en augmentation depuis plusieurs années alors que les moyens financiers et humains restent les mêmes. Cette équation qui se fait au détriment de la formation initiale doit stopper ! A nous de montrer que nous ne sommes pas de simples usagers passifs des facultés mais des étudiants actifs qui revendiquent des conditions d'études décentes.

De même, nous voyons la gratuité des études en chirurgie dentaire de plus en plus menacée dans les quelques facs qui en bénéficient encore et les frais augmenter dans quasiment toutes les autres. Sommes-nous encore des étudiants de l'Université ou d'Ecoles dentaires privées ?

Nous suivons l'instauration de l'internat qualifiant que nous souhaitons voir se créer dans les meilleures conditions tout en étant attentif à la mise en place de mesures transitoires pour permettre la meilleure réussite de cette réforme.

Nous nous réjouissons de la création de la Commission Pédagogique Nationale des Etudiants en Santé où deux étudiants ont été nommés par l'UNECD pour siéger au sein de la sous-commission odontologie qui sera le lieu d'élaboration et de suivi des réformes concernant notre formation. Il va de soit que nous souhaitons y être une force de proposition incontournable.

Sensibles au problème de démographie médicale actuel et à venir, nous travaillons à ce que les mesures incitatives à l'exercice dans les zones en demande de soins qui existent déjà soient largement diffusées auprès des étudiants dans les facultés. Nous invitons la profession à travailler avec nous pour réfléchir à la mise en place d'une première année d'exercice libérale dans les territoires en demande de soins.

Nous traiterons donc ces dossiers et d'autres du mieux que nous le pouvons pour améliorer le quotidien des étudiants en chirurgie dentaire.

C'est dans cet esprit de service à l'étudiant qu'est né il y a quelques années le CODE de l'UNECD et j'espère que vous y trouverez le maximum d'informations utiles pour votre formation initiale et votre installation. Cet ouvrage est le vôtre, n'hésitez donc pas à proposer les améliorations que vous aimeriez y faire figurer.

Je tiens à remercier sincèrement tous les administrateurs de l'UNECD, les doyens, les membres des services administratifs et les partenaires qui, par le temps qu'ils y consacrent, permettent à ce CODE d'être actualisé et publié chaque année.

Bonne lecture.



Chers amis,

Vous tenez entre les mains la version 2011 du Code de l'UNECD. Edité pour la 6^{ème} fois, le magazine à destination de tous les étudiants en chirurgie dentaire, a vocation à informer sur les rôles et missions de l'UNECD, et l'ensemble de son réseau.

Vous y trouverez une présentation du cursus hospitalo-universitaire, de la formation initiale à la formation continue, tout comme les modalités qui régissent l'installation du jeune praticien et son entrée dans le monde professionnel.

Vous pourrez également retrouver une présentation des 16 facultés, des différents CES et DU proposés et des associations étudiantes locales, membres de l'UNECD.

Depuis sa création, l'UNECD, s'efforce de communiquer auprès des étudiants en chirurgie dentaire. Le CODE fait partie des outils que vous devez vous approprier, il est de votre rôle de participer à son amélioration. Nous tenons encore à remercier tous les acteurs qui ont participé à sa réalisation et sa diffusion.

Bonne lecture

Adrien KAZANDJIAN
1^{er} Vice Président 2009-2010 de l'UNECD

Marc PIERROT, Président de l'UNECD

Etudiants en Chirurgie Dentaire,

n'attendez pas :



BÉNÉFICIEZ DES AVANTAGES SUIVANTS :

- Carte Bleue VISA CLEO : gratuite
- Découvert de 700 euros : gratuit
- Crédit personnel études de 30 500 euros, dont 11 500 euros sans caution parentale : Taux nominal de 2,40%* avec ou sans franchise + frais de dossier offerts

OPTIONS

- LCL INTERACTIF : abonnement gratuit
- LCL AVERTIS : abonnement gratuit
- Sécurilion : 50 % de réduction pendant toute la durée des études
- Avance spéciale rentrée de 1000 euros à 0%
- Total tarification : Formule gratuite pendant toute la durée des études pour les étudiants accrédités CRÉFIDENT, sous réserve de la présentation de la carte d'étudiant

*Taux hors assurance facultative. Sous réserve d'acceptation de votre dossier et après l'expiration du délai de rétractation de 7 jours, ou dans le cadre de la vente à distance, de 14 jours calendaires (taux en vigueur au 1er juin 2010)

COMMENT LES OBTENIR : En ouvrant un compte dans une agence du LCL LE CRÉDIT LYONNAIS et en demandant son adhésion gratuite à Créfident

QU'EST CE QUE CRÉFIDENT : C'est une société créée et gérée par des chirurgiens-dentistes, au service des étudiants en chirurgie dentaire et des chirurgiens-dentistes.

Grâce à Créfident qui travaille en partenariat avec LCL LE CRÉDIT LYONNAIS, les étudiants peuvent bénéficier des avantages indiqués ci-dessus.

**N'HÉSITEZ DONC PAS À DEMANDER LA
"FORMULE ZEN SPÉCIAL PARTENARIAT"
À VOTRE AGENCE DU LCL LE CREDIT LYONNAIS.**

— POUR TOUS RENSEIGNEMENTS : —

**TÉLÉPHONEZ À CRÉFIDENT AU 01 44 69 35 25 - OU PAR EMAIL : INFO@CREFIDENT.COM
OU ADRESSEZ VOUS À VOTRE PRÉSIDENT DE CORPO.**



CRÉFIDENT
S.A. au capital de 215 600 €
N° démarcheur : 2080662336MY
RCS PARIS B 319 438 990
7 rue Marlotte 75017 PARIS



CREDIT LYONNAIS
S.A. au capital de 1 846 714 837 €
N° ORIAS : 07 001878
N° SIREN : 954 509 741 RCS LYON
18 rue de la République 69002 LYON



INTERFIMO
S.A. à directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 93 832 000 €
Société Financière Agréée
RCS PARIS 702 010 513
46 Bd de la Tour Maubourg 75007 PARIS

• Edito du Président	3
• l'Unecd présentation	6
• Les rassemblements sportifs inter-universitaires	8
• Trombi'Unecd 2008-2010	9
• La formation initiale	10
• La thèse	17
• Les différents niveaux de représentation étudiante	18
• Les expériences à tenter	20
• Les études de chirurgie-dentaire : qu'apprenons-nous ?	21
• La formation continue	22
• Dossiers des 16 universités	24
• Bordeaux	26
• Brest	28
• Clermont-Ferrand	29
• Lille	31
• Lyon	32
• Marseille	34
• Montpellier	35
• Nancy	37
• Nantes	38
• Nice	40
• Paris 5	41
• Paris 7	43
• Reims	45
• Rennes	46
• Strasbourg	47
• Toulouse	49
• L'exercice du jeune chirurgien-dentiste, L'exercice non thésé, l'exercice thésé, L'installation du jeune chirurgien-dentiste, Le salariat dans un centre dentaire mutualiste	51
• La pratique, la radioprotection en questions, Rapport de l'assurance maladie avec les chirurgiens-dentistes, Le rôle du chirurgien-dentiste conseil, les syndicats	60
• Le réseau de l'Unecd	65



TABLE

Sincères remerciements à toutes les personnes qui ont apporté leur contribution dans la réalisation de ce guide. A tous nos étudiants, aux secrétariats des doyens, des services de scolarité, des services administratifs et enfin, tous nos partenaires qui ont permis la sortie de ce nouveau CODE de l'UNECD.

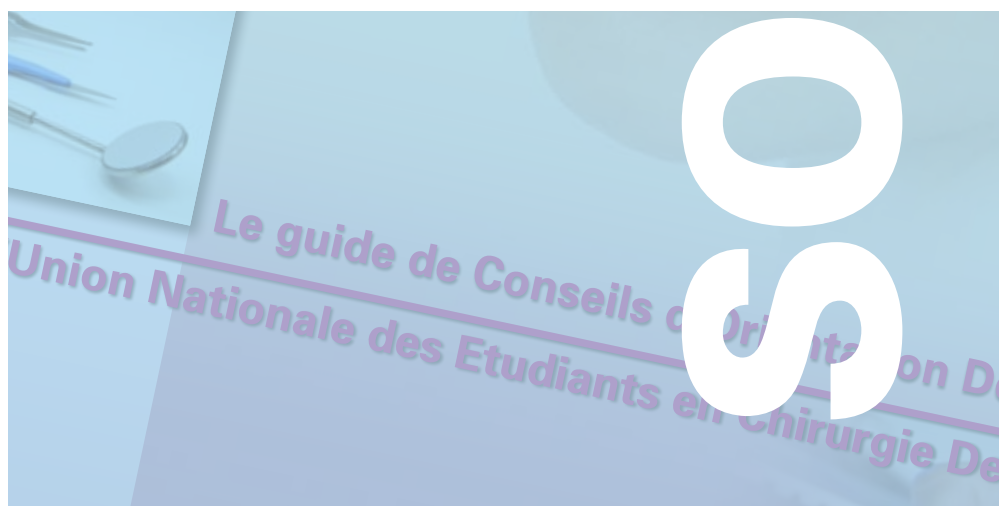
Edité et imprimé par BSR

Directeur de rédaction : Maëlyss Bugeaud

Rédacteur en chef : Adrien Kazandjian

Rédacteurs, présidents des corporations :

Hadrien Mouly (Bordeaux), Florent Le Gall (Brest),
Marion Tinet (Clermont-Ferrand), Aurélie Decambon (Lille),
Alexandre Weiss (Lyon), Hélène Macé (Marseille),
Laurent Brochot (Montpellier), Maxime Cournault (Nancy),
Marie-Pauline Chariot (Nantes), Brice Riera (Nice),
Paul Boissaye (ParisVI), Aurélien Parâtre (Paris VII),
Guillaume Plaque (Reims), Constance Ambroise (Rennes),
Pierre-Olivier Sage (Strasbourg), Amaury Beaugendre (Toulouse)





L'Union Nationale des Etudiants en Chirurgie Dentaire est une association régie par la loi du 1901. Elle a toujours revendiqué ses principes qui sont «indépendance politique et confessionnalité», et fédère au niveau national, les associations d'étudiants en dentaire.

L'Union Nationale des Etudiants en Chirurgie Dentaire regroupe aujourd'hui les associations d'étudiants des seize facultés d'odontologie de France. Son but n'est évidemment pas de remplacer les associations locales, mais de les réunir et de les représenter dans divers domaines.

■ Un peu d'histoire...

L'UNECD, créée en 1961, est la plus ancienne association mono disciplinaire de France. Si l'UNECD s'est constituée dans le but de fédérer les étudiants de France pour permettre de continuer à se rencontrer dans une ambiance confraternelle et festive, il n'en est pas moins que de grandes revendications ont été portées à travers les ans. En premier lieu l'UNECD a toujours suivi avec un grand intérêt les évolutions et les réformes de notre cursus.

La bataille pour un statut hospitalier des étudiants fit rage jusqu'en 1999 et fut enfin, obtenu suite à une grève nationale qui vit le blocage du périphérique parisien. Enfin, suite à cette même grève, des efforts considérables ont permis de rendre possible une gratuité relative de nos études, notamment au début du cursus.

■ Une représentativité incontestable et active

L'adhésion des associations d'étudiants en chirurgie dentaire issues des 16 UFR fran-

çaises fait de l'UNECD une structure représentative légitime. En effet, les conseils d'administration et les congrès annuels permettent les rencontres et les échanges nécessaires pour dégager des opinions consensuelles qui seront défendues aussi bien auprès des ministères que des doyens et chefs de services des facultés locales. De plus, ces rassemblements permettent également la tenue de formations à destination des responsables associatifs et des élus dans les conseils de facultés, d'universités et du CROUS.

Par le biais de la FAGE et notre participation à ses côtés lors des différentes élections universitaires, nous sommes représentés au CNESER et au CNOUS (voir plus loin).

Nous pouvons donc jouer un rôle direct dans la réforme des études odontologiques (modification des textes de 1994, entrée dans le système LMD) notamment au sein de la Commission Pédagogique Nationale des Etudes Odontologiques où siègent trois de nos représentants. Enfin, nous pouvons aussi nous

féliciter de rencontrer régulièrement la profession, de débattre et d'échanger avec elle sur notre futur métier (démographie, déontologie, obligations).

■ Sujets brûlants

- **La gratuité du matériel :** a été obtenue lors des grèves étudiantes de 1998. Ce thème est toujours d'actualité car il n'y a pas de solutions pérennes qui ont été proposées. La situation reste toujours très hétérogène d'une faculté à l'autre. L'augmentation du **numerus clausus** décidé il y a 3 ans contribue à la dégradation de ces conditions. Pour rappel, en France les études universitaires sont gratuites... sur le papier en tout cas.

- **La mise en place d'une spécialité en chirurgie buccale :** s'il est évident que cette nouvelle spécialité va plaire à plus d'un étudiant, il faut que le niveau général d'enseignement de cette discipline reste optimal.

- **L'harmonisation européenne :** elle arrive, même en

dentaire ! Nous devons réfléchir à son application.

- **L'augmentation du **numerus clausus** :** demandée par la profession afin de compenser les nombreux départs en retraite et aussi pour résoudre le problème de la démographie professionnelle.

Cette augmentation a été mise en place il y a 4 ans, pendant deux années consécutives, puis a été arrêtée grâce aux cris alarmistes des directeurs d'UFR et des étudiants. Cette année, il est à nouveau augmenté, il passe de 977 à 1047, inégalement répartis dans le territoire.

Un rapport de l'IGAENR (Inspection Générale des Affaires de Santé et Inspection Générale des Affaires de l'Education Nationale et de la Recherche) sur l'offre de formation en odontologie dénonce justement les situations critiques des UFR quant à leur capacité à accueillir un nombre croissant d'étudiants.

Il ne faut pas oublier qu'une sixième année a été ajoutée au programme, et ce,

toujours sans augmenter les moyens ; de plus notre profession est en évolution constante ce qui implique de nouvelles techniques plus coûteuses, plus de normes, plus de médicalisation de nos études.

- **La démographie :** Il existe de nombreuses zones désertées par les chirurgiens dentistes. Il faut trouver des solutions pour inciter les jeunes à s'installer ailleurs que dans les villes où se trouvent les facultés. Pour cela, il faut les encourager à découvrir de nouvelles régions avec le stage actif, des stages extériorisés en sixième année dans des CHR, l'ouverture de services d'odontologie dans les hôpitaux périphériques. L'UNECD délocalise certains de ses congrès afin de faire découvrir d'autres régions à ses administrateurs.

- **Le stage actif chez un praticien libéral en T1 :** l'année universitaire 2008-2009 signe la mise en application de ce stage obligatoire dans toutes les facultés d'odontologie françaises. Pour aider les étudiants à bouger dans des régions éloignées des villes de formation, certaines régions proposent des aides financières. Il faut se renseigner auprès des régions qui peuvent vous intéresser.

■ Bureau

Le bureau de l'UNECD est élu, lors du congrès national qui a lieu fin octobre, par les représentants des associations d'étudiants en chirurgie dentaire au conseil d'administration.

Pour l'année 2009/2010, il était composé de :

Présidente : **Maëlyss Bugeaud** (Bordeaux)

1^{er} Vice président en charge de l'enseignement supérieur : **Adrien Kazandjian** (Paris 5)

Secrétaire Générale : **Marie-Cécile Bayle** (Bordeaux)

Trésorier : **Jean-Christophe Gilbert** (Brest)

VP en charge de l'hospitalier et de la démographie : **Yoann Cheneau** (Nantes)

VP en charge des relations internationales : **Matthieu Wipf** (Brest)

VP en charge de la santé publique et de l'humanitaire : **Anne-Laure Bastien** (Reims)

VP en charge des élections : **Marc Pierrot** (Strasbourg)

VP en charge des formations et de l'événementiel : **Frédéric Camelot** (Nancy)

Pour cette année 2010/2011, il est composé de :

Président : **Marc Pierrot** (Strasbourg)

1^{er} Vice Président en charge de l'enseignement supérieur : **Pierre-Jean Vandoorne** (Lille)

Secrétaire Général : **Charles-Edouard Poirier**

Secrétaire Générale Adjointe : **Marianne Lagarde** (Nice)

Trésorier : **Thiébaud Carezzoli** (Strasbourg)

VP en charge de la démographie médicale : **Jamila Benlemqadem** (Paris 7)

VP en charge de la santé publique et de l'humanitaire : **Anne-Laure Bastien** (Reims)

VP en charge des publications : **Vincent Lapoustair** (Paris 7)

VP en charge des formations et de l'événementiel : **Jérémy Larrazet** (Reims)

Chargé de mission relations internationales : **Matthieu Wipf** (Brest)

■ Les titulaires CNPES :

sous commission odontologie, sont, pour l'année 2010/2011 :

- **Gauthier Dot** (Paris 5)
- **Luc Bramoullé** (Nantes)

■ Moyens

L'UNECD se réunit en assemblées générales trois fois par an organisés dans des villes différentes :

- **Congrès national :** du 21 au 24 octobre 2010 à Paris
- **Congrès de formation :** du 11 au 13 février 2011 à Nantes
- **Congrès des présidents :** en avril 2011 à Marseille

Lors de ces congrès, des conférences et des débats sont organisés avec les instances universitaires et professionnelles concernant l'évolution de nos études. De plus, des formations pour les élus étudiants et associatifs sont également dispensées. Les réflexions et les positions défendues par l'UNECD sont exprimées par des motions qui sont envoyées aux instances universitaires et professionnelles.

Des Conseils d'Administration ont lieu également quatre fois par an, en janvier, avril, septembre et novembre.

L'UNECD participe aux différentes commissions régissant les études en chirurgie dentaire :

- Commission Pédagogie Nationale des Etudes de Santé
- Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
- Représentation au Conseil National de l'Ordre de Chirurgie Dentaire, à l'ADF et l'UFSBD

- Relation étroite avec la Conférence des Doyens des UFR d'odontologie et avec celle des Chefs de Service
- Echanges réguliers avec les syndicats professionnels (CNSD, UJCD)
- Adhésion aux associations nationales (FAGE) et européenne (EDSA)

■ Communication

L'UNECD communique au travers de ses principales publications, comme le code de l'UNECD, son guide d'installation réalisé avec le Crédit Lyonnais et Crédident, ou encore son magazine trimestriel « D'une Dent à l'autre ». De plus, son site Internet permet un accès rapide aux différentes informations, à l'actualité de nos études, et représente un outil de communication essentiel par l'intermédiaire de son Forum.

Site internet :
www.unecd.com



Les rassemblements sportifs inter-universitaires

■ Le Championnat inter dentaire de ski

www.empireofcrit.fr

Nombre de participants : **entre 600 et 900**

Date : **mars**

Durée : **une semaine**

Facultés participantes : **toutes**

Activités : **ski alpin, ski nordique, snowboard, snowblade, raquettes, activités ludiques après-ski (structures gonflables, paint-ball, ...)**

■ Le Grand Ouest Dentaire

Nombre de participants : **entre 250 et 400**

Date : **mai ou juin**

Durée : **5 jours**

Facultés participantes : **historiquement, plutôt les facs du nord, mais ouvert à toutes**

Activités : **régate de voile et activités terrestres : le tournoi inter dentaire de foot, sports collectifs, quad, etc...**

■ Le rallye de Clermont-Ferrand

Nombre de participants : **entre 70 et 100**

Date : **1^{er} week-end des vacances d'avril (zone A)**

Durée : **samedi et dimanche**

Facultés participantes : **Lyon, Clermont-Ferrand**

Activités : **rallye voiture, orientation, jeux de rôle et soirées**

■ Le Paint Ball du Nord (PDN)

Nombre de participants : **entre 50 et 100**

Date : **mi Novembre**

Durée : **vendredi soir à dimanche**

Facultés participantes : **Paris V, Paris VII et Lille**

Activités : **paint ball et autres jeux, soirées et détente**



Tromb'Unecd

Brureau 2009-2010



Présidente :
Maëlyss Bugeaud
(Bordeaux)



1^{er} Vice-président en charge de
l'enseignement supérieur :
Adrien Kazandjian
(Paris 5)



Secrétaire Générale :
Marie-Cécile Bayle
(Bordeaux)



Trésorier :
Jean Christophe Gilbert
(Brest)



VP en charge de l'hospitalier et
de la démographie :
Yoann Cheneau
(Nantes)



VP en charge des relations
internationales :
Mattieu Wipf
(Brest)



VP en charge de la santé publique
et de l'humanitaire :
Anne-Laure Bastien
(Reims)



VP en charge des élections :
Marc Pierrot
(Strasbourg)



VP en charge des formations et
de l'événementiel :
Frédéric Camelot
(Nancy)

Brureau 2010-2011



Président :
Marc Pierrot
(Strasbourg)



1^{er} Vice-président en charge de
l'enseignement supérieur :
Pierre-Jean Vandoorne
(Lille)



Secrétaire Générale :
Charles-Edouard Poirier



Secrétaire Générale Adjointe :
Marianne Lagarde
(Nice)



Trésorier :
Thiébaud Carezzoli
(Strasbourg)



VP en charge de la démographie
médicale :
Jamila Benlemqadem
(Paris 7)



VP en charge de la santé publique
et de l'humanitaire :
Anne-Laure Bastien
(Reims)



VP en charge des publications :
Vincent Lapoustair
(Paris 7)



VP en charge des formations et
de l'événementiel :
Jeremy Larrazet
(Reims)



Chargé de mission relations
internationales :
Matthieu Wipf
(Brest)



La formation initiale

Le Docteur en Chirurgie Dentaire est le spécialiste qui soigne les maladies des dents, de la bouche et des maxillaires. Durant son cursus, l'étudiant acquiert :

- une connaissance générale de l'être humain, des pathologies et notamment celles concernant la région orofaciale,
- une formation pratique et clinique dans les domaines de la recherche diagnostique des maladies de la bouche, des dents et des maxillaires et des techniques de prévention et de traitement,
- des connaissances scientifiques permettant de se préparer et de s'adapter à l'évolution des connaissances et de s'orienter éventuellement vers des

formations complémentaires voire vers une carrière d'enseignant chercheur.

▼ Les conditions d'admission

Les candidats aux études médicales et dentaires doivent être titulaires du baccalauréat, quelle que soit la série, ou d'un titre admis en dispense. Toutefois, le baccalauréat série «S» confère un avantage appréciable.

- La première année est constituée par la première année commune des études de santé (PACES ou PAES)
- Pour être admis à poursuivre les études, soit en deuxième année d'études médicales (PCEM2), d'études de pharmacie (PCEP2),

de première année d'études de sage femme (ESF1), soit en deuxième année d'études dentaires (PCEO2), les candidats doivent figurer en rang utile sur la liste de classement.

- Le nombre maximum de candidats pouvant être admis, est fixé chaque année par arrêté conjoint du Ministère de l'Éducation Nationale et du Ministère de la Santé.

- Avant d'intégrer la deuxième année du premier cycle, l'étudiant doit obligatoirement avoir effectué un stage d'initiation aux soins infirmiers.

▼ Les études

(arrêté du 27 septembre 1994)

Les études en vue de l'obtention du diplôme d'Etat de Docteur en Chirurgie-Dentaire ont une durée de 6 à 8 ans selon la filière choisie :

- **1^{er} cycle** : 2 ans (dont la 1^{ère} année commune aux études médicales)
- **2^e cycle** : 3 ans
- **3^e cycle court** : 1 an
- **ou 3^e cycle long** : 3 ans (internat).

Les études en vue du diplôme d'état de docteur en chirurgie dentaire durent 6 à 8 ans selon la filière choisie. Le schéma ci-contre présente les parcours d'études possibles. L'organigramme (ci-contre, à gauche) des études dentaires, conforme aux ré-

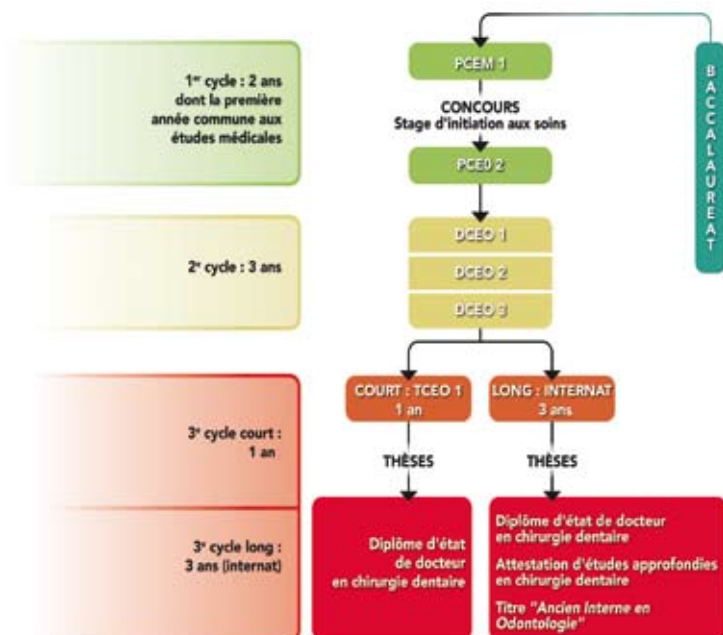
formes des études dentaires datant de 1994, est présenté avec la liste des différents stages proposés aux étudiants ainsi que diverses formations postdoctorats.

Vous pouvez vous référer au tableau des légendes pour connaître la signification des sigles employés dans cet organigramme. Cliquez sur un stage ou une formation pour avoir des informations plus précises.

▼ PACES

La première année est commune aux études de médecine, de pharmacie d'odontologie et de sage-femme. Elle peut l'être également avec certaines formations paramédicales. Elle comprend des enseignements théoriques et dirigés (notamment des modules de physique, de biophysique, de chimie et de biochimie, de biologie moléculaire et cellulaire, et un module de sciences humaines et sociales). Les candidats doivent être titulaires d'un baccalauréat français, ou titre admis en dispense, ou d'un diplôme d'accès aux études universitaires.

Les candidats de nationalité étrangère doivent justifier d'un titre donnant accès, dans leur pays, à des études similaires. Attention : théoriquement, la formation est ouverte à tous les bacheliers. Cependant, on remarque que 95 % des étudiants. qui



réussissent le concours de fin de première année sont titulaires d'un baccalauréat scientifique.

Des épreuves de classement sont organisées à la fin de cette première année en vue d'admettre un nombre limité d'étudiants, déterminé réglementairement chaque année, à poursuivre leurs études : c'est le *numerus clausus*, qui est de 1154 pour l'année 2010.

Un étudiant atteignant son 20^e anniversaire au cours de l'année universitaire doit demander son immatriculation au régime d'assurance maladie des étudiants. L'affiliation est assurée par le service de scolarité de la faculté. La cotisation est annuelle, forfaitaire et fixée par arrêté ministériel. Les boursiers en sont exonérés. Elle est perçue par l'Université lors de l'inscription. Vous devez à ce moment là, choisir le centre agréé pour gérer les dossiers de remboursement.

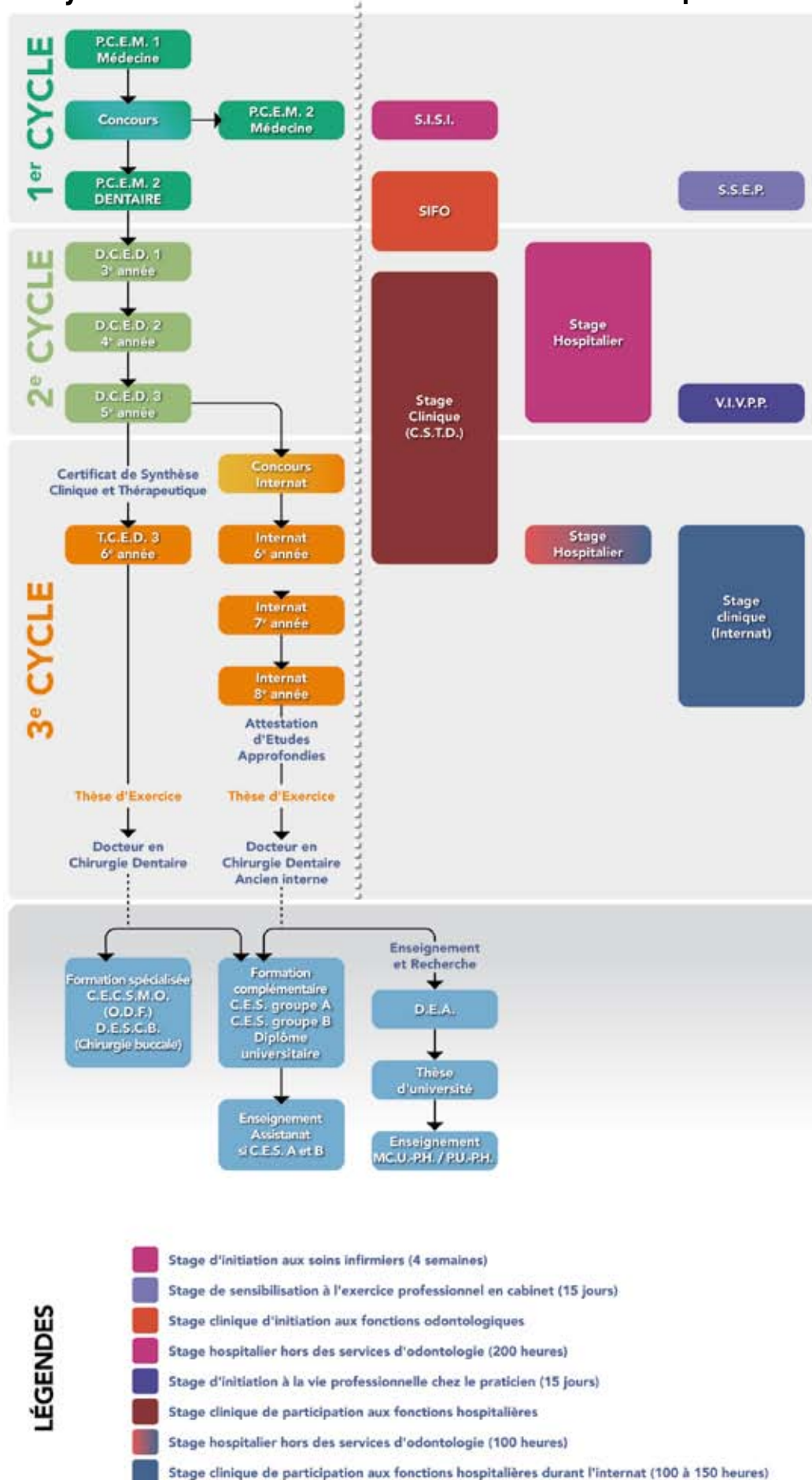
La Mutuelle complémentaire est une garantie qui complète les remboursements de la Sécurité Sociale. La cotisation est indépendante de celle payée pour la Sécurité Sociale. Vous n'êtes donc pas obligés de prendre la garantie complémentaire des mutuelles habilitées à gérer le régime étudiant. Vous pouvez préférer celle de vos parents, ou celles proposées par des organismes professionnels qui vous suivront après la fin de vos études, par exemple, le Groupe Pasteur Mutualité. Les inscriptions en PACES sont limitées à deux.

▼ PCEO 2 et DCEO 1 : la pré clinique

Les frais d'inscription à l'Université sont établis chaque

Cycles des études

Formation clinique



UFR de Médecine	UFR de Chirurgie Dentaire si différent de l'UFR de PACES
Amiens	Reims
Angers	Nantes
Besançon	Strasbourg, Nancy
Bordeaux	
Brest	
Caen	Rennes
Clermont Ferrand	
Dijon	Strasbourg, Lyon, Clermont Ferrand,
Grenoble	Lyon
Lille	
Limoges	Bordeaux, Clermont-Ferrand
Lyon	
Marseille	
Montpellier	
Nîmes	Montpellier
Nancy	
Nantes	
Nice	
Paris Descartes	
Paris VI (Pitié Saint Antoine)	Paris Descartes (Montrouge)
Paris VII (Bichat Lariboisière)	Paris VII (Garancière)
Paris IDF Ouest	Paris Descartes (Montrouge)
Paris XI (Kremlin Bicêtre)	Paris Descartes (Montrouge)
Paris XII (Creteil)	Paris VII (Garancière)
Paris XIII (Bobigny)	Paris VII (Garancière)
Poitiers	Bordeaux, Nantes
Reims	
Rennes	
Rouen	Rennes, Reims, Lille
Saint-Etienne	Lyon
Toulouse	
Tours	Nantes, Rennes, Clermont- Ferrand, Montpellier

cadres infirmiers, un **stage d'initiation aux soins infirmiers**, d'une durée de quatre semaines à temps complet. Ce stage est destiné à les initier aux techniques de soins, à l'hygiène hospitalière et aux gestes de premiers secours.

- Les enseignements obligatoires comprennent des matières telles que la biologie, l'anatomie, l'embryologie ou la physiologie. Des enseignements complémentaires sont laissés aux choix de l'étudiant. Ils permettent soit de compléter des disciplines obligatoires, soit de découvrir d'autres domaines comme le droit ou l'économie.
- D'autre part, durant ces années, 100 à 150 heures de **stage clinique d'initiation aux fonctions hospitalières** sont prévues, dans des centres de soins, d'enseignement et de recherche dentaire (CSERD) ou dans les services d'odontologie des établissements hospitaliers.
- A partir de la deuxième année d'études, les universités peuvent prévoir des **stages d'initiation à la recherche**, d'une durée de 100 heures, destinés aux étudiants qui en font la demande.
- Les enseignements cliniques ou stages constituent la moitié du volume horaire total des enseignements.
- En DCEO2 et DCEO3, les étudiants doivent effectuer :
 - * des stages de participation hospitalière dans un service d'odontologie ;
 - * des stages hospitaliers hors des services d'odontologie (200 heures), comme par exemple, des services d'urgence, d'anesthésie réanimation, de cancérologie ou chirurgie maxillo-faciale ;
 - * en T1 un stage actif en cabinet libéral d'une durée de 200 heures.
- Pour passer en troisième, cycle il faut :
 - * avoir validé tous les enseignements,
 - * avoir obtenu le certificat de synthèse clinique et thérapeutique (CSCT), organisé à la fin de la troisième année du deuxième cycle.

Paris	181
Dont : Paris-V	100
Paris-VII	81
Aix-Marseille-II	70
Antilles-Guyane	11
Bordeaux-II	70
Brest	25
Clermont-Ferrand-I	62
Corse	2
Lille-II	108
Lyon-I	84
Montpellier-I	59
Nancy-I	79
Nantes	73
Nice	39
Nouvelle-Calédonie	5
Polynésie française	4
Reims	72
Rennes-I	64
La Réunion	8
Strasbourg	68
Toulouse-III	70

Total : 1 154

▼ DCEO 2 et DCEO 3 : la clinique

Pendant la première année de deuxième cycle, les étudiants commencent à réaliser des actes cliniques sur des patients. Ils adoptent le statut d'étudiants salariés et passent au régime général de l'assurance maladie. Pour les personnes touchant des APL (Aide Personnalisée au Logement), elles sont alors revalorisées. Il peut être demandé, par l'hôpital, de souscrire une Responsabilité Civile Professionnelle. Le salaire est d'environ 100 euros en DCEO 2, 200 euros en DCEO 3 et 250 euros en TCEO 1.

année par arrêté ministériel. De plus, au cours des travaux pratiques de PCEO 2 et de DCEO 1, les étudiants utilisent des instruments et du matériel qui sont, dans certaines facultés, fournis par l'établissement, ou qui, dans

d'autres, sont à la charge de l'étudiant pour un montant pouvant atteindre 1500 euros pour les deux années.

- Avant le début de la PCEO 2, les étudiants effectuent à l'hôpital, sous la conduite de

CAF – L'aide au logement pour les étudiants

Quelles sont les conditions pour bénéficier d'une aide au logement ?

Votre logement doit répondre aux critères de « décence », c'est-à-dire avoir un confort minimum et une surface d'au moins 9 m² pour une personne. Le bail et la quittance doivent être à votre nom ou à celui de votre représentant légal, si vous êtes mineur. Vos parents ou grands-parents ou ceux de votre conjoint(e) ne peuvent être vos propriétaires. Cette aide sert à réduire le coût de votre loyer ou les remboursements de prêt de votre résidence principale.

Comment profiter de cette aide ?

Si vous êtes étudiant, vous pouvez remplir en ligne votre demande d'aide au logement.

<http://www.caf.fr/formulaires/al.htm>

Si vous faites une demande d'aide au logement pour une résidence gérée par le Crous, seul le Crous est habilité à vous délivrer une attestation de résidence.

Si vous avez moins de 25 ans, vous pouvez bénéficier de cette aide à titre personnel mais vos parents ne recevront plus les prestations familiales vous concernant. Aussi, avant de faire votre demande, comparez ce que vous pourrez toucher et ce que vos parents perdront. Pour faire cette estimation, faites une simulation.

▼ Troisième cycle

Le troisième cycle court, d'une durée d'un an, menant au seul diplôme de docteur en Chirurgie Dentaire prépare à l'exercice autonome de la profession et à l'approche globale du patient. L'étudiant y approfondit les techniques destinées à faciliter l'exercice de la chirurgie dentaire, aborde les notions de comptabilité ou d'économie de la santé, et les stages cliniques se diversifient (pédiatrie, gériatrie). Le Diplôme d'Etat de Docteur en Chirurgie Dentaire est délivré aux étudiants ayant validé l'ensemble des enseignements des trois cycles et soutenu leur thèse avec succès.

Le troisième cycle long ou internat en odontologie

Objectifs de la formation

L'obtention d'une Attestation d'Etudes Approfondies (AEA) de Chirurgie Dentaire à l'issue d'un 3^e cycle long d'une durée de trois années auquel

on peut accéder à la fin de la dernière année du 2^e cycle du diplôme d'état de Docteur en Chirurgie Dentaire (DCEO 3) ou en fin de 6^e année (TCEO 1).

En fonction du rang de classement au concours, l'interne choisit son affectation dans une ville et dans un service d'Odontologie, avec, par conséquent, la possibilité d'effectuer son internat en dehors de son CHU d'origine.

Ce diplôme facilite l'accès aux carrières hospitalo-universitaires.

Dans certaines conditions, les internes peuvent bénéficier d'une passerelle vers le C.E.C.S.M.O (Orthodontie) ou le D.E.S.C .B (Chirurgie Buccale).

Conditions d'admission et inscription

L'admission se fait sur concours national. Le nombre de poste est fixé chaque année par arrêté ministériel (40 postes en 2008). Les étu-

dants en Odontologie peuvent se présenter à deux reprises (en fin de DCEO 3 et/ou fin de TCEO 1).

Les formulaires de demande de candidature doivent être retirés sur le site du Centre National des Concours d'Internat (CNCI) www.cnci.univparis5.fr. Les inscriptions s'effectuent par correspondance. Un dossier doit être adressé à la DHOS au Ministère de la Santé, en général au cours des deux premières semaines d'avril.

Le concours

Il comprend deux épreuves.

- Une épreuve d'admissibilité à traiter en 2h15, sous la forme de 9 questions courtes, portant sur des situa-

tions cliniques définies (soit 1/4 d'heure par question). Certaines de ces questions sont construites à partir de photographies cliniques et de radiographies. Chaque question est notée sur 20 et affectée d'un coefficient 1.

- Une épreuve d'admission à traiter en 4h30, sous la forme de 3 grandes questions de synthèse sur l'ensemble d'un programme défini (consulter annexe 1), faisant appel à l'étiopathogénie, au pronostic et au traitement des maladies bucco-dentaires ainsi que des questions comportant une démarche physiopathologique, épidémiologique et préventive (soit 1h30 par question). Chaque question est notée sur 20 et affectée d'un coefficient 3.

LE STAGE ACTIF :

Arrêté du 24 mai 2005 modifiant l'arrêté du 27 septembre 1994 relatif aux études en vue du diplôme d'Etat de docteur en chirurgie dentaire

«A compter de l'année universitaire 2006-2007, tous les étudiants accomplissent, au cours du troisième cycle court [...] un stage actif d'initiation à la vie professionnelle d'une durée minimale de 200 heures, chez un chirurgien-dentiste, appelé maître de stage agréé. Ce stage doit permettre à l'étudiant de mettre en application, dans le cadre d'une autonomie contrôlée, les connaissances théoriques, pratiques et cliniques acquises au cours des études odontologiques. Le stage est effectué soit à temps plein, soit à temps partiel. Le maître de stage ne peut accueillir qu'un seul stagiaire à la fois. [...]

Il doit signer un contrat pédagogique avec le directeur de l'unité de formation et de recherche d'odontologie ; ce contrat fixera les objectifs pédagogiques du stage, les critères d'évaluation et les modalités pratiques du stage. Les conditions dans lesquelles l'étudiant effectue son stage sont fixées dans le cadre d'une convention.

Cette convention doit être conforme à un modèle type établi par arrêté du Ministre chargé de la santé et du Ministre chargé de l'enseignement supérieur. Le directeur de l'unité de formation et de recherche d'odontologie peut suspendre le stage ou y mettre fin de sa propre initiative ou à la demande soit du maître de stage, soit de l'étudiant. A l'issue du stage, le maître de stage adresse au directeur de l'unité de formation et de recherche d'odontologie son appréciation sur le stagiaire par le biais du carnet de stage. La validation du stage est prononcée par le directeur de l'unité de formation et de recherche, après avis du maître de stage.»

Pour trouver son maître de stage, les étudiants doivent se procurer auprès de leur université la liste des chirurgiens-dentistes agréés pour être maître de stage. Les Conseils Départementaux de l'Ordre peuvent aussi leur fournir des informations.

Les questions du concours font appel à la synthèse des connaissances assimilées dans chaque discipline, au cours de la formation initiale, nécessaires à la résolution de cas cliniques. Elles relèvent donc plus du bon sens clinique que d'un bachotage.

Les candidats déclarés reçus choisissent leur affectation en fonction de leur classement.

Une préparation au concours est organisée au sein de la plupart des Facultés.

Programme des enseignements

La formation sur 3 années comprend :

Un enseignement théorique

La formation a une durée de 3 ans comportant officiellement au total 300 heures d'enseignement, soit 100 heures par an. Ces enseignements sont délivrés sous forme de séminaires d'un à deux jours, tous les mois ou

tous les deux mois selon les AEA. Chaque AEA regroupe plusieurs facultés (par exemple : l'AEA du Nord Est regroupe les facultés de Nancy, Strasbourg, Lille et Reims).

Une formation clinique

Elle est dispensée dans le service où l'interne a été affecté. Elle consiste en l'approfondissement du contenu théorique, pratique et clinique des disciplines de l'Odontologie.

Elle comporte six stages hospitaliers à temps plein d'un semestre chacun, durant lesquels l'interne reçoit une formation approfondie, officiellement correspondant aux différentes orientations cliniques (pédodontie, orthopédie dento-faciale, parodontologie, chirurgie buccale, pathologie et thérapeutique, odontologie conservatrice et endodontie, prothèses).

En réalité, la formation est très variable selon les services et le plus souvent, les internes bénéficient d'un

approfondissement en omnipratique pendant 1 an (voire 2 ans) avec la gestion de cas complexes (par exemple des cas de réhabilitation prothétique globale nécessitant préalablement un aménagement des tissus environnant) ou de patients au dossier dentaire et médical lourd (par exemple patient à risque prenant des anti-coagulant) et à la prise en charge complexe (patient handicapé). Ensuite, l'interne peut se « spécialiser » dans sa discipline de prédilection (par exemple, en orientant spécifiquement son activité en odontologie pédiatrique).

Une éventuelle formation en recherche

Chaque année, il est proposé aux internes, par ordre de mérite, la possibilité de réaliser une année recherche. C'est-à-dire un an de disponibilité, pour pouvoir réaliser, à temps plein, un projet de recherche dans le cadre d'un Master 2 par exemple, tout en étant rémunéré et en conservant le statut d'interne. Le nombre de place offerte par an est pour le moment de 3.

Autres avantages

Selon les UFR et les services d'accueil, il est envisageable de réaliser parallèlement à l'internat, des CES, DU, Master 1 voire Master 2. Il est aussi possible, en fonction des capacités d'accueil et du bon vouloir des chefs de services, doyens et responsables de disciplines, de concilier internat et CECSMO ou internat et DESCB. Il convient, cependant, de bien se renseigner sur les modalités et conditions d'acceptation avant son affectation.

Il est également possible de réaliser un inter-chu, c'est-à-dire d'effectuer un semestre de son internat, dans un service différent de celui de son affectation.

A la fin de l'Internat, l'interne peut postuler au concours

« Lauréat de l'Internat » qui permet de prolonger son internat pour 1 an. Durant cette 4^e année, l'interne perçoit une rémunération équivalente à celle perçue en 3^{ème} année. Elle permet de réaliser un projet quel qu'il soit (clinique, Master ou autre). Le dossier est à déposer au mois de février de la 3^e année au service du personnel médical de l'hôpital du CHU. Il y a 1 place par an par CHU.

Contrôle des connaissances

L'Attestation d'Etudes Approfondies en Chirurgie Dentaire est délivrée par l'Université d'affectation, aux internes ayant validé l'ensemble des enseignements théoriques et les 6 semestres de formation clinique.

Les modalités de contrôle des connaissances des enseignements théoriques varient selon les AEA mais se constituent d'un contrôle continu et d'un contrôle terminal. Un mémoire récapitulant les actes cliniques effectués est dans la majorité des Facultés obligatoires pour l'obtention du diplôme.

La moyenne générale est requise pour obtenir la validation.

Débouchés

L'internat conduit à une Attestation d'Etudes Approfondies en Chirurgie Dentaire qui, associée à la soutenance de Thèse, permet l'obtention du Diplôme d'Etat de Docteur en Chirurgie Dentaire et titre d'Ancien Interne en Odontologie.

C'est un diplôme intéressant à acquérir en vue d'une carrière hospitalo-universitaire et hospitalière pure. Ce cursus est également une opportunité sans équivalent, de formation de haut niveau de compétences cliniques lorsque l'on souhaite s'installer en cabinet libéral.



Items

Items généraux :

1. Méthodologies en Santé Publique appliquées à l'odontologie.
2. Épidémiologie de la carie dentaire.
3. Mesures prophylactiques individuelles et collectives en odontologie.
4. Le contrat de soins et la responsabilité médico-légale du praticien.
5. Prise en charge en odontologie du patient porteur d'un handicap physique ou mental.
6. Maladies cardio-vasculaires : conduite à tenir en odontologie.
7. Maladies endocriniennes : conduite à tenir en odontologie.
8. Maladies respiratoires : conduite à tenir en odontologie.
9. Maladies rénales : conduite à tenir en odontologie.
10. Maladies hépatiques : conduite à tenir en odontologie.
11. Maladies neurologiques et psychiatriques : conduite à tenir en odontologie.
12. Immunodéficiences congénitales et acquises : conduite à tenir en odontologie.
13. Allergie : conduite à tenir en odontologie.
14. Contraception, grossesse et allaitement : conduite à tenir en odontologie.
15. Conduite à tenir en pratique odontologique avant, pendant et après radiothérapie ou chimiothérapie.
16. Ethylisme et toxicomanie : conduite à tenir en pratique odontologique.
17. Prescriptions anti-infectieuses en odontologie.
18. Prescriptions anti-inflammatoires en odontologie.
19. Prescriptions analgésiques en odontologie.
20. Prévention et contrôle de la douleur en odontologie.
21. Anesthésies locales et locorégionales en odontologie.
22. Indications et contre-indications de l'anesthésie générale et de la sédation consciente par inhalation en odontologie.
23. Prise en charge préopératoire du patient en vue d'un acte chirurgical.
24. Situations d'urgence cardio-vasculaire et respiratoire en odontologie.
25. Accidents d'inhalation et de déglutition en odontologie.
26. La chaîne d'asepsie en pratique odontologique.
27. Croissance cranio-faciale.

Items généraux :

28. Bilan orthodontique : examens clinique et céphalométrique.
29. Imagerie en ODF.
30. Les malocclusions de classe I.
31. Les malocclusions de classe II.
32. Les malocclusions de classe III.
33. Dysharmonie dento-maxillaire.
34. Dysharmonie dento-dentaire.
35. Les dysmorphoses du sens transversal.
36. Les dysmorphoses du sens vertical.
37. Critères de choix des avulsions en ODF.
38. Dents incluses et ODF.
39. Orthodontie de l'adulte.
40. Orthodontie et parodontologie.
41. Orthodontie et prothèses.
42. La récidive en ODF.
43. Les effets iatrogènes des traitements orthodontiques.
44. Contention et ODF.
45. Dysfonctions et para-fonctions en ODF.
46. Age et indications thérapeutiques en ODF.
47. Les traitements interceptifs en ODF.
48. Thérapeutiques fonctionnelles et orthopédiques en ODF.
49. Thérapeutiques mécaniques en ODF.
50. Agénésies et ODF.
51. Troubles de l'hémostase : conduite à tenir en odontologie.
52. Adénopathies cervico-faciales.
53. Images radio-claires des maxillaires et de la mandibule.
54. Avulsions dentaires.
55. Complications en chirurgie buccale.
56. Kystes maxillaires.
57. Inclusions dentaires.
58. Examen d'un traumatisé facial.
59. Traumatologie alvéolo-dentaire.
60. Cellulites cervico-faciales odontogènes ou non odontogènes.
61. Ostéites maxillaires.
62. Candidoses buccales.
63. Kératoses buccales et lésions précancéreuses de la muqueuse buccale.
64. Ulcérations de la muqueuse buccale.
65. Lésions vésiculeuses de la cavité buccale.
66. Limitation de l'ouverture buccale et pathologies de l'ATM.
67. Pathologies salivaires.
68. Sinusites chroniques et communications buccosinusiennes.
69. Tumeurs bénignes de la cavité buccale.
70. Tumeurs malignes de la muqueuse buccale.
71. Algies faciales.
72. Hémopathies : manifestations buccales et conduite à tenir.
73. Indications et contre-indications implantaires.
74. Bilan préimplantaire.
75. Principes chirurgicaux de la mise en place des implants endo-osseux.
76. Complications et échecs implantaires.
77. Aménagement pré-prothétique des tissus buccaux.
78. Étiopathogénie des maladies parodontales.
79. Maladies générales et parodontopathies.
80. Les facteurs de risque et le pronostic en parodontologie.
81. Les pathologies gingivales.
82. Prévalence des maladies parodontales et moyens d'évaluation.
83. Diagnostic et plan de traitement en parodontologie.
84. Traitements non chirurgicaux en parodontologie.
85. Traitements chirurgicaux des parodontites.
86. Récessions gingivales : étiopathogénie, classification et diagnostic, traitement.
87. Aménagement du complexe muco-gingival.
88. Cicatrisation des thérapeutiques parodontales.
89. Le suivi du patient en parodontologie.
90. Interrelations parodontologie – prothèses.
91. Prévention des maladies parodontales.
92. Les lésions interradiculaires.
93. Esthétique et parodonte.
94. Maladies parodontales agressives et chroniques.
95. Techniques chirurgicales de reconstruction des tissus péri-implantaires.
96. Dentition et denture normale chez l'enfant.
97. Les anomalies d'éruption.
98. Les anomalies dentaires de nombre, de forme, de volume et de structure.
99. Les anomalies de fonction chez l'enfant.
100. Psychologie appliquée et prise en charge de l'enfant et de l'adolescent.
101. Les pathologies de la dent temporaire.
102. Les pathologies de la dent permanente immature.
103. Les pathologies des muqueuses chez l'enfant et l'adolescent.
104. Les répercussions bucco-dentaires des maladies de l'enfance.
105. Les thérapeutiques dentino-pulpaire des dents temporaires.
106. Reconstitutions coronaires des dents temporaires.
107. La prothèse chez l'enfant.
108. Spécificités des soins dentaires chez l'enfant à risque.
109. La prescription médicamenteuse chez l'enfant.
110. La traumatologie des dents temporaires et les séquelles.
111. La traumatologie des dents permanentes immatures.
112. Les urgences en odontologie pédiatrique : conduite à tenir.
113. Apexogenèse et apexification.
114. Consultation initiale et plan de traitement en OCE.
115. Traumatologie dentaire : fêlures, fractures et luxations.
116. Pertes de substance dentaire d'origine non carieuse : érosion, abrasion, abfraction et attrition.
117. Les lésions cervicales.
118. Les dyschromies dentaires.
119. Hypersensibilité dentinaire.
120. Pathologies pulpaire et périapicales.
121. Les résorptions radiculaires internes et externes.
122. Approche thérapeutique non ou peu invasive de la maladie carieuse.
123. Préservation de la vitalité pulpaire : objectifs, critères décisionnels et thérapeutiques.
124. Critères de choix des biomatériaux de restauration coronaire.
125. Adhésion des biomatériaux aux tissus dentaires.
126. Restaurations coronaires de la dent pulpée : techniques directes et indirectes.
127. Esthétique en OCE.
128. Le retraitement coronaire.
129. La préparation canalaire en endodontie.
130. Thérapeutiques d'interséance en endodontie : restaurations coronaires et médicaments.
131. Thérapeutiques de l'infection de l'endodonte.
132. L'obturation canalaire.
133. Le retraitement endodontique.
134. Chirurgie endodontique et périapicale.
135. Les urgences en OCE : conduite à tenir.
136. Relations endo-parodontales.
137. Thérapeutiques restauratrices et endodontiques chez le patient âgé.
138. Restauration de la dent dépulpée.
139. Justification clinique des déficits anatomiques, fonctionnels et esthétiques impliquant un recours aux thérapeutiques prothétiques. Aspects épidémiologiques de ces déficits.
140. Dysfonctions des articulations temporo-mandibulaires.
141. L'occlusion et les rapports dento-dentaires pathogènes.
142. Les matériaux utilisés en prothèses : critères de choix.
143. Objectifs thérapeutiques en prothèses.
144. Examen clinique et plan de traitement en prothèses.
145. Facteurs biomécaniques et conceptions prothétiques.
146. Esthétique et prothèses.
147. Les concepts occlusaux et la réhabilitation occlusale.
148. L'équilibration occlusale.
149. La prothèse fixée unitaire.
150. La prothèse fixée de petite et moyenne étendue.
151. La prothèse fixée de grande étendue.
152. Les prothèses implanto-portées.

L'internat de demain

C'est un internat qualifiant qui, comme en médecine et en pharmacie, délivrerait le titre de spécialiste. Il serait constitué de trois filières :

- **ODF** : qui formerait tous les futurs spécialistes en ODF. Cette filière intégrerait tous les étudiants en ODF et aboutirait à la fermeture du CECSMO.
- **Chirurgie buccale** : qui formerait tous les futurs spécialistes en chirurgie buccale (avec donc une reconnaissance de cette spécialité).
- **Odontologie générale** : qui formerait également des spécialistes destinés à l'enseignement au sein du milieu hospitalo-universitaire (avec une formation spécifique dans une discipline de l'odontologie : pédiodontie, parodontologie, prothèse, endodontie...) et à l'exercice au sein de structures hospitalières pures. Les internes de cette filière prendront en particulier en charge des patients aux besoins spécifiques.

Ce qu'il faut retenir

Etre Interne, c'est donc une opportunité sans équivalent :

- D'approfondir ses connaissances et sa pratique dans la discipline de son choix.
- De prendre en charge des patients pour la totalité de

leur traitement avec une grande autonomie, mais dans un travail d'équipe et en continuant à bénéficier de l'encadrement du corps enseignant.

- De préparer en parallèle des masters, CES et DU.
- De communiquer à des congrès ou journées scientifiques avec sa propre iconographie.
- De participer à l'écriture d'articles.
- D'acquérir des compétences cliniques reconnues (et demain, le titre de spécialiste !).

Différentes suites à l'internat :

- Une carrière hospitalo-universitaire : à la fin de leur cursus, les internes peuvent concourir pour un poste d'assistant hospitalo-universitaire (AHU), leur dossier et leurs compétences acquises légitimant leur candidature. Ils peuvent d'ailleurs bénéficier d'un temps plein hospitalier pendant leur assistantat, ce qui n'est pas octroyé aux AHU non anciens internes.
- Une carrière hospitalière en devenant praticien hospitalier non CHU au sein des Services d'Odontologie. Dans la majorité des cas, ces services collaborent avec une Faculté et accueillent des étudiants de T1 et des internes (cas du service d'odontologie du CHU de Dijon pour la Faculté de Lyon).
- La spécialité en Orthopédie Dento-Faciale (CECSMO).

- Une orientation vers l'exercice libéral.

UNIO : Union Nationale des Internes en Odontologie

L'Union Nationale des Internes en Odontologie représente l'ensemble des Internes et anciens Internes en Odontologie de France. Elle est constituée d'un bureau national dynamique et entreprenant ainsi que d'actifs référents dans chaque service et faculté.

Elle a pour première mission de défendre dans différents conseils et commissions, aussi bien à l'échelon local que national, les intérêts matériels et moraux, tant individuels que collectifs des internes et des anciens internes.

Dans un autre registre, l'UNIO s'attache ardemment à promouvoir la communication et le rapprochement entre internes et anciens, par le biais de l'organisation de congrès, d'un journal, d'une diffusion d'informations régulières par mail...

Ainsi, depuis dix ans, les internes en fonction, les anciens et ceux fraîchement nommés, se donnent rendez-vous fin octobre pour les Journées Scientifiques des Internes en Odontologie (JSIO). Il s'agit d'un véritable congrès scientifique où ils y exposent leurs travaux cliniques ou de recherches fondamentales en présence de maîtres de conférence et de professeurs des universités (ces journées sont depuis 2008 ouvertes aux étudiants).

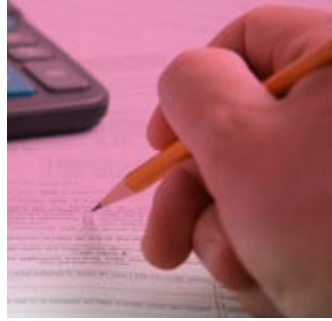
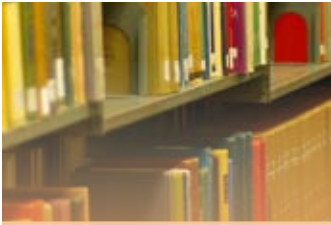
Un grand débat annuel sur les perspectives d'évolution de notre internat est aussi engagé. Plus récemment, la Gazette des Internes – à parution bi à tri-annuelle – a vu le jour. Chaque numéro est diffusé à des milliers d'exemplaires à travers toutes les facultés et services de l'hexagone.

L'UNIO a mis en place, il y a 3 ans, un forum sur le Net permettant essentiellement, en chaque fin d'année, aux étudiants reçus au concours de l'internat, d'échanger leurs vœux d'affectation <http://af-finitiz.com/space/unio>.

L'UNIO a édité le Who's Who des Internes en Odontologie (annuaire qui tend vers l'exhaustivité du recensement des internes et anciens internes) et regorge de nombreux autres projets comme la rédaction d'un guide de l'interne en odontologie, la création d'un nouveau site Internet qui serait une véritable plate-forme d'échanges... et bien d'autres encore !

Devenez interne et venez nous rejoindre dans cette belle aventure !

Cette dernière partie sur l'internat a été rédigée par Elisabeth Dursun, Présidente de l'UNIO (Union Nationale des Internes en Odontologie) 2006-2008



La thèse

Voir l'arrêté du 27 septembre 1994 modifié et le Décret n° 94-120 du 4 février 1994 pris pour l'application de l'article L.359 du Code de la santé publique et relatif à l'exercice de la médecine et de l'art dentaire par les étudiants en médecine et en chirurgie dentaire.

Elle est l'aboutissement de vos études, elle vous donnera le titre de Docteur en Chirurgie Dentaire et vous permettra d'exercer. Depuis la réforme des études et l'arrivée de la sixième année, nous passons désormais une thèse de troisième cycle. Voici les principales modalités, mais sachez que toutes les précisions se trouvent au service de scolarité de votre UFR.

Les chirurgiens dentistes ressortissants de l'Union Européenne n'ayant pas passé de thèse n'ont pas l'obligation de la passer et peuvent inscrire le titre de docteur sur leur plaque.

▼ Chronologie des formalités à accomplir

Avant de commencer les travaux :

- Être inscrit dans son UFR de rattachement,
- Fixer son sujet de thèse, soit sur proposition des enseignants futurs directeurs de thèse, soit par proposition personnelle en demandant l'agrément du

sujet auprès du doyen de la faculté, ou de la commission des thèses (comme à Strasbourg par exemple).

Un mois avant la soutenance :

Remettre en personne au secrétariat :

- Le formulaire d'enregistrement de thèse soutenue, vérifié et visé par la Bibliothèque Universitaire,
- L'imprimé « sujet de thèse » préalablement signé par le Président du jury,
- Le travail dactylographié. Sous présentation de la carte d'étudiant, l'administration délivre un numéro de dossier au candidat.

25 jours avant la soutenance :

Le candidat retire en personne sa thèse au secrétariat.

20 jours avant la soutenance :

Le candidat dépose lui-même :

- 3 exemplaires au jury,
- 7 exemplaires à la Bibliothèque de Chirurgie Dentaire

(le nombre d'exemplaires et les modalités de dépôt et de retrait peuvent varier d'une faculté à l'autre, il est donc important de considérer ces éléments comme des informations générales).

Si le document comporte des références audiovisuelles, deux exemplaires de ces documents devront être déposés en même temps.

Le jour de la thèse :

Le candidat expose son travail de façon ordonnée devant le jury (5 à 10 min). Il sera soumis à l'argumentation du jury et devra répondre aux questions posées sur son travail. La thèse est soutenue publiquement.

Quelques jours après la soutenance :

Le candidat doit aller chercher son « Certificat Provisoire de Réception » de Doctorat en Chirurgie Dentaire, muni du certificat de la bibliothèque certifiant que les exemplaires demandés ont bien été déposés.

▼ Délai de la soutenance

Les thèses seront soutenues dans un délai qui ne pourra excéder quatre ans à compter de la date de dépôt du mémoire. L'étalement des dates se fera selon l'afflux des candidats, sur une période qui est variable selon les U.F.R.

▼ Conditions requises

Les étudiants soutiennent leur thèse à la fin de leur sixième année d'études. Il n'y a pas de date limite pour la soutenance tant que la thèse n'a pas été déposée. Cependant, concernant l'exercice non thésé, son autorisation, délivrée par le Préfet, est valable depuis la validation de la cinquième année d'études et l'obtention du CSCT, jusqu'à la fin de l'année civile qui suit celle où la sixième année a été validée.

▼ Le jury

Composition :

Ce jury comprend au moins quatre membres, dont obligatoirement trois enseignants des UFR d'odontologie se répartissant de la manière suivante :

- Un professeur des universités, praticien hospitalier des centres de soins, d'enseignement et de recherche dentaire, ou un professeur du premier grade de chirurgie dentaire, odontologiste des services de consultations et de traitement dentaire, président.
- Trois autres membres dont au moins deux enseignants chercheurs titulaires.

L'un de ces membres peut être un assistant hospitalier universitaire des centres de soins, d'enseignement et de recherche dentaire.

Ne peuvent siéger dans un même jury deux parents ou alliés au quatre degrés ; ne peut faire partie du jury tout parent ou allié du candidat jusqu'au quatre degrés.

▼ Son contenu

C'est une étude faisant le point sur un sujet donné selon les connaissances actuelles et il doit être appuyé par une bibliographie sérieuse.

▼ Attention !

Il existe de nombreuses règles à respecter lors de la rédaction de son mémoire. Pour cela, il faut vous référer au dossier de thèse fourni par la faculté et aux conseils que vous prodiguera votre maître de thèse. Il faut, autant que possible, associer au maximum le Directeur de thèse pour que cette dernière avance le plus rapidement possible.



Les différents niveaux de représentation étudiante

▼ Le Bureau Des Etudiants

Le BDE s'occupe de la vie universitaire et associative de la Faculté. Il représente une interface de communication entre les étudiants, l'administration et les enseignants. Dans certaines Facultés, le BDE s'occupe également de l'achat groupé du matériel nécessaire aux travaux pratiques.

Les étudiants élus au BDE sont membres administrateurs de l'UNECED et doivent se rendre aux Congrès et aux CA de l'UNECED afin de représenter les étudiants de leur Faculté. Pour un fonctionnement optimum, les flux d'informations doivent être ascendants et descendants. N'hésitez pas à contacter vos élus pour les informer des problèmes rencontrés et demandez les comptes-rendus des CA et les parutions de l'UNECED.

▼ La fédération de ville

Certains associatifs ne comprennent parfois pas l'intérêt pour leur association d'adhérer à une fédération de ville, faisant parfois le choix entre leur mono-disciplinaire comme l'UNECED et leur fédération. Pourtant, la mono

et la fédération sont deux structures bien différentes, mais complémentaires, tant sur leurs buts que sur leurs moyens.

Le premier but d'une fédération est, comme son nom l'indique, de fédérer un tissu associatif local. Créer un lien entre les associations étudiantes d'une même ville en leur donnant un but commun est en effet une priorité, en terme de partage de nos valeurs d'indépendance, comme en terme électoral. En effet, la fédération est l'organisme le mieux à même de mener à bien et de remporter une élection locale dans les conseils centraux ou au CROUS, grâce à son socle composé d'associatifs de toutes les facultés et UFR.

En terme de formation, là où une mono se concentre sur les problématiques liées à sa filière, la fédération propose des formations plus généralistes mais tout aussi indispensables, comme « comment gérer une trésorerie », « tracter et gagner une élection », « s'exprimer en public », « monter un projet », etc. Là encore, tout l'intérêt est d'être complémentaire et non concurrent de la mono, de façon à former de la meilleure façon possible, les associatifs.

De plus, une fédération pourra s'occuper de l'organisation d'événements importants, à l'échelle de la ville ou du département, auxquels toutes ses associations pourront être associées (concerts, participation au Téléthon, rencontres avec des acteurs politiques locaux, opérations de préventions et autres). Plus elles ont d'ampleur, plus elles donneront de la crédibilité et donc de l'écoute à chaque association qui compose la fédération, avec, à terme, l'ambition d'en faire l'interlocuteur privilégié des collectivités sur les questions touchant à la vie étudiante et à l'université.

Être dans une fédération, ce n'est pas seulement y adhérer, c'est surtout participer à son administration, à ses opérations, à son quotidien. C'est aussi le moyen de rencontrer les autres acteurs associatifs de sa ville, et de monter avec eux de grands projets. En complément indispensable d'une mono, la fédération, qu'elle soit très importante comme à Strasbourg (L'AFGES gère un restaurant universitaire), ou plus modeste comme à Clermont-Ferrand (L'AFEC a tenu son premier congrès l'an dernier), est un outil incontournable pour tirer l'ensemble du mouvement associatif vers le haut.



▼ Les Conseils d'UFR

Les Unités de Formation et de Recherche

(ou Faculté, en ce qui nous concerne) sont administrées par un conseil élu et dirigées par un directeur élu par ce conseil. Le conseil, dont l'effectif ne peut dépasser quarante membres, comprend des personnalités extérieures dans une proportion de 20 à 50 %. Dans tous les cas, les personnels enseignants doivent être en nombre au moins égal à celui des autres personnels et des étudiants. Les étudiants qui siègent à ce conseil sont élus par les étudiants. Ils ont un poids non négligeable au sein de ce conseil. Des décisions essentielles, telles que les modalités d'évaluation des connaissances, y sont prises. Restez en contact avec vos élus étudiants.

▼ Les Conseils d'Université ou Conseils centraux

Le Conseil d'administration (CA) :

Le CA est le conseil le plus important car il mène la «politique» de l'Université : vote du budget, signature des conventions (avec l'Etat, la région, des partenaires privés ou publics), ouverture d'antennes délocalisées. Il délibère en dernier lieu sur les décisions prises dans les deux autres conseils. Il comprend 3 à 5 étudiants.

Le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire (CEVU) :

Le CEVU délibère sur tout ce qui concerne la pédagogie et

la vie à l'Université : organisation de l'enseignement, création de nouvelles filières, validation des acquis, orientation des étudiants, etc. Il favorise aussi les activités culturelles, sportives, sociales et associatives. En règle générale, il gère directement ou indirectement le FSDIE (Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes) qui finance les projets étudiants et aide les étudiants en difficulté. Le CEVU comprend 40 % d'étudiants et 40 % d'enseignants.

A noter, le Vice-président du CEVU peut être choisi parmi les étudiants.

Le Conseil Scientifique (CS) :

Le CS propose au CA les orientations de la politique Scientifique et de Recherche de l'établissement. Il s'occupe des habilitations et des créations master recherche et de doctorats. Seuls les étudiants inscrits en 3^e cycle peuvent être électeurs pour ce conseil. Le CS ne comprend que 15 % d'étudiants. Les étudiants inscrits à l'université élisent, tous les deux ans, leurs représentants au Conseil d'Administration et au Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire. Les étudiants suivant une formation de 3^{ème} cycle, élisent en plus et dans les mêmes conditions, les représentants étudiants au Conseil Scientifique. Ayant voix délibérative dans les conseils, au même titre que les autres membres, les étudiants participent à l'élaboration et à l'adoption de toutes les mesures prises

par l'Université, à tous les échelons de décisions. Pour renouveler les représentants étudiants dans les conseils centraux de l'Université, des élections étudiantes au scrutin direct ont lieu tous les 2 ans. A cette occasion, les étudiants inscrits déposent des listes, proposent des candidats et votent pour choisir celles et ceux qui seront leurs porte-paroles officiels. A noter que, pour les élections au CS, seuls les étudiants inscrits 3^e cycle peuvent participer.

A noter, une loi sur la gouvernance et l'autonomie des universités est sortie courant de l'été 2007 ; elle diminue considérablement le nombre de sièges dans les conseils.

▼ Le CNESER

Il s'agit d'un organe consultatif

que le Ministre de l'Education a obligation de consulter pour tout projet de loi ou de réglementation (décrets et arrêtés) relatifs à l'enseignement supérieur. A l'égal des Conseils Centraux au niveau local, le CNESER assure donc la représentation, au niveau national, des étudiants, des personnels et usagers des universités, ainsi que des grands intérêts nationaux. Il peut ainsi émettre un avis sur divers sujets tels que :

- La politique pédagogique générale proposée par le Ministère,

- L'habilitation des diplômes nationaux (exemple réforme LMD,...),
- Le budget de l'Enseignement Supérieur,
- La répartition des moyens entre filières et personnels
- L'implantation des universités sur le territoire,
- Le cadre statutaire des établissements. Le CNESER est présidé par le Ministre de l'Education Nationale ou son représentant. Il est composé d'une soixantaine de membres, des professeurs, enseignants, des personnels IATOS, des personnalités extérieures, et bien sûr des étudiants (exactement 11 représentants des étudiants et 11 suppléants).

▼ Le CROUS et le CNOUS

Les Centres Régionaux des oeuvres Universitaires et Scolaires ont quatre types de missions : logement social (gestion des cités U), l'aide sociale (les bourses), la culture (fonds culture action) et la restauration (resto U agréés ou gérés). Il joue également un rôle primordial dans l'accueil des étudiants étrangers. Chaque CROUS a un collège étudiant de 7 représentants, quelque soit leurs universités d'origine. Bientôt, à la faveur de remaniements dans leur composition, ce chiffre passera à 6.

Le CNOUS est l'échelon national où sont également représentés les étudiants. La FAGE a un élu à ce niveau.





les expériences à tenter

▼ ERASMUS

C'est un programme d'échanges européens interuniversitaires. Il s'agit de permettre aux étudiants d'effectuer un séjour d'études dans un autre pays de l'Espace Economique Européen, s'intégrant dans leur formation. Partir à l'étranger permet ainsi de découvrir d'autres systèmes pédagogiques, d'aller plus loin dans la connaissance d'une langue étrangère européenne, d'ouvrir le champ des perspectives professionnelles des étudiants ou tout simplement de leur développement personnel.

Le séjour a lieu dans l'une des universités européennes partenaires de l'université d'étude. Vous restez inscrit à cette université et vous bénéficiez d'un programme ou d'une convention d'échanges conclus entre l'université et une université étrangère que l'on appelle alors «partenaire ». Vous vous acquittez donc des droits d'inscription à l'université d'origine et êtes dispensé du paiement des droits dans l'université

qui vous accueille. Un séjour d'études peut durer un ou deux semestres. La plupart des enseignants préfèrent les longs séjours qui permettent une meilleure intégration dans l'université d'accueil et un meilleur apprentissage linguistique. Les étudiants en chirurgie dentaire partent souvent un ou deux semestres en dernière année.

▼ Les stages hospitaliers extériorisés

Pourquoi choisir de faire une partie de sa formation dans un centre de soins en dehors de sa ville d'étude ?

- tout d'abord, pour s'ouvrir l'esprit et aller voir ce qui se fait ailleurs,
- rencontrer des étudiants venant d'autres facultés, et confronter nos expériences et nos connaissances,
- découvrir une ville et/ou une région que l'on ne connaît pas, ce qui permet d'élargir nos horizons et nos choix de lieu d'installation futurs,
- se créer un réseau en dehors de sa ville de faculté.



▼ L'armée

A la suite du Conseil des Ministres du 21 juin 2001, il a été décidé de suspendre les incorporations au titre des armées. Ainsi, les étudiants en chirurgie dentaire ne seront plus appelés au service national au titre des armées. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2003, les étudiants en chirurgie dentaire sont définitivement déchargés des obligations du service national, conformément à l'article 2 de la loi 97-1019 du 28 octobre 1997.

L'exercice militaire de l'odontologie

Dans le cadre de la réforme de l'armée, il se crée un corps militaire de chirurgiens dentistes qui résulte de la disparition du service militaire et de la nécessité de disposer de chirurgiens dentistes projetables

sur un théâtre d'opérations pour participer au soutien des forces engagées.

Deux modes de recrutement existent :

- Recrutement d'officiers de réserve en situation d'activité (O.R.S.A.) avec possibilité d'intégration ultérieure.
- Recrutement parmi les élèves des écoles du Services de Santé des Armées (E.S.S.A.) de Bordeaux et de Lyon-Bron autorisés à poursuivre des études en en chirurgie dentaire après le concours du PCEM1.

Vous trouverez plus de renseignements auprès de la FNCDR – Fédération Nationale des Chirurgiens Dentistes de Réserve

Contact :
C.D.C. Dr Jean-Pierre Fogel,
Président
54 Cours de Vincennes
75012 Paris
Tél. : 01 46 28 01 36



Les études de chirurgie-dentaire : Qu'apprenons-nous ?

Article L. 4141-1 du code de la santé publique :

La pratique de l'art dentaire comporte la prévention, le diagnostic et le traitement des maladies congénitales ou acquises, réelles ou supposées, de la bouche, des dents, des maxillaires et des tissus attenants, dans le respect des modalités fixées par le code de déontologie de la profession.

Les différentes disciplines de l'enseignement de la Chirurgie Dentaire sont classées par section. En gros, voici le programme de nos études.

Vous pouvez également vous référer à un document de l'ADEE (Association of Dental Education in Europe) « Profil et Compétences du futur odontologiste européen » disponible sur internet.

56^e section : Développement, Croissance et Prévention

- **1^{ère} sous-section** : Pédiodontie. La pédiodontie est la partie de la chirurgie dentaire qui porte sur les soins dentaires des enfants.
- **2^e sous-section** : Orthopédie Dento-Faciale. L'Orthopédie dento-faciale (ou Orthodontie) est la partie de l'art dentaire et de la stomatologie qui se consacre à l'étude et aux traitements des anomalies de forme, de position et de fonction des différents éléments de la sphère orofaciale. Elle a pour objectif d'harmoniser les arcades dentaires dans un but esthétique et fonctionnel.
- **3^e sous-section** : Prévention, Épidémiologie, Économie de la santé, Odontologie Légale. La prévention est un ensemble de mesures à prendre afin d'éviter qu'un accident ou une maladie ne survienne. L'épidémiologie est l'étude de la répartition et des déterminants des événements de santé dans les populations. L'odontologie légale permet l'identification, l'expertise et l'évaluation du dommage corporel.

57^e section : Sciences Biologiques, Médecine et Chirurgie Buccales

- **1^{ère} sous-section** : Parodontologie. La parodontologie est la branche de la dentisterie qui s'occupe du diagnostic et du traitement des tissus de support des dents (gencive et os).
- **2^e sous-section** : Chirurgie Buccale, Pathologie et Thérapeutique, Anesthésie et Réanimation.
- **3^e sous-section** : Sciences Biologiques.

58^e section : Sciences Physiques et Biologiques, Endodontique et Prothétique

- **1^{ère} sous-section** : Odontologie conservatrice, Endodontie. L'odontologie conservatrice Endodontie est l'une des disciplines de base de l'odontologie. Comme son nom l'indique, cette discipline s'intéresse à la conservation des dents sur l'arcade. L'OCE regroupe l'ensemble des pathologies atteignant l'organe dentaire, plus particulièrement la couronne et la racine de la dent et des thérapeutiques conservatrices permettant de soigner et restaurer la dent afin de lui redonner son intégrité fonctionnelle et physiologique.

L'OCE se compose de deux parties :

1. L'Odontologie Conservatrice Restauratrice :

intéresse les pathologies bactériennes, physiques, chimiques ou traumatiques ayant entraîné des pertes de substances coronaires, des répercussions sur le complexe dentino-pulpaire et leurs thérapeutiques. L'OCR traitera donc de tout ce qui touche à la restauration unitaire partielle de la dent par des techniques directes ou indirectes, et par voie de conséquence, des procédures et mises en oeuvre d'utilisation des biomatériaux dentaires de restauration tenant compte des volumes de perte de substance, de leur situation spatiale et de la proximité avec le complexe dentino-pulpaire.

2. L'Endodontie : intéresse plus particulièrement l'endodonte, c'est à dire la pulpe, ses pathologies réversibles ou irréversibles et les thérapeutiques s'y rapportant. L'endodontie, spécialité à part entière dans les pays Anglo-saxons, s'est particulièrement développée ces vingt dernières années, tant du point de vue des connaissances que des techniques de traitement.

- **2^e sous-section** : Prothèses

On décrit généralement trois disciplines de Prothèse :

a. La Prothèse conjointe ou fixe : est une prothèse à appui dentaire fixée aux dents restantes sur les points d'appui. Les éléments ou pièces artificielles en prothèse conjointe, peuvent remplacer des portions de dents (inlay ou onlay), la partie périphérique des dents (couronne), les dents absentes (éléments intermédiaires de bridge). «Une prothèse conjointe est intégrée en permanence dans la bouche du patient à la différence de la prothèse adjointe».

b. La Prothèse amovible ou adjointe partielle : a pour fonction de combler les zones édentées en remplaçant les organes dentaires absents, grâce à un appareillage amovible, s'appuyant sur les dents résiduelles, les crêtes édentées et les surfaces muqueuses attenantes.

c. La Prothèse amovible ou adjointe, totale ou complète : a pour fonction de combler les zones édentées chez les édentés totaux. La prothèse implanto-portée et la prothèse maxillo-faciale sont également intégrées à ces enseignements.

- **3^e sous-section** : Sciences Anatomiques et Physiologiques, Occlusodontiques, Biomatériaux, Biophysique, Radiologie

L'occlusodontie traite les pathologies fonctionnelles de l'appareil masticateur : les douleurs des muscles masticateurs et des articulations temporo-mandibulaires ; les gênes fonctionnelles : troubles de l'occlusion (ouvrir/fermer la bouche, serrer les dents) ; la mastication ; la déglutition ; la phonation (parler) ; les bruits de l'articulation temporo-mandibulaires (claquements, crépitements, craquements).

Les Biomatériaux consistent en l'étude des matériaux compatibles avec les tissus vivants et utilisés en art dentaire : matériaux implantaires, d'empreintes, prothétiques...



La formation continue

L'obligation de formation continue est inscrite dans la loi (L4143-1 et R4143-1 suivant le Code de la santé publique) et découle de notre devoir de prodiguer des soins conformes aux « données acquises de la science ». Elle s'applique à tous les chirurgiens-dentistes en exercice inscrits au tableau de l'Ordre, quel que soit leur mode d'exercice, libéral ou salarié. Les praticiens-conseils et les enseignants sont aussi concernés.

Le contrôle du respect de cette obligation se fait par une collecte de points qui sont totalisés sur une période de 5 ans. Il nous faut ainsi totaliser 600 points en 5 ans avec un minimum de 150 par an.

Le décompte commence le jour de l'installation par le préfet du département concerné du **CIRFCO (Conseil Inter-régional de la Formation Continue Odontologique)**.

Au choix du praticien, le décompte peut commencer plus tôt avant cette date, et, au plus tôt le 2 juin 2006, date de l'installation du **CNFCO (Conseil National de la Formation Continue Odontologique)**.

Pour qu'une formation puisse donner des points, il faut que l'organisme qui la dispense soit accrédité par le CNFCO.

Le CNFCO délivre aux organismes de formation continue, des accréditations sous réserve qu'ils respectent un certain nombre de critères déontologiques, scientifiques et pédagogiques.

Les organismes étrangers peuvent aussi demander leur accréditation.

Il n'existe pas de thèmes obligatoires, mais des garde-fou sont prévus afin d'exclure du système de validation les formations n'ayant qu'un rapport éloigné avec notre pratique.

Mais la liberté de choix est suffisamment large pour satisfaire à la fois aux objectifs de santé publique et aux souhaits de formation des praticiens.

Le CNFCO définit chaque année des thèmes prioritaires qui donnent lieu à un crédit de points majorés.

Schématiquement, une journée de formation rapporte en général 60 points, 30 points la demi journée, 20 à 30 points une soirée. Les abonnements à certaines revues et à des sites de formation sur le net sont aussi créditeurs de points.

Un portail Internet commun aux professionnels de santé devrait être mis en ligne

à partir de 2008. Le praticien pourra y déclarer ses formations.

Si le praticien justifie de 150 crédits de formation minimum annuels, le CIRFCO émet un avis favorable qu'il transmet au conseil départemental de l'Ordre dont il dépend. Le conseil départemental adresse alors au praticien son attestation de formation continue.

En cas de non respect de l'obligation de formation continue, le CIRFCO contacte le praticien et définit avec lui un plan de concertation permettant de compenser le retard. En cas de refus du praticien dans la mise en application de ce plan, le CIRFCO en informe le conseil départemental de l'Ordre dont dépend le chirurgien-dentiste.

▼ Rôle du CNFCO

- Il définit les orientations et les axes prioritaires de formation en prenant en compte les objectifs de la politique de santé publique.
- Il fixe les règles de validation de l'organisation de la formation continue.

- Il accrédite les organismes de formation continue de droit public ou privé, selon le cahier des charges qu'il a élaboré.
- Il évalue la mise en oeuvre du dispositif et remet au Ministre chargé de la Santé un rapport annuel rédigé sur la base des rapports des CIRFCO.
- Il désigne les membres des CIRFCO.
- Il désigne les membres de son comité scientifique dont les missions consistent à :
 - Evaluer les dossiers présentés par les organismes de formation pour leur accréditation au CNFCO.
 - Evaluer les dossiers sur le contenu scientifique et pédagogique des formations.
 - Délivrer ses conseils sur les critères à prendre en compte s'agissant des accréditations.

▼ Rôle du CIRFCO

- Il vérifie le respect de l'obligation de formation continue par les chirurgiens-dentistes.
- Il délivre un avis aux conseils départementaux

CATÉGORIE	FORMATIONS	CREDITS	COMMENTAIRES
1	Présentielles (présence requise) délivrées par un organisme agréé public et/ou privé.	• 60 crédits/journée conférence ou formation universitaire ou formation universitaire (*). • 40 crédits/ ½ journée travaux pratiques. • 30 crédits/ ½ journée conférence. • 20 crédits/soirée conférence.	(*) Dans la limite de 200 crédits maximum pour l'obtention d'un DU et de 300 crédits pour l'obtention de 2 DU pour une période de 5 ans. Obtenir 800 crédits sur 5 ans avec : • au moins 150 crédits par an, • en respectant les axes de formation suivants : • axe odontologique, • axe médical, • axe biologique, • axe environnement professionnel (dont santé publique, économie de la santé et pédagogie).
2	Individuelles et/ou à distance utilisant tout support matériel ou électronique: revues et ouvrages, supports multimédias comprenant des tests de compréhension.	10 crédits pour 4 tests de compréhension (dans la limite de 20 crédits maximum) par an.	
3	Situations professionnelles formatrices.	Attribution de crédits par analogie à la catégorie 1 : donc au prorata du temps passé. 150 crédits maximum par groupe tous les 5 ans (sauf pour le groupe 3, 10 crédits par heure de formation dans la limite de 50 crédits par an).	
Groupe 1	Formation liée à une activité professionnelle des salariés et/ou des staffs hospitaliers protocolisés.		
Groupe 2	Missions d'intérêt général (relatives à l'amélioration de la qualité des soins, l'organisation des soins, des actions de prévention...) y compris éventuellement missions électives dans des structures organisées.		
Groupe 3	Activités de formateurs. Participation à des jurys.		
Groupe 4	Travaux de recherche. Publications personnelles.		

de l'Ordre dont dépend le chirurgien-dentiste au titre de son activité principale.

- Il rédige un rapport d'activité annuel au préfet de région et au CNFCO.
- Il vérifie le respect de l'obligation de formation continue par les chirurgiens-dentistes.

▼ FCC

La Formation Continue Conventionnelle (FCC) au cours de laquelle le praticien perçoit une rémunération, est aussi susceptible de rapporter des points pour peu que l'organisme formateur soit accrédité CNFCO.

▼ Formations à l'étranger

Les formations à l'étranger peuvent aussi générer des points si l'organisme formateur est accrédité par le CNFCO. Toutefois, on aura du mal à imaginer que des organismes ayant pignon sur rue dans leur pays, se prêtent à monter un dossier pour notre CNFCO surtout s'ils sont européens.

Source :

Toute la formation continue odontologique en 10 questions. Plaquette du CNFCO-ONCD 2007.



16 universités villes associations



Bordeaux	Brest	Clermont-Ferreand	Lille	Lyon	Marseille	Montpellier	Nancy
Bordeaux	Brest	Clermont-Ferreand	Lille	Lyon	Marseille	Montpellier	Nancy



Nantes	Nice	Paris V	Paris VII	Reims	Rennes	Strasbourg	Toulouse
Nantes	Nice	Paris V	Paris VII	Reims	Rennes	Strasbourg	Toulouse



BORDEAUX

Université Victor Segalen Bordeaux 2
UFR d'Odontologie

Président : Pr Manuel TUNON de LARA
Doyen : Dr Jean-François PÉLI
Scolarité : Stéphanie LANGLADE
**Formation continue :
Brigitte PAILLEY**

16/20, cours de la Marne
33082 BORDEAUX CEDEX
Tél. : 05 57 57 30 04

Bordeaux, c'est avant tout un grand vin ! Mais c'est aussi une de nos richesses culturelles et patrimoniales.

Cette très belle ville accueille l'Université Victor Segalen Bordeaux 2 dont les deux disciplines clés sont les sciences de la vie et les sciences humaines et sociales.

Parallèlement, on y trouve les sciences de la santé et plus particulièrement l'UFR d'Odontologie, dirigée par le Dr Jean-François Péli qui développe la prise en charge des personnes âgées et les techniques implantaires.

FORMATION INITIALE

Effectif des étudiants

- P/2 - 2^e année : **94**
- D1 - 3^e année : **100**
- D2 - 4^e année : **97**
- D3 - 5^e année : **81**
- T1 - 6^e année : **91**
- Internes : **7**
- Instances de thèse : **82**
- DESCB : **1**
- CECSMO : **18**

Effectif des enseignants

- PU/PH : **7**
- MCU/PH : **32**
- Assistants Hospitalo universitaires : **25**

FORMATION CONTINUE

C.E.S. A

- Biologie de la bouche option anatomo-physiologie (1an) / Pr ROUAS
- Biologie de la bouche option histo-embryologie, biochimie, microbiologie, immunologie (1an) / Dr BADET

- Technologie des matériaux employés en art dentaire (1an) / Dr COLAT PARROS

C.E.S. B

- Odontologie chirurgicale (1an) / Dr BRUNET
 - Odontologie conservatrice (1an) / Dr ORIEZ
 - Orthopédie dento-faciale (1an) / Pr BOILEAU
 - Odontologie légale (1an) / Dr BOU
 - Parodontologie (1an) / Dr DA COSTA NOBLE
 - Pédiodontie – prévention (1an) / Dr NANCY
 - Prothèse dentaire option prothèse adjointe complète (1an) / Pr DUPUIS
 - Prothèse dentaire option prothèse adjointe partielle (1an) / Dr LAVIOLE
 - Prothèse dentaire option prothèse scellée (1an) / Dr BLANCHARD
- Frais inscript. : 481,62 € **

D.E.S.C.B. (4 ans)

Diplôme d'études supérieures

de chirurgie buccale / Pr FRICAIN
*Frais inscript. 481,62 € **

C.E.C.S.M.O

Certificat d'études cliniques spéciales : mention orthodontie / Pr BOILEAU
Frais inscript. 481,62 €

D.U Orthodontie (3ans)

Réservé aux étrangers / Pr BOILEAU
*Frais inscript. 1681,62 € **

D.U de réhabilitation orale et implantologie clinique (1an)

Nécessite l'AEU de réhabilitation orale et implantologie clinique (1an) / Dr BLANCHARD / Dr DA COSTA NOBLE / Dr LAU-VERJAT
*Frais inscript. 2 581,62 € **

D.U management – qualité en cabinet dentaire (1an)

Pr DORIGNAC / Dr BONNE
*Frais inscript. 2 191,62 € **

D.I.U Anesthésie générale, sédations et odontologie clinique (1an) /
Dr NANCY
*Frais inscript. 1 781,62 € **

D.I.U Odontologie pédiatrique clinique approfondie (1an)
Dr NANCY
*Frais inscript. 786,62 € **

D.I.U Endodontie clinique (2ans)
Dr PELI / Dr ORIEZ
*Frais inscript. 2 181,62 € **

D.U Méthodologie pratique de l'identification en odontologie (1an)
Dr BOU / Pr GROMB / Pr MURAIL
*Frais inscript. 1131,62 € **

D.I.U Franco-vietnamienne d'études cliniques en odontologie restauratrice (1an)
Dr LASSERRE
Hanoi et Ho-Chi-Minh-Ville
Frais inscript. 200 €

ACTIVITÉS DE RECHERCHE

• Bactériologie des maladies bucco-dentaires

• **Responsable** : M. Cé-cile BADET (Maître de Conférences des Universités Praticien hospitalier) Tél. 05 57 57 30 07 Courriel : cecile.badet@odonto.u-bordeaux2.fr

• **Thématique - Domaine d'étude** : Etude de l'écosystème buccal : identification des Lactobacilles et étude de leur métabolisme, Etude des bio films bactériens de la cavité buccale.

• **Mots-clés** : Ecosystème, bio film, Identification, Lactobacilles, Métabolisme.

• **Techniques utilisées** : PCR, identification, biochimiques (API 50CH), pHmétrie, modèle de bio film in vitro.

• **Résumé de l'activité du laboratoire** : parmi les microorganismes composant la flore buccale, le laboratoire s'intéresse plus particulièrement aux Lactobacilles pour leur participation à la progression des lésions carieuses au sein des tissus durs de la dent. Les différents objectifs de ce projet sont :

- discrimination des souches de lactobacilles pathogènes et non pathogènes,
- l'étude du métabolisme des polyols. D'autre part, l'utilisation d'un modèle de bio film expérimental permet l'étude de l'action de nouvelles molécules thérapeutiques.

• Biomatériaux dentaires

• **Responsable** : Véronique DUPUIS (Professeur des Universi-

tés-Praticien hospitalier) Tél. 05 57 57 30 03 Courriel : veronique.dupuis@odonto.u-bordeaux2.fr

• Thématiques - Domaines de recherches :

- Etude des matériaux de reconstitution, de scellement et de collage : Etude physico-chimique des ciments dentaires et des résines méthacrylates,

- Etude de la faisabilité de la soudure sur des alliages utilisés en odontologie,
- Etude du vieillissement des matériaux, rôle du milieu buccal sur ce vieillissement,

• **Techniques utilisées** : Micro duresité, techniques de coulée, laser, trempage, microscopie.

CENTRE DE SOINS

Les étudiants de 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} années sont répartis en binôme, dans trois centres de soins : le service d'odontologie de SAINT ANDRE comportant 12 cabinets, le service de PELLEGRIN comportant 22 cabinets et enfin le service de XAVIER ARNOZAN comportant 10 cabinets.

PARTIR À L'ÉTRANGER

• **Erasmus** : plusieurs destinations sont proposées pour des échanges d'une durée de 3 mois : Belgique, Espagne (Bilbao), Roumanie, Bulgarie, Canada (6mois à 1an)

• **Voyages humanitaires** : pendant l'été, plusieurs conventions permettent de partir au Vietnam, au Burkina Faso, à Madagascar et au Cameroun.



MODALITÉS DU CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Depuis la rentrée 2010, mise en place de la réforme LMD avec une semestrialité et la mise en place d'un contrôle continu ainsi qu'une session de rattrapage en juin.

INFORMATISATION

Une salle informatique est à disposition des étudiants et du corps enseignant au niveau de la bibliothèque universitaire, avec un accès Internet et différentes banques de données médicales. Plusieurs points WIFI sont accessibles de manière à couvrir le campus dans son ensemble. Les dossiers de patient sont encore sur un support papier et la radio numérique est entrain de se mettre en place au sein des différents centres de soins.

COURS EN LIGNE ET RONÉOS

Certains cours sont mis en ligne sur le bureau virtuel de Bordeaux 2 ainsi que sur la plateforme numérique Apolline. Le système Apolline est mis en place depuis la rentrée 2010 et est en cours de développement. La ronéo est appliquée à toutes les années de la P2 à la D3 incluse.

ASSOCIATIONS

• GED 33 (Groupement des étudiants en dentaire de Bordeaux) :

GED33 est l'association représentant les étudiants en chirurgie dentaire de Bordeaux, auprès des instances locales mais aussi nationales. Elle gère les polys et ronéos pour les étudiants. C'est également par l'intermédiaire de l'association que sont organisées les différentes manifestations, telles que le WEI, le Rallye, le GALA, le Téléthon, le Crit, les soirées étudiantes etc...

Président :

Hadrien MOULY

Délégué UNECD :

Margaux BONNET

• Bordeaux odonto foot :

C'est l'association sportive de la fac avec une équipe de football et de rugby qui porte nos couleurs et nous représente face à d'autres facs.

• **Promo dentaire** : C'est l'association des 6^{ème} année pour la préparation de leur voyage promo en fin d'année. C'est eux qui font le trombinoscope ainsi que d'autres actions leur permettant de récolter des fonds.

* les prix indiqués sont à l'année.



Université de Bretagne-Occidentale
Faculté de Chirurgie Dentaire

Président : Pascal OLIVARD
Doyen : Alain ZERILLI
Scolarité : Armelle MADEC

22, avenue Camille-Desmoulins
Site 4 - CS 93837
29238 BREST CEDEX
Tél. : 02 98 01 64 89

Un petit coin de Bretagne pour un petit bout de bonheur ! Dynamique et pleine de vie, Brest, une ville où il fait bon étudier.

L'Université de Bretagne Occidentale (UBO) s'est implantée en plein Brest pour y accueillir, entre autres, le Centre de Consultations et de Traitements Dentaires ainsi que l'UFR d'Odontologie, dirigée par le Dr Alain Zerilli.

FORMATION INITIALE

Effectif des étudiants

- P/2 - 2^e année : **25**
- D1 - 3^e année : **26**
- D2 - 4^e année : **24**
- D3 - 5^e année : **19**
- T1 - 6^e année : **17**
- Instances de thèse : **24**
- DESCB : **1**

Effectif des enseignants

- PU/PH : **3**
- MCU/PH : **12**
- Assistants Hospitalo universitaires : **10**

FORMATION CONTINUE

D.U.

- Expertise et Responsabilité professionnelle (1 an) / Dr Alain ZERILLI
*Frais inscript. : 780 € **
- Implantologie clinique (2 ans) / Dr Guy LE TOUX
*Frais inscript. : 2 000 € **

CENTRE DE SOINS

Le Centre de Consultation et de Traitements Dentaires (CCTD) où s'effectue la formation clinique est situé à proximité immédiate. Sa situation au sein de l'hôpital favorise les relations avec les différents services hospitaliers et contribue ainsi à un enseignement clinique riche.

POLE DE RECHERCHE ET DE FORMATION

Il existe à Brest un pôle de recherche en immunologie associée à l'odontologie.

La recherche est essentiellement biomédicale :

- l'étude des muscles masticateurs, disfonction crano-mandibulaire, parodontite et occlusion, ontogénèse de l'occlusion.

Ces thèmes de recherche nécessitent du matériel spécifique installé au centre de soins dentaires de CHU du Morvan et la collaboration de divers services hospitaliers (exploration fonctionnelle, service de radio-imagerie médicale),

- l'étude de la maladie alcoolique sur les cancers de l'oesophage en collaboration avec le laboratoire de biochimie et de nutrition de l'UFR de médecine.

ASSOCIATIONS

- **AEOB (Association des Etudiants en Odontologie de Brest) :**

Ses principales actions :
- Représentation et défense des étudiants auprès des différents conseils, conseils d'administration

de la Faculté et de l'Université, ainsi qu'au conseil des études et de la vie universitaire et au niveau national à l'UNECD.

- action humanitaires : l'hôpital des nounours est mis en place comme chaque année, et le projet de développer le téléthon cette année.
- organisation d'évènement tel que les soirées à thème, la soirée prof/étudiants ou encore le weekend de fin de partielle sur l'île d'Ouessant,
- création d'un journal à parution trimestrielle : « le cri de l'odontoblaste »

Contacts

Président : Le Gall Florent
florent.pr.legall@gmail.com
Délégué UNECD :
Gilbert Clément
clementgilbert.29@gmail.com



CLERMONT-FERRAND

Adresse :
22, ave. Camille Desmoulins
29200 Brest.
www.aeob.org

- **ADSLB (Association Dentaire Saint-Louis Brest)** : c'est une association qui permet à des étudiants volontaires, de partir 1 ou 2 mois, généralement l'été, à Saint Louis, au Sénégal, pour une mission de dépistage et de prévention. Président : Anthony Stéphan.
- **Les étudiants de la faculté de Brest** ont été très présents en 2009 de part leur victoire au CRIT et en ayant organisé le GOD.

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

La PACES a été mise en place de façon relativement efficace à Brest grâce au travail fourni en amont, à travers la semestrialité et la volonté de refonder les maquettes d'enseignement.

COURS EN LIGNE ET RONÉOS

Il existe un serveur qui met en ligne des cours dans quelques matières, mais il n'y a pas de ronéo.

* les prix indiqués sont à l'année.

Ville dynamique et sportive à l'image de son équipe de rugby, l'ASM Clermont Auvergne championne de France en titre 2010, Clermont-Ferrand est une ville de référence en matière de sport, culture et patrimoine.

Clermont-Ferrand est le siège de deux universités, dont Clermont 1 qui accueille l'Unité de Formation et de Recherche d'Odontologie, dirigée par le Professeur Thierry ORLIAGUET, située en plein centre de la ville.

Université d'Auvergne Clermont I
Faculté de Chirurgie Dentaire

Président : Pr Philippe DULBECCO
Doyen : Pr Thierry ORLIAGUET
Scolarité : Perrine CLUZEL

11, boulevard Charles-de-Gaulle
63000 CLERMONT-FERRAND
Tél. : 04 73 17 73 0

FORMATION INITIALE

Effectif des étudiants

- P/2 - 2^e année : **67**
- D1 - 3^e année : **55**
- D2 - 4^e année : **67**
- D3 - 5^e année : **54**
- T1 - 6^e année : **54**
- Internes : **3**
- Instances de thèse : **50**

Effectif des enseignants

- PU/PH : **10**
- MCU/PH : **16**
- Assistants Hospitalo universitaires : **11+3 MC**

FORMATION CONTINUE

C.E.S. A

- Techno des matériaux employés en art dentaire (1 an) / Pr MORENAS
*Frais inscript. : 478,57 € **

C.E.S. B

- Prothèses - option prothèse adjointe partielle

(1 an) / Dr Jean-Luc VEYRUNE

- Prothèses-option prothèse adjointe complète (1 an) / Dr Jean-Luc VEYRUNE
- Odontologie chirurgicale (1 an) / Dr Laurent DEVOIZE

*Frais inscript. : 478,57 € **

D.U.

- De formation continue en odontologie (2 ans) / Dr Oulhadj BENHADJ

*Frais inscript. : 1 100 € **

- De pédagogie appliquée à odontologie / Dr Bernard CHAUMEIL

*Frais inscript. : 1 500 € **

- D'implantation clinique orale (2 ans) / Pr Maurice MORENAS

*Frais inscript. : 2 400 € **

D.I.U.

- Compétences cliniques en sédation consciente pour



les soins dentaires (1 an) / Pr Martine HENNEQUIN
*Frais inscript. : 1 800 € **

POLE DE RECHERCHE ET DE FORMATION

La politique de la faculté s'exprime également dans

la forte volonté de développement d'une activité de recherche reconnue tant pour répondre au caractère universitaire de la discipline odontologique, que comme l'un des principaux pré-requis de la formation des futurs cadres hospitalo-universitaires.

Dans le cadre du contrat quadriennal de l'université d'Auvergne Clermont 1, deux laboratoires ont été habilités ; d'autre part, un troisième laboratoire est reconnu au plan local (BQR).

CENTRE DE SOINS

Le service d'odontologie occupe un place de choix au sein du CHU de Clermont-Ferrand. Il est situé dans le bâtiment de la Faculté de chirurgie dentaire, sur l'ancien site de l'Hôtel-Dieu, en plein centre historique de la ville.

Il possède 52 postes de travail.

A partir de 2013, il sera transféré sur le site du CHU d'Estaing correspondant au nouveau bâtiment de l'Hôtel Dieu, ayant déménagé en Mai 2010.

Il reçoit en consultation spontanée des patients adressés par les autres services du CHU, et ceux adressés par des correspondants.

Des collaborations fortes avec le service de chirurgie maxillo-faciale assurent un accès au bloc opératoire et à l'hospitalisation. Des consultations spécialisées se sont développées en étroite relation avec une équipe de recherche. C'est le cas pour les soins spécifiques (prise en charge des patients handicapés, âgés, phobiques, etc.) avec le GEDIDO (équipe d'accueil). C'est également le cas pour le cas des consultations spé-

cialisées de prise en charge de la douleur de la sphère oro-faciale avec l'équipe INSERM (neurobiologie de la douleur trigéminal).

ASSOCIATIONS

- **L'Amicale Dentaire** : Fidèle aux traditions étudiantes, les étudiants en chirurgie dentaire de Clermont-Ferrand disposent depuis 1946, d'une corporation nommée AMICALE DENTAIRE. Elle compte plus de environ 200 membres actifs (étudiants) et des membres bienfaiteurs.

Cette association Loi 1901 est conçue autour d'un bureau de 8 étudiants de 4ème année d'études, et permet tout au long de l'année, d'apporter bonne ambiance et convivialité entre étudiants. L'Amicale Dentaire est un des BDE les plus actifs du bassin clermontois.

- **L'Amicale Dentaire s'occupe :**
 - **de la représentation nationale et la défense de ses étudiants** au cours des conseils d'administration de la faculté et au travers l'UNECD.
 - **de l'achat des fournitures de TP**, les prix étant négociés à prix préférentiels.
 - **Du Magasin de l'Amicale**, où les étudiants peuvent acheter produits d'hygiène bucco-dentaire et vêtements aux couleurs de l'association. Cette prestation est réservée aux adhérents.
 - **Du forum des étudiants** : cet événement permet aux partenaires dentaires et aux étu-

dants de se rencontrer au sein de la Faculté.

- **Des soirées dentaires**, avec le traditionnel Week-End d'intégration, les Bodégas, la Sainte Appoline, etc.
- **Du rallye dentaire** : où étudiants en chirurgie dentaire clermontois et lyonnais se rencontrent au cours d'un week-end festif.
- **Du Pôle HUMA'DENTAIRE** : nouveauté cette année 2010-2011, ce pôle permet à l'Amicale de contribuer à divers événements à caractère humanitaire : sidaction, téléthon, hôpital des nounours, etc.

Coordonnées Amicale Dentaire

11 bd Charles De Gaulle
63000 CLERMONT-FERRAND

Présidente :
Melle Marion TINET

Mail :
amicaledentaire@hotmail.fr
Tél : 06 26 29 76 49

INFORMATISATION

Présence au sein de la faculté, d'une salle informatique d'une dizaine de postes, ouverte tous les jours.

Toute la Faculté est équipée du WIFI.

Les dossiers des patients ne sont pas informatisés.

Les cours enseignés sont disponibles sur une plateforme sécurisée en ligne.

* les prix indiqués sont à l'année.



**Université du Droit et de la Santé -
Lille 2
Faculté de Chirurgie Dentaire**

**Président : Pr Christian SERGHERAERT
Doyen : Pr Pierre-Hubert DUPAS
Chef des Services Administratifs :
Jean-Charles LOUCHE**

**Place de Verdun
59000 Lille
Tél. : 03 20 16 79 07**



Partez à la découverte de Lille, une cité vivante et accueillante, non loin de nos amis belges. Cette situation géographique privilégiée, valorisée par un réseau de transports très dense, fait de Lille une véritable porte d'entrée sur l'Europe.

L'université Lille 2 Droit et Santé est l'une des trois universités de Lille. Idéalement située au carrefour nord-européen, elle est pluridisciplinaire et regroupe 5 UFR dont celle d'Odontologie dirigée par le Pr Pierre-Hubert DUPAS.

FORMATION INITIALE

Effectif des étudiants

- P/2 - 2^e année : **123**
- D1 - 3^e année : **97**
- D2 - 4^e année : **92**
- D3 - 5^e année : **72**
- T1 - 6^e année : **82**
- Internes : **6**
- Instances de thèse : **69**
- C.E.C.S.M.O. : **33**
- C.E.S.O. : **1**

Effectif des enseignants

- PU/PH : **6**
- MCU/PH : **28**
- Assistants Hospitalo universitaires : **26**

FORMATION CONTINUE

C.E.S. B

- Odontologie chirurgicale (1 an) / Pr LIBERSA
 - Orthopédie dento-faciale (1 an) / Pr DANGUY
- Frais inscript. : 476 € **

C.E.C.S.M.O

- Orthopédie Dento faciale (4 ans) / Pr DANGUY
- Frais d'inscript. : 476 € **

D.U.

- Implantologie chirurgicale et prothétique (2 ans) / Pr LIBERSA - Pr FERRI
- Frais inscript. : 3000 € **

- Parodontologie (2 ans) / Pr DELCOURT-DEBRUYNE
- 1^{ère} année. : 1500 €
2^e année. : 1200 €*

- Occlusodontologie et réhabilitation fonctionnelle (2 ans + mémoire) / Dr GRAUX

*Frais inscript. : 1500 € * + 50 € frais pré-inscription*

- Clinique de sédation pour les soins dentaires buccodentaire (1 an) / Dr DELFOSSE

*Frais inscript. : 2400 € **

- Clinique en thérapeutique occlusodontique et ostéopatique (1 an) / Dr GRAUX

*Frais inscript. : 1500 € * + 50 € frais pré-inscription à l'UFR Chir.Dent.*

D.I.U.

- Orthopédie dento-faciale et orthodontie (3 ans + mémoire) / Pr DANGUY
- 1^{ère} année, 1^{ère} partie : 500 € /
2^e partie : 1000 €
2^e et 3^e année : 1200 € **

PRESENTATION DE L'A.C.E.C.D.L.

L'A.C.E.C.D.L. (Association Corporative Des Etudiants En Chirurgie Dentaire De Lille) est une association régie sous la loi de 1901. Depuis plus de 40 ans les activités de l'association se sont développées grâce à une poignée d'étudiants de plus en plus motivés. Ces activités sont gouvernées par cinq grands principes :

- CREATIVITE
- ORGANISATION
- REPRESENTATION
- PRESTATION DE SERVICE
- OUVERTURE

Soutenue par le doyen de la faculté et le chef de service, l'association a été créée pour aider et soutenir les étudiants ainsi que les représenter dans les différents conseils de faculté, d'université, ainsi qu'au niveau national (UNECD).

L'A.C.E.C.D.L. dispose de locaux prêtés par la faculté : le bar, la logette, la trésorerie, le bureau du président et deux réserves. La corpo

vit grâce à des membres actifs qui s'occupent directement de la vie interne : matériel, bar, revue dentaire, relations extérieures, critérium, soirées et folklore. En effet l'ACECDL, permet aux étudiants de se fournir en matériel à moindre coût, propose un cadre de vie agréable aux étudiants grâce au bar... Mais la corpo s'occupe également de distraire les étudiants en organisant des soirées et surtout la prestigieuse soirée de LA REVUE DENTAIRE. Ce gala, connu de toutes les facultés de chirurgie dentaire de France, est un moment inoubliable et très attendu des enseignants et des étudiants ainsi que des chirurgiens-dentistes.

Contact

Présidente :
Aurélie DECAMBRON
Délégué UNECD :
François MANNESSIER
Mail :
acecdl@hotmail.fr

* les prix indiqués sont à l'année.



LYON

Université Lyon I - Claude-Bernard
Faculté d'Odontologie

Président : Pr Lionel COLLET
Doyen : Pr Denis BOURGEOIS
Responsable administrative :
Fabienne Laregain
Domaine de la Buire

11, Rue Guillaume-Paradin
69372 LYON CEDEX 08
Tél. : 04 78 77 86 81

On se régale à Lyon tant au niveau culinaire qu'au niveau culturel ! Rappelons que cette ville est la seconde métropole de France après Paris et devant Marseille...

Lyon c'est aussi un véritable pôle européen de la santé et de la recherche, et ce, entre autres, grâce à l'Université Bernard Lyon 1, qui abrite en son enceinte, l'UFR d'Odontologie, dirigée par le Pr Denis BOURGEOIS.

FORMATION INITIALE

Effectif des étudiants

- P/2 - 2^e année : **89**
- D1 - 3^e année : **83**
- D2 - 4^e année : **83**
- D3 - 5^e année : **86**
- T1 - 6^e année : **85**
- Internes : **12**
- CECSMO : **20**

Effectif des enseignants

- PU/PH : **10**
- MCU/PH : **29**
- Assistants Hospitalo universitaires : **25**

FORMATION CONTINUE

C.E.S. A

- Biologie de la bouche - option anatomophysiologique (1 an) / Dr ROBIN
- Biologie de la bouche - option histo-embryologique, génétique, biochimie, microbiologie immunologie, et biophysique (1 an) / Dr BARSOTTI
- Techno. des matériaux employés en art dentaire

(1 an) / Dr EXBRAYAT
*Frais inscript. : 466,57 € **

C.E.S. B

- Prothèses - option prothèse scellée, adjointe, complète, prothèse adjointe partielle, prothèse maxillo-faciale (1 an) - Pr G. MALQUARTI - Dr VIENNOT - Dr VIGUE - Pr MILLET
- Odontologie chirurgicale (1 an) / Dr COUDERT
- Orthopédie dento-faciale (1 an) / Dr CHAUTY
- Parodontologie (1 an) / Dr DURAND
- Pédiodontie prévention (1 an) / Pr MORRIER
- Odontologie conservatrice - Endodontie (1an) / Pr FARGE

*Frais inscript. : 466,57 € **

D.E.S.C.B. (4 ans)

- Pr COUDERT

D.I.U. Odontologie Pédiatrique (1 an)

- DU Odontologie pédiatrique 2^{ème} année / Dr. DUPREZ
*Frais inscript. : 1975,57 € **

A.E.U.

- Odontologie légale (1 an) / Non dispensé

D.U. Orthodontie (3 ans + mémoire)

- DU d'Orthodontie linguale (en 2 ans) / Dr. AKNIN
*Frais inscript. : 4025,57 € **

A.E.U.

- Implantologie (1 an) / Pr. DOURY

*Frais inscript. : 2375,57 € **

D.U. chirurgie implantaire (1 an)

- Ce DU fait suite à l'AEU / Dr. FORTIN

*Frais d'inscript. : 3475,57 € **

D.U. prothèse implantaire (1 an)

- Dr. FORTIN
*Frais d'inscript. : 4025,57 € **

D.U. Carcinologie (1 an)

- Pr. BRETON / Dr. ZROUNBA

*Frais d'inscript. : 1055,57 € **

A.E.U. Parodontologie (1 an)

- Dr. RODIER / Dr. DURAND
*Frais d'inscript. : 2575,57 € **

D.U. Paro & implanto orale

- Dr. EXBRAYAT / Dr. DURAND - 1^{ère} année
*Frais d'inscript. : 3975,57 € **

POLE DE REC HERC HE ETDE FORMATION

Un certain nombre de nos enseignants sont regroupés au sein des deux laboratoires de la faculté, d'autres sont intégrés à des laboratoires extérieurs.

Laboratoire « Odontoblastes et Régénération des Tissus Dentaires » ERI 16 INSERM Responsable : Pr. Françoise BLEICHER

Laboratoire d'Etudes des Interfaces et des Biofilms en Odontologie Responsable : Pr Jean Jacques MORRIER

PRÉSENTATION DE LA CORPO

L'AECDL est la plus grande association d'étudiants en chirurgie dentaire française après Paris à la fois par le nombre de ses adhérents, par le nombre de manifestations qu'elle organise, ainsi que par son poids auprès des étudiants lyonnais. Elle représente quelques 400 étudiants et son bureau comporte une trentaine de membres.

- Les activités et événements annuels :
- le WEI : Week-end d'intégration. Il permet aux étudiants des différentes promotions de se rencontrer. Il a connu un franc succès en 2009 avec plus de 250 participants,
- le WED : week-end de désintégration,
- les soirées dentaires : l'AECDL organise chaque année cinq à six soirées ouvertes au public.

L'AECDL s'occupe également de :

- L'achat de matériel : l'association achète de manière groupée, le matériel nécessaire aux étudiants, pour diminuer les prix et faciliter une démarche contraignante. Cela concerne principalement

les étudiants de 2^e, 3^e et 4^e année.

- L'organisation et édition de polycopiés et de cours ronéotypés : pratiquement tous les étudiants bénéficient de la ronéo ; ces notes sont ensuite réécrites, tapées puis photocopiées et distribuées.
- Le calendrier des sixièmes années : réalisé par les 6^e année et publié annuellement à 400 exemplaires.
- Le voyage des sixièmes années : il est aujourd'hui devenu traditionnel, à Lyon, que la promotion sortante de sixième année, parte durant une semaine vers une destination paradisiaque. Cet événement est la dernière étape de notre vie étudiant et laisse des souvenirs inoubliables.
- La dent creuse : créé et édité en 1992, ce journal satirique annuel a pour but de mettre l'accent sur les petits travers de la faculté, du centre de soins, des enseignants, mais aussi des étudiants.
- Le gala : chaque année, il est organisé dans une des salles les plus convoitées de Lyon ; cette soirée réunit étudiants, enseignants, praticiens et partenaires.



MODALITÉ DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES :

Le LMD santé en chirurgie dentaire a été mis en place en 2006. Il concerne actuellement les 2^e et 3^e année. Depuis 2008, les 4^e année rentrent également dans le schéma européen.

INFORMATISATION :

Faculté : les étudiants disposent d'un centre de langues. Il est réparti sur 2 salles au 3^e étage. 1 salle de cours, 1 salle multimédia (15 ordinateurs connectés à Internet, 10 postes TV branchés sur satellites). Les étudiants disposent également d'une salle informatique avec une quinzaine d'ordinateurs portables connectés à internet. Les étudiants ont la possibilité de se connecter à Internet via le WIFI présent dans toute la fac.

SCTD : depuis l'année dernière, les dossiers patients sont informatisés.

* les prix indiqués sont à l'année.



MARSEILLE

**Université de la Méditerranée
Aix-Marseille II
Faculté d'Odontologie**

**Président : Pr Yvon BERLAND
Doyen : Pr Jacques DEJOU
Scolarité :
Marie-Agnès LONGO BARBO**

**27, boulevard Jean-Moulin
13355 MARSEILLE CEDEX 05
Tél. : 04 86 13 68 68**

Marseille c'est avant tout une ville d'art et de culture mais c'est aussi un lieu cosmopolite, une passerelle vers la méditerranée... N'oublions pas que Marseille est la plus ancienne grande ville française...

La Faculté d'Odontologie est directement rattachée à l'Université de la Méditerranée. L'activité se situe plus particulièrement sur deux sites : Marseille Centre et Marseille Nord, ce dernier bénéficie depuis cette année de tous nouveaux locaux. La faculté est dirigée par le Pr Jacques Dejou.

FORMATION INITIALE

Effectif des étudiants

- P/2 - 2^e année : **78**
- D1 - 3^e année : **70**
- D2 - 4^e année : **69**
- D3 - 5^e année : **69**
- T1 - 6^e année : **71**
- Internes : **9**
- Instances de thèse : **33**
- CECSMO : **49**
- CESO : **13**

Effectif des enseignants

- PU/PH : **9**
- MCU/PH : **35**
- Assistants Hospitalo universitaires : **32**

FORMATION CONTINUE

C.E.S. A

- Techno. des matériaux employés en art dentaire (1 an) / Pr DEJOU
*Frais inscript. 507,57 € **

C.E.S. B

- Prothèses option prothèse adjointe partielle (1 an) / Dr SANTONI

- Prothèses option prothèse adjointe complète (1 an) / Dr TOSELLO
- Odontologie chirurgicale (1 an) / Dr ROCHE POGGI
- Odontologie conservatrice (1 an) / Pr KOUBLI
- Pédiodontie prévention (1 an) / Dr BANDON
*Frais inscript. 507,57 € **

C.E.C.S.M.O

- Orthopédie Dento faciale (4 ans) / Pr LE GALL
*Frais inscript. : 507,57 € **

D.U.

- Implantologie théorique (1 an) / Pr MARIANI
*Frais inscript. : 2 325 € **
- Implantologie clinique (2 ans) / Pr MARIANI (fait suite au D.U. précédent)
*Frais inscript. : 2 325 € **
- Parodontologie clinique (2 ans) / 1^{ère} année : Pr Louise / 2^e année : Drs BORGHETTI et MONNET CORTI
*Frais inscript. : 2 325 € **
- Odontologie restauratrice

- et esthétique (2 ans) / Dr PIGNOLY

*Frais inscript. 1 825 € **

- Occlusodontologie (2 ans) / Dr GIRAUDAU

*Frais inscript. : 1 425 € **

D.I.U.

- Odontologie pédiatrique clinique approfondie (1 an) / Dr BANDON

*Frais inscript. : 585 € **

- Endodontie (2 ans) / Dr POMMEL

Frais inscript. : 2 125 €

Certificat d'études universitaires

- Prothèse fixée (1 an) / Pr ORTHLIEB et Dr LABORDE

- Occlusodontie (1 an) / Pr ORTHLIEB et Dr GIRAUDAU

*Frais inscript. : 1 025 € **

Attestation d'études

- Soins spécifiques en santé orale des personnes handicapées / Pr TARDIEU
*Frais inscript. : 350 € **

- Sédation consciente au MEOPA pour les soins dentaires

*Frais inscript. : 350 € **

- Anatomie et techniques chirurgicales bucco-maxillaires / Dr ROCHE POGGI

Frais inscript. : 850 €

- Urgences en Odontologie / Drs BELLONI, CATHERINE et ROCHE POGGI

Frais inscript. : 1 300 €

- Pharmacologie Clinique / Drs BELLONI, CATHERINE et ROCHE POGGI

Frais inscript. : 600 €

ACTIVITÉ DE RECHERCHE

L'activité de recherche de la faculté s'effectue au sein du Laboratoire Interface Matrice Extra Cellulaire Biomatériaux (IMEB) sur les thèmes suivants :

- Régénération dentinaire et étude du comportement des tissus dentaires au contact des biomatériaux in vivo et in vitro,
- Développement de ma-

tériaux de restauration dentaire. Evaluation d'un nouveau produit de reconstitution des dents postérieures,

- Collaborations industrielles : développement d'un nouveau biomatériau de reconstitution des dents postérieures mis au point en partenariat avec les laboratoires Septodont avec dépôt de brevet.

CENTRE DE SOINS

L'activité hospitalière des enseignants et des étudiants s'exerce dans un service hospitalier situé sur 3 sites. Chef de service Pr André SALVADORI :

- 2 sites Marseille centre :
 - Site Timone : dans l'hôpital Timone : unités d'orthopédie dento faciale et d'odontologie générale
 - Site Gaston Berger : unités d'odontologie générale et d'implantologie orale
- 1 Site Marseille nord : dans l'hôpital nord : regroupe 2 unités : odontologie générale et recherche clinique odontologique



MONTPELLIER

Montpellier se situe idéalement entre mer et montagne. C'est la 3^e ville française de l'axe méditerranéen (derrière Marseille et Nice) et celle qui attire de plus en plus d'artistes...

L'UFR de Médecine (Université Montpellier I) est la plus ancienne faculté de médecine en activité au monde. Au nord de Montpellier, au parc Euromédecine, on trouve l'UFR d'Odontologie dirigée actuellement par le Dr Jean Valcarcel.

Université Montpellier I Faculté d'Odontologie

Président :

Pr Dominique Philippe Augé

Doyen : Dr Jean VALCARCEL

Responsable Administratif :

Bernard BEGON

545, avenue du Professeur J.L. Viala
B.P. 4305

34193 MONTPELLIER CEDEX 5

Tél. : 03 20 16 79 08

FORMATION INITIALE

Effectif des étudiants

- P/2 - 2^e année : **68**
- D1 - 3^e année : **63**
- D2 - 4^e année : **74**
- D3 - 5^e année : **57**
- T1 - 6^e année : **58**
- Internes : **6**
- Instances de thèse : **43**
- D.E.S.C.B. : **2**
- C.E.C.S.M.O. : **6**

Effectif des enseignants

- PU/PH : **7**
- Professeurs 1^{er} grade : **1**
- MCU/PH : **24**
- Assistants Hospitalo universitaires : **28**

FORMATION CONTINUE

CES A

- Biologie de la bouche option histo-embryologique, génétique, biochimie, mir-

crobiologie immunologie, et biophysique (1 an) / Dr MICHAÏLESCO

- Techno. Des matériaux employés en art dentaire (1 an) / Dr JACQUOT

Frais inscript. : 478,57 € *

CES B

- Prothèses option prothèse scellée (1 an) / Dr MARGERIT
- Prothèses option prothèse maxillo-faciale (1 an) / Dr MARGERIT

- Odontologie chirurgicale (1 an) / Dr JACQUEMART
- Odontologie conservatrice (1 an) / Dr PELISSIER
- Parodontologie (1 an) / Dr ORTI - Pr GIBERT

Frais inscript. : 478,57 € *
Probatoire DESCB (2 mois) / Pr TORRES. Procédure : sélection par examen pour poursuivre les

études du DESCB (1 étudiant + 1 interne).

D.E.S.C.B. (4 ans)

Frais inscript. : 478,57 € *

C.E.C.S.M.O

- Orthopédie Dento faciale (4 ans) / Dr FRAPIER
- Frais inscript. : 478,57 € *
Procédure : sélection par examen pour poursuivre les études du CECSMO (6 étudiants + 1 interne).

D.I.U.

- Odontologie pédiatrique clinique (1 an) / Dr GOLDSMITH
- Frais inscript. : 750,57 € * + droits obligatoires
- Anesthésie générale, sédation et odontologie clinique (1 an) / Pr GOLDSMITH
- Frais inscript. : 1750,57 € * + droits univ.

* les prix indiqués sont à l'année.

D.U.

- Odontologie légale, expertise, dommage corporel, identification buccodentaire (1 an) / Dr PERRIN

*Frais inscript. : 800,57 € * + droits obligatoires*

- Évaluation du dommage corporel appliqué à l'odontologie (1 an)

- Orthodontie (2^{ème} et 3^{ème} année + mémoire) / Dr FRAPIER

*Frais inscript. : 3250,57 € * + droits obligatoires*

- Orthodontie (1^{ère} année)

*Frais inscript. : 2822,57 € **

- Implantologie 1^{ère} mention : parodontologie et implantologie (3 ans) / Pr GIBERT 2^e mention : chirurgie et réhabilitation orale (3 ans) / Pr TORRES

*Frais inscript. : 1350,57 € * + droits obligatoires*

- Réhabilitation prothétique (3ans) / Pr MARGERIT - Dr JOUVIE - Dr NUBLAT

Frais inscript. : 1^{ère} année : 900 €, 2^e année : 1 300 €

- Anesthésie générales, sédation et odontologie clinique (1 an) / Pr GOLDSMITH

*Frais inscript. : € * + droits obligatoires*

POLE DE RECHERCHE

Le pôle de recherche et de formation de la Faculté de Montpellier est composé de :

- Unité de recherche en physiologie et Endocrinologie oro-faciale
- Projet de création d'une équipe d'accueil : « Physicochimie et microbiologie de biomatériaux odontologiques » avec l'UFR des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques.

CENTRE DE SOINS

Le 13 novembre 1988, le CHU de Montpellier inaugurerait le nouveau service.

* les prix indiqués sont à l'année.

Université Henri Poincaré – Nancy I
Faculté d'odontologie

Président : Pr Jean-Pierre FINANCE
Doyen : Dr Pierre BRAVETTI
Scolarité : Laetitia SABY

96, avenue de Lattre de Tassigny
B.P. 50208
54004 NANCY CEDEX
Tél. : 03 83 68 29 58

Nancy est une ville d'art, surprenante par la diversité et la richesse de son patrimoine historique, culturel et végétal. C'est aussi le premier pôle européen du Nord-Est de la France. 1 habitant sur 5 est étudiant d'où le qualificatif de ville universitaire...

L'Université Henri Poincaré est présente dans la palmarès mondial des 500 meilleures universités et héberge, entre autre, la faculté d'odontologie, dirigée par le Dr Pierre Bravetti.

FORMATION INITIALE**Effectif des étudiants**

• P/2 - 2 ^e année :	88
• D1 - 3 ^e année :	74
• D2 - 4 ^e année :	69
• D3 - 5 ^e année :	58
• T1 - 6 ^e année :	75
• Internes :	6
• D.E.S.C.B. :	12
• C.E.C.S.M.O. :	4

Effectif des enseignants

• PU/PH :	4
• Professeur 1 ^{er} grade :	1
• MCU/PH :	19
• Assistants Hospitalo universitaires :	21

FORMATION CONTINUE**C.E.S. A**

- Option anatomo-physiologique (1 an) / Pr Catherine STRAZIELLE
 - Techno. des matériaux employés en art dentaire (1 an) / Dr RAPIN
- Frais inscript. : 456,57 € **

C.E.S. B

- Prothèses (1 an) – option prothèse scellée / Dr SCHOUVER
- Prothèses (1 an) / option prothèse fixée / Dr SCHOUVER

- Odontologie conservatrice (1 an) / Dr AMORY
 - Parodontologie (1 an) / Dr AMBROSINI
 - Odontologie conservatrice / Endodontie (1an) / Dr AMORY
- Frais inscript. : 456,57 € **

D.E.S.C.B. (4 ans)

- Dr BRAVETTI - Dr VIENNET
- Frais inscript. : 456,57 € **

C.E.C.S.M.O

- Orthopédie Dento faciale (4 ans) / Pr FILLEUL
- Frais inscript. : 456,57 € **

D.U.

- Anatomie appliquée à l'odontologie chirurgicale (2 ans) / Pr BRAVETTI
 - Parodontologie et implantologie clinique (3 ans) / Dr MILLER
- Frais inscript. 1^{ère} année : 1 830 € - 2^e et 3^e année : 1 000 € **

DU Expertises Odontologiques légales

- DU identification odontologie médico-légale (2 ans) / Pr COUDANE – Pr ARTIS et Dr THOMAS
- Frais inscript. 1^{ère} année :*



NANCY

1 200 € - 2^e année : 600 €

- DU rép. du dommage corporel en odontologie (2 ans) / Pr ARTIS - Pr COUDANE

Frais inscript. 1^{ère} année : 1 200 € - 2^e année : 600 €

LABORATOIRES LABELLISÉS EN ODONTOLOGIE, PÔLES FORMATEURS :

- **INSERM U724** : Laboratoire de Pathologie cellulaire et moléculaire de Nutrition (J. L. guéant). Encadrement Odontologie : C. Strazielle.
- **UMR CNRS 7555** : Laboratoire de solide minéral (P. Steinmetz). Encadrement Odontologie : M. P. Filleul – J. Schouver.
- **UMR CNRS 7556** : Laboratoire de physique des matériaux (M. Piecuch). Encadrement Odontologie : J. P. Salomon.
- **UPR 9010** : Laboratoire de Physiologie du comportement (M. Trabalon). Encadrement odontologie : P. Ambrosini – P. Bravetti – J.M. Martrette.
- **UMR CNRS** : Laboratoire de Bactériologie (M. Chapleur). Encadrement odon-

tologique : N. Miller – A. Westphal.

PRESENTATION DE L'A.E.C.D.N.

L' A.E.C.D.N. (Association des Etudiants en Chirurgie Dentaire de Nancy) ou « corpo » créée en 1907, est une association régie par la loi du 1er Juillet 1901, à but non lucratif qui fait partie de l'U.N.E.C.D. et défend les intérêts de tous les étudiants dentaires de Nancy. Notre but est de faciliter et d'animer la vie universitaire des étudiants en odontologie de Nancy.

En effet, tout étudiant adhérent a la possibilité de commander à tarifs préférentiels :

- Le matériel dont il a besoin pour ses travaux pratiques
- Les blouses qu'il se doit de porter en T. P.
- L'ensemble des polycopiés de cours et annales.

De plus, nous nous efforçons de défendre les intérêts des étudiants, au niveau local par notre présence (étudiants élus) au sein des Conseils de Faculté et d'Université, mais

aussi au niveau national par notre participation au sein de l'Union Nationale des Etudiants en Chirurgie Dentaire.

Nous essayons au mieux d'animer la vie de notre faculté, en proposant un lieu de détente et de rencontre à la cafétéria où sont mis à disposition des boissons, un micro-onde, une chaîne hi-fi, quelques magazines d'odontologie, le Wifi, et deux babyfoots gratuits.

Et comme la vie d'un étudiant n'est pas et ne doit pas se résumer au travail et à la faculté, et afin de permettre aux étudiants de se retrouver dans des cadres différents, nous organisons des manifestations festives, sportives et culturelles.

Nous nous soucions également de plus en plus d'ouvrir les étudiants à toutes les technologies appliquées à notre profession ainsi qu'à un maximum de structures encadrant notre futur exercice d'odontogiste.

Pour cela, nous nous proposons d'émettre une information précise, en indiquant aux étudiants les conférences se déroulant

dans la région, et de leur permettre de vous rencontrer pour des présentations de nouveaux produits.

L'A.E.C.D.N. s'ouvre aussi de plus en plus vers le social en organisant des manifestations dans le but de récolter des fonds pour des œuvres caritatives telles que les « Restos du cœur », « Sidaction », le « Téléthon », ...

Contact

Président :

Maximeournault

Mail : president@aecdn.org

Délégué U.N.E.C.D. :

Frédéric Camelot

Mail : derf1983@hotmail.com

HUMANITAIRE

Une seule association se dédie uniquement à l'humanitaire en partant un mois en Equateur afin d'y soigner la population mais particulièrement d'y prodiguer un enseignement à l'hygiène bucco-dentaire.

* les prix indiqués sont à l'année.



Université de Nantes
UFR d'Odontologie

Président : Pr Yves LECOINTE
Doyen : Pr Olivier LABOUX
Responsable administrative :
Emmanuelle HUBERT

1, place Alexis-Ricordeau
44042 NANTES CEDEX 01
Tél. : 02 40 41 29 00

Nantes, ville natale de Jules Verne, appartient au réseau national des Villes et Pays d'Art et d'Histoire : label décerné aux villes soucieuses de préserver et de promouvoir leur patrimoine. Elle a été reconnue la ville la plus agréable d'Europe...

L'Université de Nantes est la deuxième université de province en nombre d'étudiants et premier pôle d'enseignement supérieur et de recherche du Grand Ouest. L'UFR d'odontologie est divisée en 9 sous sections du CNU (Conseil National des Universités) et est dirigée par le Professeur Olivier LABOUX.

FORMATION INITIALE

Effectif des étudiants

- P/2 - 2^e année : **80**
- D1 - 3^e année : **75**
- D2 - 4^e année : **81**
- D3 - 5^e année : **63**
- T1 - 6^e année : **62**
- Internes : **6**
- C.E.C.S.M.O. : **31**

Effectif des enseignants

- PU/PH : **8**
- PU : **2**
- Professeurs 1^{er} grade : **0**
- MCU/PH : **20**
- Assistants Hospitalo universitaires : **18**

FORMATION CONTINUE

Attestation d'études approfondies (internat) 3 ans

Frais inscript. : 478,57 € *

C.E.S. A

- Biologie de la bouche (1 an) option histo-embryologique, génétique, biochimie, microbiologie immunologie, et biophysique / Pr Brigitte LICHT

- Technologie des matériaux employés en art dentaire (1 an) / Pr Pierre WEISS

Frais inscript. : 478,57 € *

C.E.S. B

- Option prothèse adjointe partielle / Dr Pierre LE BARS
- Option prothèse adjointe complète / Dr Pierre LE BARS
- Option prothèse maxillo-faciale / Pr Bernard GIUMELLI
- Parodontologie (1 an) / Pr Assem SOUEIDAN

Frais inscript. : 478,57 € *

C.E.C.S.M.O.

- Orthopédie dento faciale (4 ans) / Dr Stéphane RENAUDIN

Frais inscript. : 478,57 € *

D.U.

- D.U. Réparation juridique du dommage corporel en odontologie (2 ans) / Pr Bernard GIUMELLI

Frais inscript. : 831,27 € *

- D.U. Identification en odontologie médico-légale (2 ans) / Dr Gilles AMADOR DEL VALLE

Frais inscript. 881,27 € *

- Diplôme Inter-Universitaire (D.I.U.) en Endodontie (2 ans) / Pr Olivier LABOUX

Frais inscript. 2 081,27 € *

- D.U. Implantologie 3 ans / Dr Alain HOORNAERT
- Attestation d'études universitaires en implantologie : 1 an

D.I.U.

- 2 ans

Frais inscript. :

A.E.U.I. : 354,57 € *

D.U.I.O. 1^{ère} ou 2^{ème} années : 2 081,27 € *

PÔLE DE RECHERCHE ET DE FORMATION

Unité INSERM UMRS 794 LIOAD (laboratoire d'Ingénierie Ostéo-Articulaire et Dentaire).

CENTRE DE SOINS

Le centre de soins dentaire (CSD) du CHU de Nantes (Pôle Odontologie) est une des trois composantes d'un ensemble architectural regroupant la Faculté de Chirurgie-Dentaire, une unité de recherche et les deux services odontologiques. Il se situe en centre ville, dans l'enceinte du CHU Hôtel-Dieu à proximité des moyens de transport.

Le service d'Odontologie Conservatrice et Pédiatrique, dirigé par le Docteur G. AMADOR DEL VALLE, prend en charge les activités d'odontologie conservatrice, d'endodontie, de pédodontie et d'orthopédie dento-faciale. Ce service participe à des filières de soins mises en place avec d'autres services du CHU, tels que le service de Stomatologie et de Chirurgie Maxillo-Faciale, le service d'Oncologie Pédiatrique, de Cardiologie Pédiatrique,

le service de Chirurgie Infantile, le CISIH (Centre d'Information et de Soins de l'Immunodéficience Humaine) et à la prise en charge des malades irradiés. Les axes de recherches cliniques concernent les biomatériaux injectables, l'ostéogénèse imparfaite, l'étude épidémiologique des malades séropositifs, la caractérisation d'un vernis à libération prolongée de chlorhexidine, l'évaluation des obturations canalaire et la rhinométrie. Le service d'Odontologie Restauratrice et Chirurgicale, dirigé par le Professeur Yves AMOURIQ, assure la prise en charge des patients nécessitant des traitements de proximité en Parodontologie, Prothèse et en Chirurgie Buccale. Des filières de soins avec les services d'ORL, de Stomatologie, de Chirurgie Maxillo-Faciale et le CRLCC (Centre Régional de Lutte Contre le Cancer) permettent d'assurer le traitement prothétique des malades traités pour un cancer des voies aéro-digestives supérieures : prothèse maxillo-faciale. L'implantologie constitue un axe différencié. Par ailleurs une demi-journée sous anesthésie générale

est consacrée à la chirurgie buccale. Les parodontopathies des patients VIH positif sont traitées en collaboration avec le CISIH. La recherche clinique est consacrée à l'étude des réactions tissulaires au port de prothèses amovibles – muqueuse buccale, parodontite, salive – aux techniques d'implantologie et à l'évaluation de la prothèse maxillo-faciale.

Les deux services ont pour mission de prendre en charge des patients relevant de thérapeutiques de proximité ou nécessitant la mise en œuvre de techniques spécialisées. Leur mission s'étend à l'enseignement : formation initiale de futurs praticiens et de spécialistes. Ils dispensent différentes formations complémentaires et développent des travaux dans le cadre de la recherche clinique.

HUMANITAIRE

Une association humanitaire existe à Nantes, il s'agit de l'OUED (Organisation hUmanitaire des Etudiants Dentaires). Son projet se situe en Mauritanie où les départs ne sont pas toujours faciles...

PRESENTATION DE L'A.E.C.D.N.

Tél : 02 40 35 11 97

Mail : aecdn@yahoo.fr

Présidente 2010-2011 :

Marie-pauline CHARIER :

Tél : 06 83 79 31 16

L'AECDN (Association des Etudiants en Chirurgie Dentaire de Nantes) existe depuis la création de la faculté. C'est une association apolitique et asyndicale qui regroupe et représente les étudiants de l'UFR.

Elle propose aux étudiants différents services : photocopies, internet, photocopies, petit dèj', soirées, et autres activités externes telles que le laser game, le karting,... Elle est également chargée d'assurer la représentation officielle des étudiants auprès des autorités universitaires et hospitalières.

Chaque année, les T1 créent une association dans le but d'organiser le

gala, ainsi que le voyage de fin d'étude.

PETITE NOUVEAUTE

Il est prévu l'informatisation totale de la fac, c'est-à-dire que les dossiers patients vont être intégralement sous forme informatique et les radios intégralement en numériques. Cette vague de modernité, prévue initialement pour septembre 2010 ne devrait pas tarder à être totalement opérationnelle.

Nous avons déjà assisté avec joie, en septembre, à l'ouverture des salles de simulations cliniques les plus modernes d'Europe, installées par le laboratoire Henry Schein. Ces salles vont permettre aux PCEO2 et DCEM1 de se former dans de bonnes conditions.

* les prix indiqués sont à l'année.





NICE

Université de Nice-Sophia Antipolis
UFR d'Odontologie

Président : Albert MAROUANI
Doyen : Pr Marc BOLLA
Scolarité : Nicolas Muscat

Pôle Universitaire de
Saint Jean d'Angely
24, avenue des Diables Bleus
06357 NICE Cedex 04
Tél. : 04 92 00 11 62

Située entre mer et montagne, Nice est riche d'un patrimoine culturel et artistique exposé dans toute la ville.

L'université de Nice Sophia Antipolis comprend 6 campus, celui de Saint Jean d'Angely abritant l'UFR d'Odontologie dirigé par le Pr Marc Bolla.

FORMATION INITIALE

Effectif des étudiants

- P/2 - 2^e année : **42**
- D1 - 3^e année : **46**
- D2 - 4^e année : **38**
- D3 - 5^e année : **26 + 1 RI**
- T1 - 6^e année : **36**
- Internes : **4**
- Instances de thèse : **33**

Effectif des enseignants

- PU/PH : **7**
- MCU/PH : **15**
- Assistants Hospitalo universitaires : **15 + 1 associé**

FORMATION CONTINUE

C.E.S. A

- Technologie des matériaux employés en art dentaire / Pr BOLLA
*Frais inscript. : 496,57 € **

C.E.S. B

- Prothèse dentaire : option Prothèse Scellée / Dr LAPLANCHE

- Prothèse dentaire : option Prothèse Adjointe Partielle / Dr LAPLANCHE
- Odontologie Conservatrice - Endodontie / Dr BERTRAND
- Pédiodontie - Prévention
- Orthopédie Dento-Faciale / Dr MANIERE-EZVAN
- Odontologie Chirurgicale / Dr COCHAIS
- Parodontologie / Dr CHARBIT
*Frais inscript. : 496,57 € **

D.U.

- Oral Lasers Applications (Directeur : Pr ROCCA ; Directeurs scientifiques : Drs BERTRAND, BRULAT-BOUCHARD ; Coordinateurs : Drs FORNALI et SEMEZ
*Frais inscript. : 4 100 € **
- Endodontie (Responsables : Drs MEDIONI et RICCI
*Frais inscript. : à titre individuel 2 4 000 € par an (2 ans), en formation initiale 1 000 € * par an*

- Parodontologie (Responsables : Drs CHARBIT et VINCENT
*Frais inscript. : 3 512 € * ; droits d'inscription universitaire 508,57 € **

- Implantologie Clinique (Responsables : Pr MALHER, Dr CHARBIT ;

*Frais inscript. : 508,57 € * ; Droits spécifiques à la formation : 4 000 € **

- Esthétique dentaire (Responsables Pr BOLLA et Dr ALLARD ;

*Frais inscript. : 508,57 € * ; Droits universitaires spécifiques à la formation : 4 000 € **

ASSOCIATION

Le bureau du CEON est entièrement nouveau cette année et cherche à remonter tant au niveau local que national. Cette année, il est composé de 8 membres avec création d'un responsable solidarité.

Contact

Président :
RIERA Brice
Délégué UNECD : BOUS-SAÏD Faouzi

INFORMATISATION

La faculté à investi dans des nouveaux postes, le réseau WIFI est présent partout. Au niveau clinique, les étudiants n'ont accès qu'aux dossiers papiers, mais chaque box est équipé d'une radio numérique. Les cours sont en ligne sur 2 plateformes, Jalon et Odontice. La mise en place nécessitant une formation, tout les cours ne sont pas disponibles, par conséquent la corpo est encore en place pour imprimer certains cours et les prises de notes.

* les prix indiqués sont à l'année.

Université René Descartes – Paris V
Faculté de Chirurgie Dentaire

Président : Axel KAHN
Doyen : Pr Gerard LEVY
Chef des Services Administratifs :
Annick STEPHAN-BERNARD

1, rue Maurice-Arnoux
92120 MONTROUGE
Tél. : 01 58 07 67 06



PARIS 5

L'université Paris V ou université Paris Descartes, est une université qui a été créée le 1er janvier 1971 et dont le siège est situé dans le quartier latin. Mais c'est la ville de Montrouge qui accueille la faculté de chirurgie dentaire.

Montrouge est une commune française au sud de Paris qui autrefois s'étendait au nord, jusqu'à Montparnasse. La faculté de chirurgie dentaire de l'Université Paris Descartes est l'une des deux UFR d'odontologie implantées à Paris et l'une des seize UFR d'odontologie de France. Celle-ci est dirigée actuellement par le Dr Gérard Levy.

FORMATION INITIALE

Effectif des étudiants

- P/2 - 2^e année : **117**
- D1 - 3^e année : **110**
- D2 - 4^e année : **118**
- D3 - 5^e année : **115**
- T1 - 6^e année : **104**
- Internes : **15**

Effectif des enseignants

- PU/PH : **12**
- MCU/PH : **53**
- Assistants Hospitalo universitaires : **67**

FORMATION CONTINUE

C.E.S. A

- Biologie de la bouche option anatomo-physiologique (1 an) / Dr CHER-
RUAU
 - Biologie de la bouche option histo-embryologique, génétique, biochimie, microbiologie immunologie, et biophysique (1 an) / Dr SEGUIER
 - Techno. des matériaux employés en art dentaire (1 an) / Dr SADOUN
- Frais inscript. : 467,85 € **

C.E.S. B

- Prothèses scellée (1 an) / Dr DOT
 - Prothèses adjointe partielle (1 an) / Dr BEGIN
 - Prothèses adjointe complète (1 an) / Dr BEGIN
 - Odontologie conservatrice (1 an) / Dr BONTE
 - Parodontologie (1 an) / Dr BIGOT
 - Pédodontie prévention (1 an) / Dr VANDERZWALM
- Frais inscript. : 467,85 € / an*

D.E.S.C.B. (4 ans)

Pas d'info car en cours de ré-
forme

C.E.C.S.M.O.

Fait conjointement avec paris VII (4 ans) / Dr DECKER

Frais inscript. 467,85 € / an

D.U.

- D.U. Formation permanente en odontologie (2 ans) / Dr NEBOT - Dr CHARRIER
- Frais inscript. 750 € **
- D.U. sédation consciente pour les soins dentaires (1an) / Pr WOLIKOW

*Frais inscript. 1800 € * - 900 € * pour interne*

- D.U. odontologie clinique et vieillissement (2an) / Pr TAVERNIER

*Frais inscript. 1467,734 € **

- D.U. trouble fonctionnel oro-faciaux (2ans) / Dr FLEITER

*Frais inscript. 1 300 € **

*1^{ère} année : 570 € * (internes),*

*Frais inscript. 1 143 € **

*2^{ème} année : 571 € * (interne)*

- D.U. odontologie pédiatrique clinique (2ans) / Dr COURSON 2 modules
- Frais inscript. 1350 € * par module (500 € * pour les internes)*

- D.U. orthèse appliqué à l'orthopédie dento-faciale (1an) / Pr LAUTROU

*Frais inscript. 3 300 € **

- D.U. orthodontie linguale (2 ans) / Dr DECKER

*Frais inscript. 3 354 € **

- D.U. parodontie clinique (2 ans) / Dr COLOMBIER

*Frais inscript. 1 140 € **

- DU odontologie Prothèse complète (3 ans) /

Pr RIGNON-BRET

Frais inscript. :

*module 1 : 650 € **

*module 2 : 850 € **

*module 3 : 1 600 € **

- prothèse implanto-porté (2 ans) / Dr GIROT

*Frais inscript. 2 000 € **

*(1 000 € * interne et diplômé depuis moins de 5 ans)*

D.I.U.

D.I.U. d'endodontie (2 ans) / Pr LASFARGUES

*Frais inscript. 2 700 € * (900 € * internes)*

POLE DE RECHERCHE ET DE FORMATION

Dès sa création l'UFR d'odontologie a donné à la recherche biomédicale une place prépondérante en créant et en soutenant le développement de laboratoires au sein desquels les enseignants et les étudiants participent à des projets de recherche clinique fondamentale. Ces activités de recherches se développent dans diverses structures.

- **le laboratoire de biologie et de biomatériaux du milieu buccal et osseux :** associé au DEA de biologie ostéoarticulaire, biomécanique. Il est constitué de quatre groupes : biochimie orale, biomatériaux matrice extracellulaire et biominéralisation physiopathologie osseuse.
- **Les laboratoires universitaires :**

- laboratoire d'anatomie pathologique,
- laboratoire de biologie oro-faciale appliquée,
- laboratoire d'électronique médicale et neuropharmacologie comportementale,
- laboratoire de radiologie, biophysique et des radios éléments,
- laboratoire de santé publique bucco-dentaire.

Par ailleurs, des collaborations se sont établies et développées avec des institutions publiques de recherche comme l'INSERM, le CNRS, l'Institut Pasteur, le Collège de France, ainsi que des actions en partenariat avec les industries.

CENTRE DE SOINS

Le CSERD comprend quatre services d'odontologie implantés à :

- **Colombes :** Hôpital Louis Mourier
- **Créteil :** Hôpital Albert Chenevier
- **Ivry :** Hôpital Charles Foix
- **Paris 18^{ème} :** Hôpital Bretonneau.

A Ivry, des relations étroites de collaboration ont été liées avec le centre de la douleur de Saint-Antoine et les services d'ORL et de chirurgie maxillo-faciale de la Pitié Salpêtrière et de Saint-Antoine. Une activité d'odontologie gériatrique se développe en rapport avec l'environnement spécifique qui est le nôtre : l'Hôpital Charles Foix, un

des plus grands hôpitaux gériatriques d'Europe et l'un des pôles de référence dans ce champ médical.

ASOCIATIONS

- **C.E.O.PV (Cercle étudiant en Odontologie Paris V) :** bureau des étudiants, organise les soirées et les diverses activités de la fac, le fonctionnement des ronéos, l'accueil des étudiants, des JAM : journées d'association de Montrouge où toutes les associations et partenaires se réunissent, un représentant étudiant se charge de faire le lien avec l'administration pour les différents problèmes.

Président :

Paul BOISSAYE

pboissaye@gmail.com

Délégué UNECD :

Antoine DUBRISAY

dubrisay@gmail.com

Tél : 06 21 63 45 08

- **Fanfare Youri Gargariz :** La fanfare de Montrouge, même si tu ne sais pas jouer d'un instrument l'équipe t'accueille et t'apprends, tuba, saxo, tout y es. Pas mal de voyage en France, répétitions une fois par semaine.
- **Turne musique :** association permettant de faire de la musique et qui organise des concerts à la fac. Elle a des locaux équipés de guitares, batteries et tout ce qu'il faut mis à la disposition des membres.
- **Erasmus :** pour l'accueil des étudiants étrangers venant en erasmus.
- **Turne Sport :** propose de nombreuses activités sportives.

HUMANITAIRE

Voyage prévu au Sénégal avec l'ANEOS et autres projets de solidarité.

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

La réforme a été mise en place pour la rentrée 2009, la P2 a été entièrement semestrialisée et la D1 le devient cette année, la semestrialisation progressera en même temps que la promo test progressera. Il n'y a quasiment plus aucun cours magistraux, les cours sont mis en ligne sur internet et les étudiants travaillent via la plate forme et communiquent avec les professeurs via l'intranet ou par rendez-vous.

Le contrôle des connaissances de la réforme est une épreuve unique de 4h regroupant toutes les matières du semestre, pour valider l'étudiant ne doit pas avoir plus de 20% de réponses inacceptables. Tout semestre validé le reste, un étudiant ayant validé son premier semestre mais pas son deuxième redoublera

mais n'aura pas à repasser le premier semestre.

Pour les années pas encore réformées, passage par module (regroupement de plusieurs matières), pas beaucoup de contrôle continu, presque tout en partiel en janvier et juin.

INFORMATISATION

Nous disposons du WIFI depuis janvier 2008. La salle informatique est entièrement gérée par la fac. Les dossiers des patients dépendent des centres.

COURS EN LIGNE ET RONÉOS ET RONÉOS

Ronéos de la P2 à la D3 mais en cours de disparition puisqu'il n'y a presque plus de cours magistraux, et que tous les cours sont numérisés sur l'Espace Numérique de Travail.

* les prix indiqués sont à l'année.



Université Paris VII - Denis Diderot
Faculté d'odontologie

Président : Pr Vincent BERGER
Doyen : Robert GARCIA
Responsable administratif :
Gregory AUPIAIS

5, rue Garancière
75006 PARIS
Tél. : 01 57 27 87 12



PARIS 7

Aujourd'hui, Paris intra et extra muros compte 13 universités dont l'Université Paris Diderot-Paris VII qui regroupe plus de 130 équipes et laboratoires menant une recherche novatrice de niveau international. Plus de la moitié sont associés aux grands organismes (CNRS, INSERM...). Elle est composée de 15 UFR dont l'UFR d'odontologie dirigée par le Pr Robert Garcia et couvre toutes les disciplines odontologiques dans le domaine de l'enseignement, de la recherche et des soins.

FORMATION INITIALE

Effectif des étudiants

- P/2 - 2^e année : **87**
- D1 - 3^e année : **100**
- D2 - 4^e année : **85**
- D3 - 5^e année : **96**
- T1 - 6^e année : **87**
- Internes : **9**
- Instances de thèse : **181**
- DESCB : **24**
- CECSMO : **37**

Effectif des enseignants

- PU/PH : **14**
- Professeurs 1^{er} grade : **1**
- MCU/PH : **46**
- Assistants Hospitalo universitaires : **40**

FORMATION CONTINUE

CES A

- Biologie de la bouche option anatomo-physiologique (1 an) / Pr AZERAD
- Biologie de la bouche option histo-embryologique, génétique, biochimie, microbiologie immunologie, et biophysique (1 an)

M.E. SAHABANA, M.C. en sciences

- Techno. des matériaux employés en art dentaire (1 an) / Pr PICARD

*Frais d'inscrip. : 478,57 € **

CES B

- Prothèses option prothèse scellée (1 an) / Dr MONSENEGO
- Prothèses option prothèse adjointe partielle (1 an) / Dr LE TEXIER

- Prothèses option prothèse adjointe complète (1 an) / Dr HUE

- Prothèses option prothèse maxillo-faciale (1 an) / Dr MAURICE

- Odontologie chirurgicale (1 an) / Dr CASAMAJOR

- Odontologie conservatrice (1 an) / Dr DELZANGLES

- Parodontologie (1 an) / Dr KERNER

- Pédiodontie prévention (1 an) / Dr IFI-NAULIN

- Odontologie conservatrice - Endodontie (1 an) /

Dr COLON et
Dr DELZANGLES

*Frais d'inscrip. : 478,57 € **

D.E.S.C.B.

D.E.S.C.B. (4 ans) / Dr ROCHE

*Frais d'inscrip. : 478,57 € **

C.E.C.S.M.O

Orthopédie Dento faciale (4 ans) / Dr CHABRE - cours commun Paris VII et Paris V

*Frais d'inscrip. : 478,57 € **

D.I.U.

- Carcinologie buccale (1 an) / Dr COURRIER et Dr MAURICE

*Frais d'inscrip. : 1398,14 € **

- Apnée du sommeil (1 an) / Pr GARCIA

*Frais d'inscrip. : 1341,57 € **

D.U.

- D.U clinique de prothèse maxillo-faciale (2 ans) / Dr MAURICE

Frais d'inscrip. : 931,57 € / an

- D.U implantologie clinique chirurgicale et prothèse

tique (2 ans) / Dr MISSIKA et Pr PICARD

*Frais d'inscrip. : 3001,57 € **

- D.U clinique d'Orthodontie linguale (2 ans) / Pr GARCIA

*Frais d'inscrip. : 3981,57 € **

- D.U clinique de prothèses implanto-portées (2 ans) / Pr TAVERNIER et Dr FROMENTIN

*Frais d'inscrip. : 3041, 5 € **

- D.U Parodontologie clinique (2 ans) / Pr BOUCHARD

*Frais d'inscrip. : 1616,57 € **

- D.U Approfondi de parodontologie et d'implantologie clinique / Pr BOUCHARD

*Frais d'inscrip. : 2071,57 € **

- D.U Expertise en Médecine dentaire

*Frais d'inscrip. : 2241,57 € **

POLE DE RECHERCHE ET DE FORMATION

L'unité de formation et de recherche d'odontologie

est rattachée à l'Université Paris Diderot-Paris VII et constitue, avec les services d'odontologie le Centre de Soins d'Enseignement et de Recherche Dentaire (CSERD). Les services d'odontologie dépendent de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris.

Ils appartiennent respectivement au groupe hospitalier Rothschild et la Pitié Salpêtrière. Le CSERD est placé sous la responsabilité du Directeur de l'UFR, Monsieur le Professeur Robert Garcia en collaboration avec les chefs de services d'Odontologie, Monsieur le Professeur Bernard Picard et Monsieur le Professeur Jean Azerad.

La recherche universitaire et clinique constitue un objectif important et plusieurs études sont menées actuellement. Les thèmes principaux sont répartis dans un laboratoire propre à l'UFR et six laboratoires extérieures : laboratoire de biologie oro-faciale et pathologie, de biomécanique biomatériaux ostéo-articulaire, os et articulation, de physiologie de la manducation, de métallurgie structurale, de génie des procédés et matériaux, chimio kinés et immunopathologie.

LES ASSOCIATIONS

- **AEG** : Association des Etudiants de Garancière

Contact :

Président :

Aurélien Parâtre

Délégue UNECD :

Alice Briantais

Mail :

dentaireparis7@gmail.com

- **RCG** : Racing Club de Garancière

- **AEO** : Association de l'Ecole Odontologie (gère les entretiens de Garancière)

De nombreux événements ponctuent l'année, comme le week-end d'intégration fin octobre, la soirée Loco, organisée en collaboration avec PARIS V pendant l'ADF.

Régulièrement, dans le courant de l'année, des pots ont lieu au Hideout café, etc...

Dans un autre domaine, le RCG (Racing Club de Garancière) organise des rencontres et des entraînements de foot.

Une version papier de ronéos) est distribuée chaque semaine par l'AEG.

Lors de chaque Téléthon, l'AEG

y participe activement, en vendant des dents en chocolat et des brosses à dents (le bien et le mal !).

Depuis plusieurs années, l'université développe des partenariats avec l'étranger, à savoir : Harvard University à Cambridge, Mc Gill University à Montréal...

* les prix indiqués sont à l'année.



FORMATION INITIALE

Effectif des étudiants

• P/2 - 2 ^e année :	101
• D1 - 3 ^e année :	63
• D2 - 4 ^e année :	68
• D3 - 5 ^e année :	67
• T1 - 6 ^e année :	51
• Internes :	6
• Instances de thèse :	60
• DESCB :	4
• CECSMO :	4

Effectif des enseignants

• PU/PH :	7
• MCU/PH :	18
• Assistants Hospitalo universitaires :	16

FORMATION CONTINUE

CES B

- Prothèses (1 an) / Dr CITTERIO
 - Odontologie chirurgicale (1 an) / Pr LEFEVRE
- Frais inscript. : 466,57 € *

D.E.S.C.B.

- 4 ans / Pr LEFEVRE
- Frais inscript. : 466,57 € *



**Université de Reims
Champagne-Ardenne
Faculté d'Odontologie**

**Président : Pr Richard VISTELLE
Doyen : Pr Louis-Frédéric JACQUELIN
Responsable administrative :
Sylvie GILLET**

**2, rue du Général-Koenig
51100 REIMS
Tél. : 03 26 91 34 51**



Cité des Sacres, ville du Champagne, Reims est riche de traditions et de savoir-faire. Mais c'est également une métropole régionale moderne et dynamique grâce à sa situation à la croisée de plusieurs itinéraires transeuropéens.

L'Université de Reims Champagne Ardenne (URCA) est une université française pluridisciplinaire. Son implantation est principalement sur Reims mais aussi à Châlons sur Champagne, Troyes... Elle se compose de 8 UFR dont celle d'Odontologie dirigée par le Pr Louis-Frédéric JACQUELIN

C.E.C.S.M.O.

- C.E.C.S.M.O - Orthopédie Dento faciale (4 ans)
Dr BARTHELEMY
Frais inscript. : 466,57 € / an

D.U.

- D.U. Sédation / Dr BERTHET
Frais inscript. : 2385,57 € / an

POLE DE RECHERCHE ET DE FORMATION

Il existe deux pôles de recherche à Reims :

- le laboratoire INSERM «Interfaces Biomatériaux-Tissus Hôtes»,
- le laboratoire d'analyse des Contraintes Mécaniques.

CENTRES DE SOINS

Deux centres de soins sont rattachés à la faculté, ils se situent dans :

- l'Hôpital Maison Blanche,
- l'Hôpital Sébastopol.

PRÉSENTATION DE LA CORPO ET AUTRES ASSOCIATIONS

L'A.C.E.C.D.R. (Association Corporative des Etudiants en Chirurgie Dentaire de Reims) : elle permet aux étudiants de pouvoir acheter leur matériel pour les Travaux Pratiques.

Elle propose aux étudiants différents services tels que la mise à disposition des polys des profs, la publication du cri dentinaire.

Elle permet la rencontre entre les étudiants via les soirées dentaires, le gala, le weekend d'intégration mais aussi diverses rencontres entre les étudiants et les professionnels (laboratoires, partenaires, syndicats,...).

Elle est aussi chargée d'assurer la représentation officielle des étudiants auprès des autorités nationales, universitaires et hospitalières.

HUMANITAIRE

L'A.C.E.C.D.R. s'occupe d'organiser comme chaque année des opérations telles que l'hôpital des nou-nours en collaboration avec médecine et pharma, le téléthon en relation avec l'AFM et l'UFSBD.

Cette année, 4 étudiants (2 D1 et 2 thésardes) partent au Togo afin de faire de la prévention dentaire dans des écoles ainsi qu'une distribution de brosses à dents et de dentifrices aux élèves ; ils en profiteront pour réaliser des études épidémiologiques (indice CAO,...). Cette opération a eu lieu en 2008 au Niger et a rencontré un grand succès

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONAISANCES

Mise en place de la semestrialisation avec des unités

d'enseignement difficile au début mais bien en place aujourd'hui.

INFORMATISATION

La faculté dispose du wifi et d'une salle informatique avec une douzaine d'ordinateurs. Les services d'odontologie sont informatisés depuis 2 ans.

COURS EN LIGNE ET RONÉOS

Avec la mise en place d'un site de l'Université de Reims, les profs souhaitant mettre à disposition leur cours sur internet le peuvent et sont à la disposition des étudiants par le biais d'un mot de passe.

* les prix indiqués sont à l'année.



RENNES

Université de Rennes I
Faculté de Chirurgie Dentaire

Président : Pr Guy CATHELINEAU
Doyen : Pr Gilbert de MELLO
Responsable administrative :
Karine GIARD-FALC'HON

BAT. 15
2, avenue du Pr Léon Bernard
35043 RENNES Cedex
Tél. : 02 23 23 43 12

Située au coeur d'une région à forte identité culturelle, Rennes est le passage obligé de la plupart des flux touristiques vers la Bretagne.

Métropole d'art et d'histoire, Rennes est aussi une ville estudiantine dynamique qui offre une grande diversité de loisirs : associations sportives et culturelles, nombreux festivals...

Près de 25 000 étudiants, 10 sites universitaires dont l'Université de Rennes 1. Université pluridisciplinaire qui compte trois campus. Celui de Villejean abrite l'UFR d'Odontologie dirigée actuellement par Dr Anne Dautel

FORMATION INITIALE

Effectif des étudiants

- P/2 - 2^e année : **71**
- D1 - 3^e année : **62**
- D2 - 4^e année : **57**
- D3 - 5^e année : **58**
- T 1 - 6^e année : **53**
- Internes : **4**
- DESCB : **8**
- CECSMO : **12**

Effectif des enseignants

- PU/PH : **5**
- Professeurs 1^{er} grade : **1**
- MCU/PH : **18**
- AHU : **19**

FORMATION CONTINUE

C.E.S. A

- Biologie de la bouche option anatomo-physiologique (1 an) / Pr Guy CATHELINEAU
- Biologie de la bouche option histo-embryologique, génétique, biochimie, microbiologie immunologie, et biophysique (1 an) / Pr BONNAURE-MALET
- Techno. des matériaux employés en art dentaire

(1 an) / Pr CATHELINEAU
Frais inscript. : 478,57 € *

C.E.S. B

- Odontologie chirurgicale (1 an) / Pr DE MELLO
 - Parodontologie (1 an) / Dr MICHEL
 - Pédiodontie prévention (1 an) / Pr SIXOU
- Frais inscript. : 478,57 € *

D.E.S.C.B. (4 ans)

- D.E.S.C.B. (4 ans) / Pr DE MELLO
- Frais inscript. : 478,57 € *

C.E.C.S.M.O.

- Orthopédie Dento faciale (4 ans) / Pr GUYOMARD
- Frais inscript. : 478,57 € *

D.U.

- Orthodontielinguale(3ans + mémoire) / Dr SOREL
- Frais inscript. : 2 000 € * + 173,57 € (pré-inscription)
 - DU implantologie orale (2 ans) / Dr LIMBOUR

Frais inscript. : 1 830 € * + 173,57 €

D.U.C.O.P.

- Diplôme Universitaire

Clinique d'Odontologie
Pédiatrique (2 ans) /
Pr SIXOU

Frais inscript. : 2 000 € * + 173,57 €

Autres Diplômes

- Doctorat de l'université de Rennes I – mention biologie et science de la santé et mention génie biologique
- Frais inscript. : 478,57 € *

POLE DE RECHERCHE ET DE FORMATION

- Equipe de Biomatériaux en Site Osseux
- Equipe de Microbiologie

LES ASSOCIATIONS

Association des Etudiants en Chirurgie Dentaire de Rennes

2, avenue Professeur
Léon Bernard Bât 15
35000 Rennes
Présidente :
Mlle Ambroise Constance
Mail :
c_ambroise@hotmail.fr

L'A.E.C.D.R existe depuis la création de la faculté. C'est une association indépendante politiquement et asyndicale qui regroupe les étudiants de L'UFR.

Elle propose aux étudiants différents services : l'humanitaire, la cafétéria, les photocopies, le Comité des fêtes et le L.N.E (le journal, le nouvel excavateur). Les principales soirées sont la p2's night à la rentrée, le Punch de Noël, et le gala début juin.

L'AECDR assure également la représentation des étudiants auprès des autorités universitaire et hospitalière.

Le week-end d'accueil des PCEO2 est organisé par une association indépendante : LE SPEED (stage préparatoire des éreintantes études dentaire) composé chaque année de DCEO1.



STRASBOURG

Les étudiants de TCEO1 effectue également un voyage de fin d'études qui est organisé par une association différente tous les ans.

INFORMATISATION

La faculté dispose du wifi et d'une salle informatique avec une douzaine d'ordinateur. La clinique est entièrement informatisée.

Depuis le site de l'UFR : question d'internat en parodontologie, film de chirurgie buccale, et cours de parodontologie et d'odontologie pédiatrique.

Ville européenne, pôle commercial de tout premier ordre, mais aussi ville d'art et d'histoire, Strasbourg est une métropole où il fait bon vivre, résolument tournée vers l'avenir...

L'Université de Strasbourg est, aujourd'hui, l'université pluridisciplinaire la plus importante en nombre d'étudiants et de personnels en France. La Faculté de chirurgie dentaire située dans l'enceinte des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg est dirigée par le Pr Youssef HAÏKEL.

**Université de Strasbourg
Faculté de Chirurgie Dentaire**

**Président : Pr Alain BERETZ
Doyen : Pr Youssef HAÏKEL
Responsable administrative :
Anne RIGAUD**

**1, place de l'Hôpital
67000 STRASBOURG
Tél. : 03 68 85 39 06 ou 08 ou 09**

FORMATION INITIALE

Effectif des étudiants

- P/2 - 2^e année : **72**
- D1 - 3^e année : **75**
- D2 - 4^e année : **63**
- D3 - 5^e année : **56**
- T1 - 6^e année : **63**
- Internes : **7**
- Master de biologie et bioingéierie craniennes, dentaires et faciales M 1 : **77**
- Master de biologie et bioingéierie craniennes, dentaires et faciales M 2 : **12**
- Instances de thèse : **50**
- DESCB : **0**
- CECSMO : **12**

Effectif des enseignants

- PU/PH : **13**
- MCU/PH : **19**
- Assistants Hospitalo universitaires : **19**

- Attachés des hôpitaux : **71**

FORMATION CONTINUE

C.E.S. A

- Biologie de la bouche option histo-embryologique, génétique, biochimie, microbiologie immunologie, et biophysique (1 an) / Pr BLOCH-ZUPAN
 - Techno. des matériaux employés en art dentaire (1 an) / Pr HAIKEL
- Frais inscript. : 474 € * (hors S.S et médecine préventive) droits 20/10/2011.*

C.E.S. B

- Parodontologie (1 an) / Pr TENENBAUM
 - Pédiodontie prévention (1 an) / Pr MANIERE
- Frais inscript. : 474 € * (hors S.S et médecine préventive) droits 20/10/2011.*

D.E.S.C.B. (4 ans)

- D.E.S.C.B. (4 ans) / Dr FEKI
- Frais inscript. : 474 € * (hors S.S et médecine préventive) droits 20/10/2011.*

C.E.C.S.M.O.

- Orthopédie dento faciale (4 ans) / Dr MATHIS
- Frais inscript. : 474 € * (hors S.S et médecine préventive) droits 20/10/2011.*

D.U.

- Esthétique du sourire : approche multidisciplinaire / Dr SERFATY
- Frais inscript. : 3 200 € * + frais de scolarité*
- Acquisition de bases fondamentales en implantologie orale (1 an) / Dr BOUKARI
- Frais inscript. : 3 200 € * + frais de scolarité*

* les prix indiqués sont à l'année.

• Implantologie orale appliquée (2 ans) / Dr BOUKARI
*Frais inscript. : 3 200 € * + frais de scolarité*

• Parodontologie clinique (3 ans) / Pr TENENBAUM
*Frais inscript. : 5 000 € * + frais de scolarité*

• Prothèses : thérapeutiques de l'édentement total (1 an) / Pr TADDEI

*Frais inscript. : 3 200 € * + frais de scolarité*

• Formation post-graduée des enseignants en odontologie / Pr SCHMITTBUHL

FORMATION ET CERTIFICAT DE FORMATION

• Certification de formation à la radioprotection des patients / Pr SCHMITTBUHL
*Frais inscript. : 150 € **

• Formation à la génétique clinique de la cavité buccale / Pr MANIERE

• Formation aux soins dentaires sous sédation par inhalation de MEOPA / Pr MANIERE

SPÉCIFICITÉS DE LA FACULTÉ

Dans le cadre du programme Socrate, la faculté est liée avec les facultés dentaires des universités de Glasgow, Mayence, Helsinki, Copenhague, Naples, Witten-Herdecke, Izmir et Cluj-Napoca.

Convention inter-CHU avec Madagascar et Hô-Chi-Minh-Ville. Pour les doctorants et enseignants : Jérusalem, Casablanca, Sidney, Hô-Chi-Minh-Ville et Boston.

POLE DE RECHERCHE ET DE FORMATION

• Les thématiques :

- Biomatériaux et ingénierie tissulaire
- Adhésion et biominéralisation
- Biologie cellulaire et moléculaire de la différenciation morpho fonctionnelle dentaire
- Recherche clinique

• Autres thématiques

- **Les équipes** : l'unité de recherche en biomatériaux (UMR-S 777) est associée à la faculté. Elle étudie les processus biophysiques et biologiques aux interfaces.

CENTRE DE SOINS

La faculté de chirurgie dentaire est localisée dans l'en l'enceinte du Centre hospitalier régional universitaire de Strasbourg et accueille dans ses locaux le Service de Consultations et de Traitements Dentaires (S.C.T.D.). Ces deux entités, universitaire et hospitalière, constituent le C.S.E.R.D. (Centre de Soins d'Enseignement et de Recherche Dentaire).

ASOCIATIONS

- **L'A.A.E.C.D.S. (Association Amicale des Étudiants en Chirurgie Dentaire de Strasbourg)** : C'est une association créée le 15 juin 1949, elle a pour but de représenter officiellement, et de défendre les intérêts des étudiants de la faculté, de concrétiser leurs projets et idées, de contribuer à l'amélioration de leurs conditions de vie sociale et à l'épanouissement de la personne comme au développement de la formation du citoyen et à son expression.

L'AAECDS permet et favorise le regroupement d'étudiants en son sein tel que :

- **les projets internationaux** : des étudiants partant à Madagascar, au Viêt-Nam, au Mexique, peuvent bénéficier du statut de l'AAECDS pour organiser leur voyage (recherche de sponsors, réception de matériels, ouverture de compte bancaire...)
- **le gala dentaire** : ce sont les étudiants de D1 qui se

regroupent pour organiser « LA GROSSE SOIREE » de l'année. Ils s'occupent de tout ; de la salle, de chercher des sponsors, de la musique, de la nourriture. L'AAECDS garde néanmoins toute la responsabilité juridique de la soirée.

- **les 100 jours** : c'est le regroupement des étudiants de T1 afin d'organiser leur soirée de fin d'étude, à l'origine 100 jours avant la fin des examens. Ce regroupement peut également permettre d'organiser un voyage de promotion, des TP, un forum...

Président 2010 / 2011 : Pierre-Olivier SAGE

- **L'association Docteur Sourire** : à l'origine, c'est un groupement d'internes strasbourgeois travaillant ensemble en odontologie pédiatrique qui ont eu envie de monter un projet de solidarité avec des enfants. En Août 2007 et en Août 2008 ils sont partis en Roumanie.

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONAISANCES

Les examens sont répartis en 2 sessions, dont des partiels valent pour la 1^{ère} session.

Les examens « partiels » organisés à la fin du 1^{er} semestre universitaire dans chaque année d'études portent sur des enseignements terminés. En conséquence, les notes sont portées à la délibération du jury au mois de juin et ne font l'objet d'aucune publication avant cette délibération.

PARTICULARITÉS DE LA THÈSE

Les étudiants doivent présenter à la commission des

thèses de l'UFR le sujet, le plan de la thèse ainsi que le directeur de thèse et le jury de thèse pour valider le sujet avant de commencer le travail.

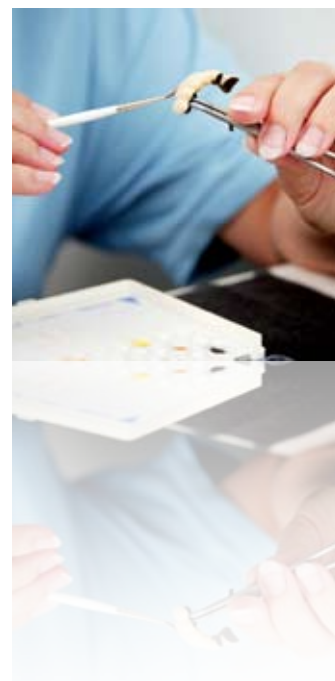
INFORMATISATION

Pour l'instant il n'y a pas de salle informatique. La faculté n'est pas encore en wifi.

COURS EN LIGNE ET RONÉOS

La ronéo est interdite à Strasbourg, néanmoins certains polycopiés de cours sont donnés par l'enseignant à l'amicale, par l'intermédiaire des responsables de chaque promotion. Ces polycopiés sont imprimés et distribués par l'AAECDS et une partie peut être consultable sur le site www.aaecds.com dans la rubrique « cours en ligne ».

* les prix indiqués sont à l'année.



Toulouse III Université Paul-Sabatier
Faculté de Chirurgie Dentaire

Président : Pr Gilles FOURTANIER
Doyen : Pr Michel SIXOU
Scolarité : Michel ATTIOGBÉ

3, chemin des Maraîchers
31092 TOULOUSE CEDEX 9
Tél : 02 23 23 43 12



Toulouse est la 4^{ème} commune la plus peuplée de France. Ville à l'architecture caractéristique, elle est surnommée la «ville rose» en raison de la couleur du matériau de construction traditionnel local, la brique de terre cuite.

Toulouse c'est 100 000 étudiants. L'importance de la vie universitaire à Toulouse se manifeste par la richesse et la diversité des laboratoires de recherche présents sur les campus universitaire et les centres hospitalo-universitaires. La Faculté de Chirurgie dentaire ou unité de formation et de Recherche d'Odontologie dépend de l'Université Paul Sabatier et est dirigée par le Pr Michel SIXOU.

FORMATION INITIALE

Effectif des étudiants

- P/2 - 2^e année : **77**
- D1 - 3^e année : **72**
- D2 - 4^e année : **68**
- D3 - 5^e année : **70**
- T1 - 6^e année : **70**
- Internes : **8**
- Instances de thèse : **64**
- DESCB : **15**
- CECSMO : **12**

Effectif des enseignants

- PU/PH : **7**
- MCU/PH : **25**
- Assistants Hospitalo universitaires : **29**

FORMATION CONTINUE

C.E.S. A

- Biologie de la bouche option histo-embryologique (1 an) / Dr POULET
 - Techno. des matériaux employés en art dentaire (1 an) / Pr GREGOIRE
- Frais inscript. : 456,57 € **

C.E.S. B

- Prothèses Option Prothèse scellée (1 an) /
 - Prothèses Maxillo Faciale (1an) / Pr POMAR
 - Odontologie dento faciale (1an) / Dr BARON
 - Odontologie conservatrice (1 an) / Dr DIEMER
 - Parodontologie (1 an) / Dr BARTHET
- Frais inscript. : 456,57 € **

D.E.S.C.B. (4 ans)

- Dr COURTOIS
- Frais inscript. : 456,57 € **

D.I.U.

- Odontologie Pédiatrique (1 an) / Dr VAYSSE
 - Sédations, anesthésie générale et odontologie clinique / Dr VAYSSE
 - Endodontie / Dr DIEMER
- Frais inscript. : formation initiale 420 € * - formation continue 460 € **
- Frais inscript. : formation initiale 700 € * - formation continue 1 600 € **

*Frais inscript. : formation initiale 700 € * - formation continue 2 000 € **

D.U.

- Recherche épidémiologique en odontologie (2 ans) / Pr SIXOU
 - Odontologie légale et éthique (1 an) / Dr HAMEL
 - Orthodontie (3 ans + mémoire) / Dr BARON
 - Implantologie (3 ans) / Dr ARMAND
 - Parodontie et implantologie / Dr DUFFORT
- Frais inscript. : formation initiale 700 € * - formation continue 950 € **
- Frais inscript. : 1^{ère} année : 2 750 € - 2^e et 3^e année : 2 300 € **
- Frais inscript. : formation initiale 700 € * - formation continue 1 375 € **
- Frais inscript. : formation initiale 700 € * - formation continue 1 375 € **

*continue 1 375 € **

- Odontologie restauratrice, prothèse complète (2 ans) / Dr BLANDIN
 - Occlusodontie et prothèses
 - Organisation professionnelle en odontologie / Dr HAMEL
- Frais inscript. : formation initiale 700 € * - formation continue 1 375 € **
- Frais inscript. : formation initiale 700 € * - formation continue 14 00 € **

PRÉSENTATION

La faculté de chirurgie Dentaire, actuellement dirigée par le Pr SIXOU, est installé depuis 1995 au numero 3 chemin des marîchers, aux abords du complexe scientifique Unversitaire de Rangueil, au Sud Est de Toulouse.

Dans un parc 30312 m², magnifiquement arboré, le bâtiment se compose de deux ensembles mitoyens et très imbriqués quant à leurs activités; l'un des cinq étages comprenant la partie universitaire, le second avec deux niveaux renfermant le service hospitalier d'odontologie.

Le premier bâtiment sorte de parallépipède imposant de 9300m² abrite les services administratifs, deux amphithéâtres, des salles de cours et de travaux pratiques, les laboratoires de recherche et les bureaux d'études des enseignants chercheurs, ainsi que des locaux dédiés à la vie étudiante.

CENTRE DE SOINS

Jouxtant la faculté, un centre de soins, de recherche et de traitement dentaire accueille les étudiants pour la partie clinique de leur formation et ouvre également ses portes en tant que service hospitalier du CHR à une nombreuse patientèle externe.

Si 2004 a été l'année qui a vu la création de la fédération d'odontologie de Toulouse, 2005 est celle qui a vu l'intégration de l'odontologie au sein d'un pôle médical : le pôle céphalique et odontologique des hôpitaux de Toulouse.

Ce pôle, qui réunit outre l'odontologie, la chirurgie maxillo-faciale, l'ORL et l'ophtalmologie est en fait une structure bicéphale qui juxtapose l'odontologie d'une part et les trois disciplines ci-dessus énumérées d'autre part.

En conséquence, ce pôle est riche de deux « groupes d'activités » médicaux autonomes ayant chacun leurs coordinateurs, leurs conseils de pôle...

En ce qui concerne « le groupe d'activités » odontologique du pôle, il regroupe 74 fauteuils repartis sur 5 sites hospitaliers lesquels correspondent à trois établissements différents : Rangueil, Hôtel-Dieu et Purpan. Le découpage en services s'est donc effectué dans ce sens.

L'implantation de l'odontologie dans les différents établissements hospitaliers du CHU de Toulouse, est l'expression d'une démarche qui essaie de satisfaire aux besoins de santé publique en adéquation avec la ou les spécificités de l'hôpital concerné, ainsi :

- Le Service de Rangueil regroupe les 2/3 des structures qui concernent l'Odontologie polyvalente, les spécialités odontologiques et la formation du 2^e et 3^e cycle.
- Le Service de l'Hôtel-Dieu est fortement impliqué outre l'Odontologie polyvalente et la formation du 2^e cycle, dans le domaine Socio-Humanitaires du fait de sa proximité avec différentes structures de la Fédération de Médecine Sociale et Humanaire du CHU.
- Le Service de Purpan est plus axé sur l'Odontologie hospitalière (handicapés, enfants) et exerce son activité en synergie avec la Chirurgie Maxillo-faciale, la Pédiatrie et la Gériatrie dans une pratique essentiellement tournée vers les activités chirurgicales dans un premier temps.

- **Le Musée** : la Faculté de Toulouse possède un musée modeste par sa surface mais riche par ses collections. Le docteur Pierre LAUDET,

chargé d'enseignements a été la cheville ouvrière de la naissance de l'enrichissement de cette structure. Jacques MAHE en assure aujourd'hui le dynamisme et la mise en valeur des matériels. La présence de ce musée permet aux visiteurs de connaître les racines de leur profession. Il est l'occasion d'un enseignement pratique de l'histoire de l'art dentaire. Il faut se livrer à une approche minutieuse et attentive pour apprécier les trésors de matériels professionnels de dentisterie et de prothèse qui y sont juxtaposés.

PRÉSENTATION DE L'A.E.C.D.T.

L'A.E.C.D.T. est une association des étudiants en chirurgie dentaire de Toulouse. Elle est considérée comme la seule association représentative des étudiants en Chirurgie Dentaire auprès de l'université grâce notamment grâce à ces 2 élus CA, ces 3 élus CEVU et ces 8 élus au conseil de l'UFR.

Une des principales missions déléguée par la faculté est la gestion du matériel, permettant ainsi aux étudiants une dépense minimum pour leurs études.

En outre, elle offre aux étudiants des lieux de détente tel que la cafeteria ou le foyer.

Elle permet la parution régulière de l'amalgame, journal étudiant auquel chacun est libre de participer. Le sport a aussi une place non négligeable avec une équipe de rugby, une équipe de foot et une équipe de handball féminine.

Elle coordonne également la mobilisation des étu-

dians lors du téléthon. Bien évidemment elle a un rôle incontournable dans toutes les festivités.

Ainsi, le gala dentaire est une soirée prestigieuse bien connue dans le monde étudiant toulousain.

Récemment le rallye dentaire s'est également imposé comme un événement majeur de l'année.

Contact :

Président :

Amaury BEAUGENDRE
Mail : amaury.beaugendre@gmail.com

Responsable UNECD :
Anais RUMERIO

Mail :
anais.rumerio@gmail.com

Bodega Deboga pour la Bodega du crit.

INFORMATISATION

Salle informatique ouverte aux étudiants, wifi installé à la fac.

Dossiers des patients sont archivés papiers, en attente d'informatisation.

COURS EN LIGNE ET RONÉO

Certains cours sont accessibles depuis l'extranet de la faculté.

* les prix indiqués sont à l'année.





l'exercice de jeune chirurgien-dentiste

« Remplacement », « collaboration » sont des modes d'exercice qui vous attirent ? Vous arrivez en fin de cursus, et vous souhaitez voler de vos propres ailes ? La thèse en poche, vous désirez exercer, mais vous ne connaissez pas les démarches à effectuer ? Pas d'inquiétude : avant vous, des générations de chirurgiens-dentistes ont signé des contrats, rempli des formulaires, cotisé à l'Urssaf, à la CSG, souscrit une RCP, se sont inscrites à une AGA... Que vous soyez thésé ou non thésé, mode d'emploi pour bien débiter votre carrière.

L'EXERCICE NON THESE

Du cadre légal de l'étudiant aux différents principes du contrat étudiant adjoint, voici quelques informations pour mieux se repérer dans le cadre de l'exercice non thésé.

1. Le cadre légal de l'étudiant

Pour exercer, l'étudiant en chirurgie dentaire doit répondre à un cadre légal, régi par divers articles du code de la santé publique (voir ci-dessous). Précisons que si les autorisations d'exercice étaient auparavant délivrées par le préfet, depuis l'ordonnance du 26 août 2005, ce pouvoir revient désormais au Conseil Départemental de l'Ordre. Mais en attendant la parution du décret énonçant les modalités d'application, elles sont toujours délivrées par le préfet. Par ailleurs, à ce sujet, les dispositions réglementaires n'ont pas encore été révisées.

Article L4141-4 du code de la santé publique

« Les étudiants en chirurgie dentaire français ou ressortis-

sants d'un Etat membre de la Communauté européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen, ayant satisfait en France à l'examen de cinquième année, peuvent être autorisés à exercer l'art dentaire, soit à titre de remplaçant, soit comme adjoint d'un chirurgien-dentiste.

Ces autorisations sont délivrées pour une durée limitée par le Conseil Départemental de l'Ordre des Chirurgiens-Dentistes qui en informe les services de l'Etat.

Un décret, pris après avis du Conseil National de l'Ordre des Chirurgiens-Dentistes, fixe les conditions d'application du présent article, notamment le niveau d'études exigé selon la qualification du praticien remplacé, la durée maximale des auto-

risations et les conditions de leur prorogation. »

Article R4141-1 du code de la santé publique

« Les étudiants en chirurgie dentaire n'ayant pas la qualité d'interne peuvent être autorisés à exercer l'art dentaire dans les conditions prévues à l'article L. 4141-4, pendant une période qui court de la date de l'obtention du certificat de synthèse clinique et thérapeutique et de la validation de la troisième année du deuxième cycle des études odontologiques jusqu'à la fin de l'année civile qui suit la validation de la sixième année d'études.

Les étudiants ayant la qualité d'interne peuvent être autorisés à exercer l'art dentaire dans les conditions prévues à l'article L. 4141-4, jusqu'à la fin de l'année civile suivant celle au cours de laquelle ils ont obtenu l'attestation d'études approfondies en chirurgie dentaire.

Seuls les internes ayant satisfait à l'examen de fin de première année de spéciali-

sation peuvent être autorisés à exercer l'art dentaire à titre de remplaçant ou d'adjoint d'un chirurgien-dentiste qualifié spécialiste.

Les périodes durant lesquelles les étudiants en chirurgie dentaire peuvent être autorisés à effectuer des remplacements sont prolongées :

1. D'une durée égale à celle du service national accompli par les intéressés à la suite de la validation de la sixième année d'études ou à la suite de l'obtention de l'attestation d'études approfondies en chirurgie dentaire ;
2. D'une durée d'un an par enfant né vivant mis au monde ou adopté par les intéressés à la suite de la validation de la sixième année d'études ou à la suite de l'obtention de l'attestation d'études approfondies en chirurgie dentaire. »

Article R4141-2 du code de la santé publique

« L'autorisation est délivrée par le préfet du département dans lequel exerce le chirurgien-dentiste que l'étudiant remplace ou dont il est l'ad-

joint, après avis favorable du Conseil Départemental de l'Ordre.

L'autorisation de remplacement est délivrée pour une durée maximale de trois mois. Elle est renouvelable dans les mêmes conditions et pour la même durée maximale.

Le bénéfice de l'autorisation préfectorale est prolongé après la soutenance de thèse jusqu'à ce qu'il soit statué sur la demande d'inscription de l'intéressé au tableau de l'ordre, si cette demande est faite dans le mois qui suit cette soutenance et sous réserve qu'aucune modification n'intervienne dans les modalités de l'exercice précédemment autorisé.

Article R4141-3 du code de la santé publique

« Le Conseil Départemental de l'Ordre ne peut donner un avis favorable que si l'étudiant demandeur a satisfait en France à l'examen de cinquième année, offre les garanties nécessaires de moralité et ne présente pas d'infirmité ou d'état pathologique incompatibles avec l'exercice de la profession. L'existence d'infirmité ou d'état pathologique est constatée, le cas

échéant, dans les conditions fixées à l'article R. 4124-3.

Tout avis défavorable du conseil est motivé. »

2. Les principes du contrat étudiant adjoint

S'il remplit les conditions de l'article R4127-276 du code de la santé publique (www.legifrance.gouv.fr), un praticien peut faire appel à un étudiant adjoint. Un étudiant adjoint est un salarié dont l'exercice est régi par le Droit du Travail. Son contrat peut être à durée déterminée ou non dans la limite de la période précisée par la loi (après l'obtention de la thèse et l'inscription au tableau de l'Ordre, ce contrat peut être modifié en collaboration).

Un étudiant adjoint exerce sous son propre nom. Il convient alors d'utiliser les feuilles de soins du chirurgien-dentiste titulaire qu'il signe lui-même, de barrer son nom, et d'ajouter celui de l'étudiant adjoint qui précise sa qualité de chirurgien-dentiste adjoint. Idem pour les feuilles d'ordonnance. En revanche, les honoraires encaissés sont libellés à l'ordre du titulaire.

Les formalités

Diverses formalités sont à remplir en vue d'un contrat d'étudiant adjoint. Un dossier doit être constitué auprès du Conseil de l'Ordre des Chirurgiens-Dentistes. Il comprend notamment les éléments suivants : le certificat de la validation de la 5^e année ou de la 6^e année, les contrats d'étudiant adjoint en 4 exemplaires ; le bulletin n° 3 du casier judiciaire, une autorisation du chef de service (si vous êtes étudiant exerçant sous statut hospitalier), une autorisation du chef de service, du doyen et du directeur de l'hôpital (ou centre de soins) (si vous êtes étudiant exerçant sous statut hospitalier), une attestation d'assurance Responsabilité Civile et Professionnelle (RCP).

Pour les étudiants de 6^e année et pour les internes exerçant à titre de remplaçant ou d'adjoint d'un chirurgien-dentiste qualifié spécialiste, d'autres éléments seront également à fournir. Renseignez-vous auprès du Conseil de l'Ordre des chirurgiens-dentistes qui vous indiquera toutes les démarches à effectuer.

L'EXERCICE THESE

Remplacement ou collaboration ? Ces deux modes d'exercice ont chacun des principes différents et des obligations diverses. Le point pour tout savoir sur ces sujets.

1. La collaboration

La collaboration s'inscrit dans le cadre d'un exercice libéral. Le collaborateur exerce auprès d'un autre professionnel, sans lien de subordination, pour son propre compte et sa propre responsabilité. Dans ce cas, il reverse au titulaire une rétrocession correspondant à la « location » du cabinet dentaire du titulaire, ainsi que l'utilisation du matériel mis à disposition. Par exemple, il peut être décidé que le collaborateur rétrocède 40 % au titulaire et il conserve 60 % sur les soins et la prothèse, mais il règle les frais de prothèse, ou bien le collaborateur rétrocède 50 % des honoraires encaissés au titulaire et il conserve 50 % sur les soins et la prothèse et c'est le titulaire qui règle les frais de prothèse.

Le contrat de collaboration ne contient aucune durée maximale et le collaborateur exerce sous son propre nom avec des feuilles de soins

Les démarches pour la collaboration

Afin d'établir une collaboration libérale, vous devez vous rendre dans bon nombre d'organismes pour y amener ou y récupérer diverses attestations et/ou effectuer de nombreuses démarches : se rendre au Conseil de l'Ordre des Chirurgiens-Dentistes, à la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (Ddass), à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), prévenir l'Urssaf, s'inscrire à la Caisse Autonome de Retraite des Chirurgiens-Dentistes (CARCD), etc...

Un conseil : pour ne rien oublier et gagner du temps, contactez tous ces organismes afin d'établir une liste précise de tous les documents et démarches à réaliser !

à son nom qu'il signe lui-même. Idem pour les feuilles d'ordonnance. Les honoraires encaissés sont libellés à l'ordre du collaborateur, qui effectuera ensuite une rétrocession au titulaire (voir ci-dessus). Le collaborateur peut ou non régler les fournitures et/ou les frais de prothèse. Notons que l'avantage pour le collaborateur de régler les frais de prothèse est double : il choisit son prothésiste et il pourra déduire ces frais sous forme de charges.

CONTRAT DE TRAVAIL À DURÉE DÉTERMINÉE À TEMPS PLEIN OU PARTIEL
(Articles L 1242-2 et suivants du code du travail)

Entre les soussignés :

M ()
Chirurgien-dentiste,
Inscrit au Tableau de l'Ordre du département de
Sous n°
Numéro d'URSSAF :
Demeurant à

Ou

La société ()
(SEL/SOP) de chirurgiens-dentistes, au capital de
immatriculée au RCS de sous le numéro
ayant son siège social sis :

Inscrite au Tableau de l'Ordre du département de
Sous le n°
La société est représentée par en sa qualité de
Numéro d'URSSAF : d'une part,

M ()
Chirurgien-dentiste,
Inscrit au Tableau de l'Ordre du département de
Sous n°
Immatriculée à la sécurité sociale sous le n°
Demeurant à

Ou

M ()
Étudiant en chirurgie dentaire ayant validé sa 5^e année ou 6^e année le :
Immatriculé à la sécurité sociale sous le n°
Demeurant à d'autre part.

<http://www.ordre-chirurgiens-dentistes.fr/chirurgiens-dentistes/selectionnez-votre-contrat/tous-les-contrats/contrats-de-collaboration/collaboration-salariee.html>

Par ailleurs, notons que la collaboration peut également s'effectuer dans un cadre salarié. Pour plus d'informations, cliquez sur www.ordrechirurgiens-dentistes.fr

2. Le remplacement

Ce mode d'exercice s'inscrit dans le cadre d'un exercice libéral. Il permet notamment aux étudiants ou jeunes chirurgiens-dentistes de réaliser leurs premières expériences professionnelles hors du cadre hospitalo-universitaire. Pour le chirurgien-dentiste qui souhaite se faire remplacer, le remplacement permet d'assurer en son absence la continuité des soins pour ses patients, lors des congés maternité, vacances, arrêts maladie. Les conditions sont les suivantes :

- le chirurgien-dentiste remplacé doit cesser momentanément son activité (article R4127-275 du code de la santé publique) ;

- le remplacement doit faire l'objet d'un contrat écrit en 3 exemplaires (conforme aux contrats types fournis par l'Ordre départemental) déposé à l'Ordre ;
- la durée maximale d'un remplacement est de trois mois renouvelables ;
- le remplaçant utilise les feuilles de soins du chirurgien-dentiste titulaire qu'il signe lui-même, barre le sien et précise sa qualité de remplaçant. Idem pour les feuilles d'ordonnance ;
- les honoraires encaissés sont libellés à l'ordre du titulaire, qui effectuera ensuite une rétrocession au remplaçant.

Par ailleurs, notons que le remplaçant peut également être salarié. Pour plus d'informations, cliquez sur www.ordrechirurgiens-dentistes.fr

Les conseils de l'UJCD pour bien réussir son « rempla » (Synthèse d'un extrait du Guide du remplacement édité par l'UJCD)

Avant le remplacement :

- visitez le cabinet dentaire pour mieux apprivoiser l'environnement professionnel qui sera le vôtre durant le remplacement ;
- demandez toutes les coordonnées et informations qui pourront vous être utiles : coordonnées du praticien remplacé, du prothésiste, des fournisseurs et correspondants habituels en cas de pénurie du consommable, du réparateur, des urgences médicales, etc ;
- demandez à voir et faites vous préciser le fonctionnement de la stérilisation, des branchements de l'équipement, de l'informatique, de l'alarme, etc. ;
- localisez le rangement du matériel de soins, le stock, le matériel d'urgence (obligatoire), les ordonnances, etc. ;
- vérifiez si vous ne manquez

de rien par rapport à vos habitudes de travail (matériel endo, masques, gants, etc.) ;

- prévoyez un cahier pour noter quotidiennement les actes effectués, les encaissements, voire les petits problèmes rencontrés, etc.

Pendant le remplacement :

- notez tous les actes effectués, les encaissements, les devis préalables aux traitements prothétiques (ne pas oublier de les faire signer par les patients), les problèmes rencontrés, etc. ;
- pensez à faire régler très régulièrement les patients ;
- notez bien tout sur le cahier de suivi (liste des patients soignés, n'hésitez pas à y inscrire vos réflexions concernant les problèmes rencontrés, etc.) ;
- conservez les documents (bons de livraison du labo, factures de fournitures ou liées à vos déplacements, etc.).

Après le remplacement :

- rendez une comptabilité claire sur les actes effectués et les honoraires encaissés ;
- expliquez les urgences adressées aux confrères et aux « spécialistes » ;

- présentez les factures des achats effectués pour le compte du cabinet ;
- parlez des problèmes de cotation des actes ;
- soyez bon joueur : les actes repris par le praticien ne seront pas comptés. Faites confiance à votre aîné comme il vous a fait confiance.

Si vous désirez de nouveau travailler dans le secteur, demandez à votre confrère s'il connaît d'autres praticiens recherchant un remplaçant. Et si vous avez apprécié son exercice, ses patients, son cadre professionnel, pourquoi ne pas lui proposer une collaboration... ou au moins lui demander les dates de ses prochaines vacances pour le remplacer à nouveau ?

<http://www.ordre-chirurgiens-dentistes.fr/chirurgiens-dentistes/selectionnez-votre-contrat/tous-les-contrats/contrats-de-remplacement/remplacement-salarie-cdd.html>

Les formalités du remplacement

Comme pour la collaboration, il existe, nombre de formalités à accomplir en vue d'un remplacement : se rendre au Conseil de l'Ordre des Chirurgiens-Dentistes (remplir et signer avec le praticien un contrat de remplacement en 3 exemplaires et le déposer à l'Ordre départemental, fournir un bulletin n°3 du casier judiciaire et le certificat de la validation de la 5^e année ou de la 6^e année, etc.) ; prévenir l'Urssaf (déclaration obligatoire dans les 8 jours du premier remplacement, remplir la feuille TNS, etc.) ; souscrire une assurance (contracter une RCP) ; cotiser à la Caisse autonome de retraite des chirurgiens-dentistes, etc...

Comment trouver un remplacement ?

Dans les petites annonces des revues professionnelles (DH Horizons dentaires, Information dentaire, Le Chirurgien-Dentiste de France, etc.), sur les sites Internet spécialisés (www.remede.org, www.abcdent.fr, www.annuaire-dudentaire.com, www.cabinet-dentaire.com, www.web-dentaire.com, etc.), mais aussi auprès des Conseils départementaux de l'Ordre des chirurgiens-dentistes qui tiennent des listes d'offres et de recherches de remplacements. Sans oublier les petites annonces à la corpo de la Fac. Par ailleurs, on peut aussi en trouver par le biais des installateurs, prothésistes et représentants médicaux et grâce au fameux « bouche à oreille » !

L'INSTALLATION DU JEUNE CHIRURGIEN-DENTISTE

Avant toute chose, le jeune chirurgien-dentiste devra s'acquitter de nombreuses démarches administratives. Ce dernier aura aussi la possibilité de choisir son mode d'exercice. Par ailleurs, il devra également s'assurer, remplir des obligations comptables... Repères.

1. Les premières démarches

Voici, en résumé, la liste des démarches à effectuer pour l'installation. Vous trouverez tous les détails sur <http://www.dentiste-remplacant.com/insidephp?cat=news&cmd=lire&step=&art=18&id=>

- Inscrivez-vous au Conseil Départemental de l'Ordre des Chirurgiens-Dentistes.
- Enregistrez votre diplôme d'État.
- Faites une demande d'agrément de l'installation radiologique à l'Orpi.
- Effectuez une déclaration de fabricant de dispositifs médicaux sur mesure.
- Réalisez les démarches nécessaires auprès des services fiscaux.
- Inscrivez-vous à la section des travailleurs indépendants (Urssaf).
- Déclarez le début de votre activité.
- Affiliez-vous à la CPAM.
- Inscrivez-vous à la CARCD (Caisse autonome des chirurgiens-dentistes).
- Vérifiez vos assurances.
- Adhérez à une Aga (Association de gestion agréée) (non obligatoire).

2. Les différentes possibilités

Deux voies distinctes s'offrent au chirurgien-dentiste, associé ou non, pour exercer son activité : indépendant libéral ou création d'une Société d'exercice libéral (Sel). Avec pour chacune, un cadre juridique et fiscal particulier.

La plus « classique » est celle de l'exercice en tant qu'indé-

pendant libéral. Le chirurgien acquiert ses immobilisations à son propre compte et ses revenus sont taxés selon un régime particulier de l'impôt sur le revenu, celui des BNC (Bénéfices Non Commerciaux). Il peut s'associer avec d'autres praticiens pour former un cabinet, mais cette association de fait ne s'exprimera pas sous une forme juridique et ils resteront indépendants d'un point de vue fiscal. Dans ce cas, ils ont, par ailleurs, la possibilité de créer différentes structures (Société civile de moyens ou Société civile professionnelle, etc.) afin d'optimiser leur exercice dans ce cadre particulier.

L'alternative à cela est la création d'une Société d'exercice libéral (Sel). Le chirurgien détient des parts d'une société, qui, elle, possède le cabinet. Ce cadre juridique présente un grand nombre d'avantages de gestion et permet de régler plus finement le mode de rémunération du chirurgien-dentiste et d'optimiser sa fiscalité. La Sel ouvre également un grand nombre de variantes dans sa structure et sa formation et possède de nombreux avantages.

Notons qu'un chirurgien qui achète son matériel et exerce sans créer de Sel est automatiquement considéré comme un indépendant libéral.

Conditions fiscales avantageuses

Le chirurgien-dentiste adhérent à une association professionnelle agréée, peut, sous certaines conditions, bénéficier de conditions fiscales avantageuses : un abattement de 20 % sur le bénéfice imposable reporté, une dispense de pénalités d'impôt en cas d'inexactitude dans sa déclaration s'il la révèle spontanément dans les trois mois suivant son adhésion. Pour jouir de ces avantages, le chirurgien-dentiste doit néanmoins se conformer à l'obligation de faire vérifier ses comptes par un expert-comptable.

a. La fiscalité du praticien libéral

Le chirurgien-dentiste exerçant en tant que praticien libéral est soumis au régime des BNC, régime particulier de l'impôt sur le revenu. Chaque année, en plus de sa déclaration 2042 d'impôt sur le revenu, il doit compléter la déclaration 2035 concernant les BNC.

Le principe de cette déclaration est de soustraire l'ensemble des dépenses d'ordre professionnel (pe-

tit matériel, déplacements, charges de personnel, location du matériel ou des murs, etc.) des recettes réalisées, afin d'obtenir un bénéfice net, imposable au titre de l'impôt sur le revenu. Ce bénéfice est ensuite reporté sur la déclaration 2042 chaque année et imposé de manière classique.

b. Les accords possibles hors Sel

Les chirurgiens-dentistes désirant rester sous le statut simple des indépendants libéraux mais voulant partager les frais afférents à la conduite de leur activité (comme la location du cabinet ou la rémunération d'une assistante entre autres) ont à leur disposition plusieurs outils juridiques : le contrat d'exercice à frais communs, la Société civile de moyens, le Groupement d'intérêt économique, la Société civile professionnelle, la Convention d'exercice conjoint. Pour plus de détails, **vous pouvez vous renseigner sur www.ordre-chirurgiens-dentistes.fr**

c. L'exercice en Sel

La Société d'Exercice Libéral est une personne morale par opposition à la personne physique qu'est le chirurgien lui-même. Cette personne possède un patrimoine propre, en l'occurrence, le matériel, les stocks, le mobilier et les murs du cabinet (bien que cela ne soit pas conseillé).



En son sein, le chirurgien-dentiste peut avoir trois rôles distincts :

- il est salarié de la Sel, il exerce pour elle, en échange d'une rémunération taxée à l'IR comme un salaire. La Sel paie des charges sociales et lui aussi. Il n'est plus soumis au régime des BNC comme auparavant ;
- il peut également être gérant de la société. À ce titre il prend les décisions la concernant ;
- il est propriétaire des parts de cette société commerciale et, par conséquent, il touche des dividendes chaque année. Si la société est bénéficiaire, il est éventuellement responsable des dettes (dans certains cas).
- En somme, l'avantage juridique de la Sel, tient essentiellement dans la grande séparation entre l'activité professionnelle de chirurgien-dentiste et le patrimoine propre du chirurgien.
- D'autre part, l'association entre deux chirurgiens est facilitée, dans le sens où elle s'exprime uniquement par la détention des parts de la société.

Concernant les revenus et la fiscalité : les revenus de la Sel lui appartiennent. En aucun cas le chirurgien-dentiste ne peut utiliser directement l'argent de la société à des fins personnelles. Il faut donc, au préalable, sortir l'argent de la société, et cela amène bien sûr une fiscalité. La rémunération du gérant est décidée librement (par et pour le chirurgien-dentiste) et est considérée comme un salaire. Elle entre simplement dans la case correspondante de la déclaration 2042 chaque année. Il faut noter que cette rémunération profite, en toute normalité, aux deux abattements accordés aux salaires perçus : un premier de 10 % puis un second de 20 % plafonné. D'autre part, le chirurgien-dentiste cotise, grâce à cela, normalement aux caisses de prévoyance et

de retraite. Durant l'activité de la société, les bénéfices de la Sel, après imputation de la précédente rémunération, supportent toujours, quoi qu'il arrive, l'impôt sur les sociétés (IS). Le résultat net peut être distribué sous forme de dividendes aux associés de la société (au prorata des parts détenues), soit être mis en réserve. La première solution permet de donner aux associés une autre forme de rémunération, taxée à l'impôt sur le revenu après un abattement de 50 % dans la catégorie « droits sociaux ». Cependant les associés de la Sel ne paient pas, à titre personnel, d'impôt sur les bénéfices qu'ils ont laissés dans la société. Il s'agit là d'un important avantage fiscal offert par la Sel.

Libertés et contraintes de la Sel : comme toute société, la Sel permet de choisir précisément par qui et comment elle est gérée. D'autre part, en tant qu'entité structurée indépendante du ou des associés, elle peut être vendue beaucoup plus facilement. En effet, le cabinet créé sous forme de Sel est un tout, dont on vendra, le cas échéant, uniquement les parts détenues. Les contraintes de la Sel tiennent avant tout dans les obligations fiscales plus strictes qui en découlent et les démarches administratives pour la créer (création des statuts de cette société, règlement interne touchant à l'ensemble des opérations de gestion et régi par des règles juridiques strictes, etc.). Enfin, il est nécessaire de se soumettre à plusieurs démarches obligatoires telle l'assemblée générale annuelle.

Pour plus de détails, vous pouvez vous renseigner sur www.ordre-chirurgiens-dentistes.fr



3. Les obligations comptables

a. Le comptable et l'expert-comptable

Pour un professionnel libéral. Le praticien libéral peut (sans obligation) faire rédiger ses comptes annuels par un comptable ou un expert-comptable. Dans un premier temps, un comptable suffit largement. Spécialiste de ce genre de démarches, le comptable rassemblera pour vous l'ensemble des informations nécessaires à la préparation de la déclaration 2035 et la rédigera. Il aura néanmoins besoin d'informations que vous aurez collectées pendant l'année.

Cependant un praticien libéral désirant adhérer à une asso-

ciation de gestion agréée (et donc profiter de l'abattement de 20 %) devra souvent se conformer à la pratique de son association qui peut lui imposer d'être suivi par un comptable, voire un expert-comptable. Par ailleurs, elle le guidera également dans la tenue de sa comptabilité. Pour une Sel. Les sociétés commerciales sont régies par des règles encore plus strictes concernant leur comptabilité. Une différence importante de principe est à noter dans ce cas avec la déclaration de BNC. Dans cette dernière, seuls les recettes et les frais ayant été payés pendant l'année sont à considérer. Dans le cas d'une Sel, il est nécessaire de prendre en compte les créances acquises et les dettes engagées, ce qui est différent des frais et recettes. On appelle cela « la comptabilité commerciale ».

Exemple

Vous réalisez un traitement long et coûteux pour un patient qui signe votre devis le 10 novembre 2007. Mais il ne paie que plus tard, c'est-à-dire à la fin du traitement le 10 janvier 2008. Dans ce cas, vous devez compter pour l'exercice 2007 et non 2008, le chiffre d'affaires concernant la part du traitement réalisé en 2007, même si vous n'avez en réalité rien touché en 2007.

b. Les écritures comptables du praticien

Le praticien devra se conformer à plusieurs habitudes indispensables. Au-delà d'un seuil de 27 000 euros de chiffre d'affaires, le praticien est en effet soumis obligatoirement au régime de la déclaration contrôlée des BNC. Dans ce cadre, deux documents doivent être impérativement tenus à jour :

- le livre-journal, dans lequel sont notées, au jour le jour,

l'ensemble des recettes et des dépenses d'ordre professionnel, liées au nom du client ou fournisseur, le montant, la date et la forme de versement (chèque, virement, espèces) ;

- le registre des immobilisations et amortissements, permettant de comptabiliser l'ensemble des éléments d'actifs (matériel important, immobilier ou fonds de commerce) comportant pour chacun la date d'acquisition ou de création, le prix d'achat, et les amortissements déjà réalisés. On y précise également, si besoin est, le prix et la date de cession de l'élément. Ces deux registres s'achètent dans n'importe quelle papeterie.

Dans ce cadre, il apparaît clairement que le praticien doit porter une attention bien particulière à la séparation des dépenses d'ordre professionnel et personnel. En effet, l'administration fiscale peut demander au praticien de produire les documents prouvant l'ensemble des recettes ou dépenses effectuées ainsi que le livre-journal et le registre. Dans le cadre d'une Sel, outre l'obligation de se soumettre à une comptabilité de type commercial, comme expliqué au paragraphe précédent, la société devra chaque année déposer ses comptes au greffe du Tribunal de Commerce, tenir une assemblée générale et produire un rapport de gestion.

Tout cela pourra encore être encadré par le travail d'un comptable ou expert-comptable.

c. Le principe des immobilisations et des amortissements

Dans le cadre de votre activité, vous aurez besoin d'acquies du matériel, du mobilier ou même de l'immobilier : ce sont les « immobilisations » du cabinet. Ces dépenses, dont l'utilisation est répartie sur plusieurs années, ne sont pas prises en compte de manière annuelle. Leur

L'assurance perte d'exploitation

Un sinistre peut affecter gravement l'activité professionnelle du chirurgien-dentiste. Cette assurance permet de compenser les pertes financières engendrées par le sinistre, afin de permettre au praticien de toucher une indemnité correspondant à son revenu habituel en dehors de tout sinistre. Le praticien sera indemnisé au titre de cette garantie, que si la perte est provoquée par un sinistre prévu au contrat.

valeur comptable sera en fait diminuée chaque année pour une partie. Cela permet de « répartir » la dépense sur plusieurs années, c'est-à-dire d'amortir le bien.

4. Les immobilisations et leur financement

a. La location

La solution possible, rapide et simple, est la location de l'ensemble ou d'une partie du cabinet. Ainsi, les charges locatives sont entièrement déductibles des charges lors du calcul du BNC (le cas échéant) ou du bénéfice imposable à l'IS dans le cas d'une Sel. Vous pouvez louer beaucoup de choses, comme, par exemple, le matériel de soins à un autre chirurgien-dentiste ayant un siège peu utilisé.

b. Les prêts bancaires

Vous aurez probablement besoin de contracter un prêt bancaire afin de financer votre installation, voire l'achat des murs de votre cabinet. Plusieurs points sont à étudier dans cette optique : le montant, le taux, la durée et la périodicité, le type de crédit, l'assurance du prêt, etc. Veillez à bien étudier tous les points des prêts bancaires avec attention afin de faire les choix les plus adaptés à votre situation. Par exemple, il convient de faire correspondre la durée de l'investissement avec la durée du crédit.

Ainsi, si vous comptez financer l'achat des murs du cabi-

net, un prêt d'une durée de dix ou quinze ans est logique. Par contre, pour l'acquisition

du matériel informatique, il est plus raisonnable de limiter la durée du crédit à quatre ou cinq ans. En effet, plus vous optez pour un crédit court, moins important sera le montant des intérêts à rembourser ! Sachez par ailleurs que vous aurez le choix entre deux types de prêt : les prêts amortissables (le capital du prêt est remboursé au fur et à mesure) et les prêts in fine, où le capital n'est dû qu'à l'échéance du prêt.

Les premiers pas au cabinet dentaire

Les démarches administratives obligatoires

Les conseils et avis rendus dans ces articles ne peuvent évidemment s'appliquer à tous les types d'exercice. Nous cherchons avant tout à apporter le bon sens d'une expérience pour les confrères qui réalisent leurs premiers pas au cabinet, des plus jeunes fraîchement diplômés aux plus expérimentés qui ont débuté par une collaboration ou un emploi salarié en centre de soins, mais aussi pour certains confrères qui décident de changer de mode d'exercice puis de se réinstaller en cabinet quelques mois ou années plus tard, ces conseils permettront de faciliter leurs démarches. C'est pourquoi, nous abordons pour ce premier article « Les démarches administratives obligatoires » qui représentent certainement le parcours le plus long et le plus fastidieux...

L'achat du cabinet

La première étape consiste évidemment à rechercher un cabinet ou faire une étude prospective pour une création.

Le marché actuel profitant largement à l'acheteur (certains cabinets se négociant autour de 30% du chiffre d'affaire) nous laisse penser que l'achat d'un cabinet semble être la solution privilégiée pour débiter son exercice.

En effet, les démarches seront simplifiées puisque le cabinet est existant et le repreneur pourra compter dès le premier mois sur un chiffre d'affaire. Mais surtout, la présence d'un prédécesseur avec lequel on entretient d'emblée de bonnes relations permettra d'obtenir de multiples conseils portant sur l'organisation du cabinet, l'attente des patients, l'environnement... Le vendeur facilitera l'installation d'une relation de confiance avec les patients par une présentation active de son successeur (l'envoi d'un mailing n'est pas suffisant, la présence effective du successeur les premiers mois, et sa présentation à l'entourage du cabinet reste primordiale).

L'agent immobilier spécialisé dans la cession des cabinets représente aussi un recours à cette recherche mais cela ne doit pas empêcher le suivi attentif des annonces publiées dans la presse professionnelle, ou présentées sur les sites Internet. Ces derniers ont l'avantage de permettre parfois une visite virtuelle en trois dimensions. La présence sur Internet met aussi en lumière le profil du vendeur.

Mais les meilleures affaires se font parfois grâce à son réseau personnel d'amis, de connaissances (médecins, pharmaciens, délégués médicaux) et confrères qu'il faut informer de cette recherche.

Cette démarche doit s'accompagner de visites auprès des organismes bancaires qui financeront l'achat.

Le chirurgien dentiste est un client très courtisé par ces organismes qui sont disposés à accorder un accueil et des conditions de marché favorables. C'est pourquoi le praticien

www.espaceparodontax.fr



5. Les assurances et la protection juridique du chirurgien-dentiste

Bien s'assurer est essentiel ! Les praticiens dans l'exercice de leur art engagent leur responsabilité vis-à-vis de leurs patients. La notion de responsabilité est définie dans l'article 1382 du Code Civil qui précise : « Tout fait quelconque de l'homme, qui cause à celui par la faute duquel il est arrivé, à le réparer. » Le chirurgien-dentiste est donc civilement responsable de ses actes (et de ceux des personnes dont il doit répondre) et peut également l'être pénalement.

S'assurer permet au praticien de se prémunir contre les conséquences financières des dommages corporels, matériels et immatériels qu'il causerait à ses clients et aux tiers, dans les limites des termes de son contrat, lorsque sa responsabilité professionnelle est engagée.

Pour se protéger au mieux, le chirurgien-dentiste doit donc contracter bon nombre d'assurances : l'assurance RC professionnelle, exploitation, dépositaire, la protection santé, contrat de prévoyance, contrat multirisque professionnel, l'assurance perte d'exploitation, etc. Pour plus de détails sur les assurances, cliquez sur http://www.parodontax.fr/impression/etudiant/dossier_complet.pdf et rendez-vous à la page 40.

6. La protection sociale

a. La retraite obligatoire

Les chirurgiens-dentistes sont considérés commembres d'une profession libérale. Le système de retraite des professions libérales est constitué d'un régime de base commun, auquel s'ajoutent des régimes complémentaires de retraite propres à chaque profession. Il est géré par :

- une caisse nationale de

Réforme des retraites

Le régime de base des professions libérales a été entièrement refondu par la réforme Fillon. Depuis le 1^{er} janvier 2004, la CNAVPL a de nombreuses dispositions en commun avec le régime de la Sécurité Sociale et des nouveautés ont été introduites comme, entre autres : l'ouverture des droits à la retraite dès 60 ans (et non plus 65 ans), voire encore plus tôt pour ceux qui ont accompli de longues carrières ou sont handicapés, la possibilité de racheter des années d'études ou incomplètes, etc.

compensation, la CNAVPL (Caisse nationale d'assurance vieillesse des professions libérales) ;

- 11 sections professionnelles chargées de percevoir les cotisations et de verser les prestations tant pour le régime de base commun que pour les régimes complémentaires. Elles sont juridiquement et financièrement autonomes. Il s'agit de la CARCD (Caisse autonome de retraite des chirurgiens-dentistes).

Pour s'affilier au régime de base, il convient de s'adresser au centre de formalités des entreprises. L'affiliation doit être réalisée par une déclaration de début d'activité dans le mois suivant le début de l'exercice professionnel.

Cette déclaration est ensuite transmise à tous les organismes sociaux concernés.

b. La retraite complémentaire

La Caisse autonome de retraite des chirurgiens-dentistes (CARCD) regroupe tous les spécialistes de ce secteur ayant une activité libérale, leur affiliation étant obligatoire. Elle gère :

- le régime de base des professions libérales ;
- le régime de retraite complémentaire obligatoire ;
- le régime de retraite supplémentaire obligatoire ouvert aux seuls praticiens liés par convention collective ou individuelle à la Sécurité Sociale et à la Mutualité sociale agricole ;

- le régime obligatoire invalidité-décès.

Pour plus de renseignements : Caisse autonome de retraite des chirurgiens-dentistes,

50 avenue Hoche, 75381 Paris Cedex 08. Tél. : 01 40 55 42 42 www.carcd.tm.fr

c. Les cotisations

Régime de base. Depuis le 1^{er} janvier 2004, le système des cotisations au régime de base des professions libérales fait référence à une cotisation proportionnelle unique calculée sur la base de deux tranches de revenus.

Assiette : la cotisation est calculée en fonction des revenus professionnels non salariés de l'année n-2, dans la limite de 5 fois le plafond de la Sécurité Sociale.

Le professionnel libéral doit déclarer avant le 31 décembre de chaque année ses revenus professionnels non salariés de l'année civile précédente. Il s'agit de ses revenus soumis à l'impôt sur le revenu avant certains

abattements, déductions ou exonérations.

La cotisation volontaire est assise sur les revenus professionnels non salariés, de la dernière année d'activité, actualisés. La cotisation est calculée à titre provisionnel. Une fois les revenus de l'année en cours fixés, une régularisation sera effectuée.

Par dérogation, les cotisations versées au titre de la première et de la deuxième année d'activité sont calculées sur une base forfaitaire. **Pour en savoir plus et connaître les différents montants des cotisations, cliquez sur http://www.carcd.tm.fr/retraite/regimes2008/Regime_2008.htm**

Les taux de cotisations et les tranches de revenus afférentes sont tels que dans le tableau ci-dessous.

Pour une durée d'affiliation inférieure à une année, les plafonds sont calculés au prorata des trimestres d'affiliation. Pour en savoir plus et connaître les différents montants des cotisations, cliquez sur http://www.carcd.tm.fr/retraite/regimes2008/Regime_2008.htm

La cotisation minimale est égale à celle qui serait calculée sur la base d'un revenu égal à 200 fois le Smic horaire en vigueur au 1^{er} janvier, soit 150 euros en 2009.

Pour les chirurgiens-dentistes en début d'activité, de nouvelles modalités de calcul de

Revenus (N-2)	Taux de cotisation
Tranche 1 = de 0 à 85 %	8,6 %
du Plafond annuel de Sécurité Sociale	
Tranche 12 = de 85 % à 5 fois	1,6 %
du Plafond annuel de Sécurité Sociale	

Soit en 2008 :

Revenus (N-2)	Taux de cotisation
Tranche 1 = de 0 à 28 285 €	8,6 %
Tranche 2 = de 28 285 à 166 380 €	1,6 %

La loi Madelin et la retraite complémentaire

Avant la loi du 11 février 1994 (dite Loi Madelin), les travailleurs indépendants se trouvaient, contrairement aux salariés, en situation précaire au moment de la retraite. Cette loi a permis, sous certaines conditions, et parfois dans certaines limites, la déduction des versements facultatifs effectués au titre d'un régime de retraite complémentaire, d'un régime de prévoyance complémentaire ou pour garantir la perte d'emploi. Il est important de préciser que tous les contrats Madelin voient, à terme, une sortie du capital dû sous forme de rente. Cette loi vous autorise à inscrire vos cotisations en charges, ce qui permet de les rendre déductibles (donc de payer moins d'impôts) et d'augmenter d'autant votre patrimoine.

cotisations ont été mises en place. Pour en savoir plus, cliquez sur http://www.carcd.tm.fr/retraite/regimes2008/Regime_2008.htm

Exonérations, dispenses et report de paiement.

Par exception, le professionnel libéral peut demander à être exonéré de cotisations s'il est incapable d'exercer son activité pendant plus de 6 mois. Ces périodes d'exonérations de cotisations sont validées comme des périodes de cotisations. Des points supplémentaires sont attribués gratuitement. Par ailleurs, l'adhérent qui débute son exercice libéral peut demander le report et l'étalement sur cinq ans du paiement des cotisations dues au titre des douze premiers mois d'exercice de l'activité. Cette demande ne pourra pas être faite plus d'une fois par période de cinq ans.

Le régime complémentaire. Depuis le 1^{er} janvier 1997, le système de cotisation par classe est remplacé par un système de cotisations forfaitaires et proportionnelles :

- la cotisation forfaitaire est de 2 208 euros apporte 6 points en 2009,
- la cotisation proportionnelle représente 9,90 % d'une assiette comprise, en 2009, entre un minimum de 34 308 euros et un maxi-

mum de 171 540 euros. Cette cotisation proportionnelle donne droit à un nombre de points calculé en divisant le montant de la cotisation par un coût d'acquisition (368 euros en 2009). Les cotisations des 2 premières années peuvent être exonérées. De la 3^e à la 5^e année, les chirurgiens-dentistes ont la possibilité de ne cotiser que sur la part proportionnelle. Cela entraîne la perte des droits correspondant aux points non cotisés.

Le régime supplémentaire pour praticiens conventionnés. Pour les praticiens conventionnés dit « ASV » (Assurance supplémentaire vieillesse), le régime supplémentaire est devenu obligatoire. La cotisation varie avec les tarifs pratiqués par les chirurgiens-dentistes sous convention. La cotisation annuelle donne droit à 10 points par an soit en tout 1 200 euros. Pour le financement du régime, le dentiste prend 1/3 à sa charge et les 2/3 restant sont réglés par les organismes sociaux.

Le régime invalidité-décès. Les chirurgiens ont l'obligation de cotiser à ce régime. Le montant de la cotisation annuelle 2009 pour la garantie invalidité-décès est de 1 059 euros et de 222 euros pour la garantie indemnités journalières.

d. CARCD Prévoyance Incapacité temporaire – régime de base. Dans le cadre du régime de base, les personnes atteintes d'une incapacité d'exercer leur profession pendant au moins six mois bénéficient de l'exonération totale des cotisations qui n'entraîne aucune réduction des droits.

Concernant le régime invalidité-décès, les indemnités journalières pour cause de maladie ou d'accident sont versées à compter du 91^e jour d'incapacité si le dentiste est à jour de toutes ses cotisations. Le montant forfaitaire des indemnités journalières est de 83,30 euros pour 2009.

En cas de rechute après plus d'un an de reprise d'activité (même partielle), il s'agit d'un nouvel arrêt de travail. La rechute dans un délai inférieur à un an après la reprise d'activité entraîne la reprise du versement des indemnités, à partir du 15^e jour de rechute, le service de l'indemnité ne pouvant excéder trois ans au total.

Invalidité permanente – régime de base. Les personnes invalides à 100 %, contraintes de recourir à l'assistance d'une tierce personne, bénéficient d'une exonération de la moitié de leur cotisation.

Dans le cadre du régime invalidité-décès, lors d'une invalidité professionnelle permanente, une rente an-

nuelle vaut 820 points, soit 22 550 euros. Elle est majorée de 240 points par enfant à charge, pour valoir 6 600 euros.

L'allocation invalidité est versée jusqu'à l'âge de 60 ans, la retraite complémentaire lui étant ensuite substituée.

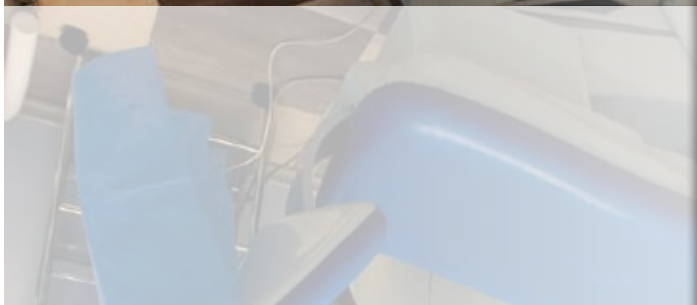
Décès – régime invalidité-décès. Un versement d'un capital égal à 300 points «invalidité-décès», soit 8 250 euros est effectué au conjoint survivant ou aux orphelins.

Pour en savoir plus sur les différentes modalités de réversion, contactez la CARCD ou cliquez sur www.carcd.tm.fr

e. La protection sociale du chirurgien-dentiste libéral

Le chirurgien-dentiste libéral et ses ayants droit peuvent bénéficier des prestations servies par le Régime général si le praticien réunit ces trois conditions : il doit exercer depuis au moins un mois, en continu ou non, son activité professionnelle non salariée ; il doit être conventionné ; il doit avoir acquitté ses cotisations d'assurance maladie-maternité auprès de l'Urssaf. Pour tout savoir sur la protection sociale du chirurgien-dentiste libéral (prestations en nature, prestations en espèces pendant la maternité du praticien, etc.), **cliquez sur www.odonte.com, puis rendez-vous à la section « Économie de la santé ».**





ORDRE NATIONAL DES CHIRURGIENS -DENTISTES

<http://www.ordre-chirurgiens-dentistes.fr/>

« Les Ordres sont les instances de régulation des professions réglementées. Créé par ordonnance du 24 septembre 1945, l'Ordre national des chirurgiens-dentistes rassemble toutes les personnes habilitées à exercer la profession de chirurgien-dentiste en France. L'Ordre prend des décisions dans le cadre des textes légaux qui le régissent ; il ne peut agir que dans les limites de sa compétence définie par la loi. L'organisation de l'Ordre des chirurgiens-dentistes repose sur la structure suivante :

- le Conseil national
- les conseils régionaux et interrégionaux
- les conseils départementaux »

LE SALARIAT DANS UN CENTRE DENTAIRE MUTUALISTE

Signer un contrat de chirurgien-dentiste salarié dans un centre dentaire mutualiste est une autre manière de pratiquer sa profession. Ces centres sont ouverts à tous types de patients adhérant à une mutuelle. Voici quelques informations sur ce mode d'exercice.

Dans ce cadre, le chirurgien-dentiste est un salarié en CDD ou CDI et son temps de travail est limité à 35 heures, mais il peut également être moins important. Comme tout salarié, ce dernier a droit à des congés payés et autres avantages dictés par ce statut. Si un salaire de base minimum est prévu, sa rémunération est chiffrée selon le pourcentage de l'activité effectuée.

Par ailleurs, le chirurgien-dentiste possède sur place tous les équipements techniques dont il a besoin, ces investissements étant, bien sûr, assurés par le centre dentaire mutualiste lui-même.

Ce mode d'exercice offre également d'autres avantages : la possibilité d'échanger avec d'autres professionnels de santé, la présence de personnels qui gèrent le quotidien (entretien du matériel, accueil des patients, négociation et choix des fournisseurs, gestion des déchets d'activité de soins, comptabilité, maîtrise des risques sanitaires, etc.)...

Loin des préoccupations engendrées par la gestion d'un cabinet, le chirurgien-dentiste, en exerçant dans un centre dentaire mutualiste, peut se consacrer exclusivement à son art, tout en se familiarisant avec l'environnement de sa profession.





La pratique

De la radioprotection à la Convention des chirurgiens-dentistes passée avec l'Union nationale des caisses d'Assurance Maladie, explications de mesures complexes et de diverses modalités d'exercice. Avec en sus, un focus sur le réseau de l'UNECD.

LA RADIOPROTECTION EN QUESTIONS...

La radioprotection est un ensemble de mesures dont l'objectif consiste à protéger les personnes (personnels + patients) contre les risques liés aux rayonnements ionisants tout en permettant de les utiliser. Zoom sur sa mise en oeuvre.

La radioprotection est fondée sur trois principes : la justification, l'optimisation et la limitation. Ils s'imposent comme une base au contrôle et à la surveillance des activités qui induisent des rayonnements ionisants. Ainsi, une exposition à ces rayonnements doit être justifiée par les avantages qu'elle procure et ils doivent être supérieurs aux risques présentés par cette exposition.

Par ailleurs, les doses délivrées doivent être abaissées au niveau le plus bas raisonnablement possible, compte tenu des facteurs économiques et sociaux ou des impératifs diagnostiques ou thérapeutiques (principe «ALARA», «As Low As Reasonably Achievable»). Enfin, les doses reçues ne doivent pas dépasser certaines limites fixées par voie réglementaire.

1. Les nouvelles obligations réglementaires en dentaire

Dans le domaine de la radioprotection dentaire, les chirurgiens-dentistes doivent répondre à certaines obligations réglementaires. Les principales sont les suivantes :

- la déclaration des appareils de radiodiagnostic dentaire (article L1333-4 du code de la Santé publique) ;
- la maintenance des appareils de radiologie (article L5211-1 du code de la Santé publique) ;
- la réalisation, une fois par an, d'un contrôle technique de radioprotection des installations radiologiques par un organisme indépendant et agréé (article R4452-12 et R4452-16 du code du Travail) ;
- la formation à la radioprotection des patients (article L1333-11 du code de Santé publique) ;

- la formation à la radioprotection des travailleurs (article R4453-4 du code de Travail) ;
- la désignation d'une personne compétente en radioprotection (PCR) (article R4456-1 du code de Travail) qui peut être interne ou externe au service ;
- l'analyse du poste de travail (article R4451-11 du code de Travail) ;
- la délimitation des zones de travail, ainsi que la signalisation de celles-ci (article R4452-1 du code de Travail).

2. La déclaration d'un appareil de radiodiagnostic dentaire

La procédure de déclaration d'un appareil de radiodiagnostic dentaire s'effectue désormais via le site de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN). Le formulaire à remplir, « Déclaration d'appareils de radiodiagnostic médical et dentaire », est directement téléchargeable sur http://www.asn.fr/sections/accesrapides/formulaires/formulairefichiers/formulaires-fichiers/downloadFile/attachement_dFile_f0/MED_RX_03.

pdf?nocache=1193388140.8

Ce document contient le formulaire de déclaration, mais précise également toutes les démarches à effectuer en la matière et la liste des pièces à fournir pour que le dossier soit complet. Il rappelle également les conditions d'aménagement et les normes applicables, les modalités d'enregistrement, de renouvellement et de mise à jour de la déclaration – elle doit être renouvelée tous les cinq ans, etc.

Par ailleurs, il évoque aussi les différentes dispositions en matière de maintenance et de contrôle de qualité des appareils, sachant qu'un contrôle annuel par un organisme agréé est désormais obligatoire (se renseigner auprès de l'ASN).

Le dossier complété sera ensuite à adresser à la division régionale de la sûreté nucléaire et de la radioprotection de son secteur. Puis, le déclarant recevra un accusé de réception adressé par le préfet et un numéro de déclaration lui sera attribué pour ses appareils radiologiques.

3. La formation à la radioprotection des patients

Selon l'article L1333-11 du code de la Santé publique, tous les professionnels de santé utilisant les rayonnements ionisants doivent être compétents en matière de radioprotection des patients et l'arrêté du 18 mai 2004 leur impose une formation, qui doit être validée par une évaluation écrite des connaissances. L'arrêté précise également sa durée de validité : « Dans tous les cas, la mise à jour des connaissances doit être réalisée au minimum tous les dix ans. » Par ailleurs, la date limite officielle pour être aux normes a été fixée au 18 juin 2009.

En annexe I et II-4, sont aussi stipulés les « Objectifs minimaux et contenu des programmes de la formation en

radioprotection des patients communs à l'ensemble des professionnels » et les « Objectifs et contenus des programmes spécifiques pour les chirurgiens-dentistes ». Les textes sont disponibles dans leur intégralité sur http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=C69CB689B8DFE6F37D710F6AB2EF0B8.tpdjo15v_2?cidTexte=LEGITEXT000005788374&dateTexte=20081113

4. La formation à la radioprotection des travailleurs

Tout travailleur exposé (praticien et assistant) doit recevoir une formation à la radioprotection des travailleurs (salaariés ou non). Cette formation, réalisée en interne ou par un organisme extérieur compétent, est à renouveler au minimum tous les trois ans. Elle permet de rappeler notamment les bases de radioprotection aux travailleurs soumis aux rayonnements ionisants : risques liés à l'exposition aux rayonnements ionisants (notamment information sur les effets potentiels sur l'embryon), procédures générales de radioprotection mises en oeuvre dans l'établissement, règles de prévention et de protection adaptées au poste de travail occupé, etc.

5. La personne compétente en radioprotection (PCR)

a. Qui est la PCR ?

Le praticien a l'obligation de désigner une PCR pour l'ensemble des installations radiographiques du cabinet. Il peut s'agir du praticien lui-même ou de l'assistante dentaire, mais il est également possible d'externaliser cette fonction, dans la limite d'une proximité régionale.

b. La formation de la PCR

Elle est dispensée par des

écoles agréées Cofrac et dure 42 heures. Toutes les PCR ont en effet l'obligation d'actualiser leurs connaissances selon le programme issu de l'arrêté du 26 octobre 2005 (JO du 27 novembre 2005). La validité de la formation est de cinq ans.

c. Les rôles de la PCR

La PCR prend en charge la radioprotection du personnel du cabinet et des intervenants extérieurs. Elle a un rôle technique et administratif. Ses missions sont, entre autres, définies par les articles R4456-8 à 11 du code du Travail. Elle doit également prendre certaines mesures en cas de dépassements des valeurs limites (article R4453-38 du code du Travail).

Pour en savoir plus sur ces derniers points, cliquez sur http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=2AE6934EC69D64F3841BDF94BB3DF79.tpdjo06v_2?dSectionTA=LEGISCTA000018529935&cidTexte=LEGITEXT000006072050&dateTexte=20080513 et sur http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=0FA906742331D594772D60C3CA224-CA.tpdjo13v_3?idSectionTA=LEGISCTA000018530025&cidTexte=LEGITEXT000006072050&dateTexte=20080513.

Elle doit encore, parmi ses nombreuses tâches, communiquer périodiquement, sous leur forme nominative, à l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire, les résultats de la dosimétrie opérationnelle pour chaque travailleur exposé, participer à la délimitation des zones de travail, etc.

6. La délimitation des zones de travail

Après évaluation des risques et avis de la PCR, tout employeur qui détient un appa-

reil de radiographie dentaire doit délimiter des zones de travail non exposées, surveillées et contrôlées (article R4452-1 du code du Travail). Ces zones, clairement définies, permettent ainsi de rappeler au personnel les risques qu'ils subissent, ainsi que les conduites à respecter.

a. La zone surveillée

Une zone surveillée est définie dès lors que la dose efficace susceptible d'être reçue par les travailleurs dans les conditions normales de travail est comprise entre 80 µSv par mois et 7,5 µSv en 1 heure. Ce zonage doit être matérialisé par un affichage spécifique comprenant des consignes de travail et de sécurité adaptées.

Les limites de doses

Des limites annuelles sont recommandées pour les opérateurs et travailleurs exposés aux rayons ionisants. La dose est exprimée en millisievert (mSv), le Sievert (Sv) étant la dose équivalente qui traduit l'effet biologique de la dose absorbée par un tissu ou un organe en fonction du type de rayonnement.

b. La zone contrôlée (verte, orange, rouge)

Une zone contrôlée est une zone dans laquelle le personnel est susceptible de recevoir une dose efficace comprise entre 7,5 µSv et 100 mSv en 1 heure. Si tel est le cas, cette zone fera l'objet d'une dosimétrie passive et opérationnelle et des affichages de sécurité particuliers devront être prévus.



Quelques missions de la PCR en détails

Le chef d'établissement a la responsabilité d'effectuer l'analyse du poste de travail, c'est-à-dire de quantifier les doses que les travailleurs sont susceptibles de recevoir dans les conditions normales de travail. La PCR réalise ou fait réaliser cette étude. Suite à cette étude, la dose susceptible d'être reçue en une année est alors déterminée pour tous les travailleurs et le classement du personnel dans les catégories A ou B est établi. Cette classification détermine le niveau de surveillance radiologique (dosimétrie passive, active) et médicale. Ces études appliquées au domaine dentaire permettent généralement de classer les chirurgiens-dentistes en catégorie B et d'effectuer une lecture trimestrielle de leur dosimètre passif.

RAPPORTS DE L'ASSURANCE MALADIE AVEC LES CHIRURGIENS-DENTISTES

Les rapports de l'Assurance Maladie avec les chirurgiens-dentistes sont multiples et régis par une Convention entre les deux parties. Synthèse et extraits des principaux points de cette Convention ([consultable en intégralité sur \[http://www.ameli.fr/fileadmin/user_upload/documents/Conv_chirurgiens_dentiste.pdf\]\(http://www.ameli.fr/fileadmin/user_upload/documents/Conv_chirurgiens_dentiste.pdf\)](http://www.ameli.fr/fileadmin/user_upload/documents/Conv_chirurgiens_dentiste.pdf)).

1. Présentation de la Convention

L'arrêté du 14 juin 2006 donne approbation à une nouvelle Convention entre l'Assurance Maladie représentée par l'Union nationale des caisses d'Assurance Maladie (Uncam) et les chirurgiens-dentistes représentés d'une part par la Confédération nationale des syndicats den-

taires (CNSD) et d'autre part par l'Union des jeunes chirurgiens-dentistes (UJCD).

Cette Convention, conclue pour cinq ans, s'adresse aux Caisses primaires d'Assurance Maladie, aux Caisses de mutualité sociale agricole, aux Caisses d'Assurance Maladie des professions indépendantes, aux chirurgiens-dentistes exerçant à titre libéral et

adhérant à cette présente Convention, aux chirurgiens-dentistes salariés d'un autre chirurgien-dentiste exerçant à titre libéral. Cette Convention a pour but de rééquilibrer la rémunération et le financement des soins dentaires par une modification de certaines cotations de la nomenclature, en l'attente de l'étude nécessaire à la mise en place de la classification commune des actes médicaux (CCAM). Elle doit aussi améliorer la prévention bucco-dentaire et l'accès aux soins aux plus démunis, revaloriser les soins conservateurs précoces et les soins chirurgicaux, garantir la forme libérale de l'exercice de la chirurgie dentaire et respecter le libre choix du praticien par le malade.

que ces derniers s'achèvent dans les six mois suivant la date de début des soins.

Pour évaluer ce dispositif, son impact sur la santé bucco-dentaire de nos patients, etc., la commission paritaire nationale a mis en place des commissions paritaires départementales qui en examinent les conditions d'application.

3. Les mesures de valorisation

La tarification des actes conservateurs et chirurgicaux n'a pas suivi l'évolution des pratiques professionnelles, et la cotation de certains actes n'est plus en adéquation avec les conditions économiques et médicales actuelles.

2. La prévention et l'éducation sanitaire

Les chirurgiens-dentistes et l'Uncam se sont engagés à mettre en place une gestion active du dispositif de prévention pour les jeunes les plus vulnérables aux risques carieux, c'est-à-dire les 6, 9, 12, 15 et 18 ans.

L'examen de prévention comprend ainsi obligatoirement une anamnèse, un examen buccodentaire, des éléments d'éducation sanitaire. Cet examen peut être complété par des radiographies intra-buccales et par l'établissement d'un programme de soins.

Le patient peut bénéficier de ce dispositif dans les six mois suivant son anniversaire. Pour une prise en charge à 100 % des soins consécutifs, il faut

La Classification commune des actes médicaux (CCAM) devra permettre les actualisations indispensables. Dans l'attente de l'intégration des actes de chirurgie dentaire à la CCAM, certains soins conservateurs et chirurgicaux ont été réévalués comme sur le tableau de droite.

4. La régulation de l'offre de soins selon les besoins

Les chirurgiens-dentistes conventionnés s'engagent à la maîtrise médicalisée : ils respectent dans leurs soins et leurs prescriptions la plus stricte économie compatible avec la qualité, la sécurité et l'efficacité du traitement. Mieux cerner les besoins et les indications de soins dentaires comptent également parmi les préoccupations des parties signataires de la Convention.

Par ailleurs, concernant les honoraires de prothèse qui ont tendance à augmenter, les signataires s'engagent à surveiller l'évolution de ces tarifs et à rééquilibrer l'activité consacrée aux soins prothétiques et celle dédiée

ACTES	COTATION	COTATION
	avant valorisation	après valorisation
Reconstitution coronaire 1 face	SC6	SC7
Scellernent de sillon	SC8	SC9
Reconstitution coronaire 2 faces	SC9	SC12
Reconstitution coronaire 3 faces	SI5	SC17
Pulpectomie groupe incisivo-canin	SC10	SCI4
Pulpectomie groupe prémolaire	SCI5	SC20
Pulpectomie groupe molaire	SC25	SC34
Extraction d'une dent permanente	DC10	DCI6
Extraction(s) suivante(s)	DC5	DC8

Pour les enfants de moins de 13 ans, certains actes ont aussi été réévalués comme suit :

ACTES	COTATION	COTATION
	avant revalorisation pour les moins de 13 ans	après revalorisation pour les moins de 13 ans
Reconstitution coronaire 1 face	SC7	SC8
Reconstitution coronaire 2 faces	SC11	SC14
Reconstitution coronaire 3 faces	SC18	SC20
Pulpectomie groupe incisivo-canin	SC12	SCI6
Pulpectomie groupe prémolaire	SCI9	SC24
Pulpectomie groupe molaire	SC30	SC39

aux soins conservateurs, afin d'en permettre l'accès au plus grand nombre.

Des relevés individuels d'activité et de prescriptions faisant apparaître la nature et le nombre d'actes réalisés ainsi que la nature et le coût des prescriptions remboursées seront effectués par trimestre et adressés par les caisses à chaque chirurgien-dentiste. Tout sera alors vérifié et, en cas de litige, le praticien pourra contacter la caisse et apporter les corrections nécessaires.

5. Les modalités d'exercice conventionnel

a. Les documents

Pour bénéficier des remboursements de la Sécurité Sociale, les chirurgiens-dentistes ne doivent utiliser que les feuilles de soins, imprimées et documents (sur support papier ou électronique) conformes aux modèles prévus par les lois et les règlements en vigueur.

Quand plusieurs actes effectués ne sont pas imputables aux mêmes risques, ils doivent être inscrits sur des feuilles distinctes. Lors de chaque acte, tout doit être noté : les soins et traitements buccodentaires, les prestations, et, le cas échéant, le numéro de la dent traitée. Une signature attestant que les actes ont bien été effectués doit être apposée sur le document.

Pour le moment, la cotation est la NGAP, en attendant celle de la CCAM. Par ailleurs, lorsque le praticien prescrit une spécialité pharmaceutique non remboursable, il doit inscrire sur l'ordonnance la mention « NR ».

La Convention détaille aussi les modalités applicables aux remplaçants, aux chirurgiens-dentistes salariés et aux praticiens exerçant en société.

b. Les honoraires

Lors d'une entente directe, un devis (daté et signé par le praticien) doit être établi et remis au patient. Il doit comprendre : la description précise du traitement envisagé, le montant des honoraires et le montant de la base de remboursement correspondant, calculé selon les cotations de la NGAP. Sachez par ailleurs que le praticien n'est pas autorisé à dépasser les honoraires sauf dans certains cas.

Le patient doit régler lui-même au praticien ses honoraires (sauf dans les cas d'actes gratuits). Dans certaines situations, il existe une procédure de dispense d'avance de frais ; l'organisme d'Assurance Maladie paie alors directement au praticien la part des honoraires pris en charge. La feuille de soins ou son support électronique est transmise par le chirurgien-dentiste à la caisse d'affiliation du patient.

Les tarifs d'honoraires pour les soins dispensés aux assurés sociaux et à leurs ayants droit sont détaillés sur le tableau consultable en ligne à l'adresse suivante : http://www.ameli.fr/fileadmin/user_upload/documents/Conv_chirurgiens_dentiste.pdf à la page 30

6. La vie conventionnelle

Les praticiens membres de l'ancienne Convention sont tacitement considérés comme adhérents à la nouvelle Convention. Mais ils peuvent la quitter, en informant la CPAM et en lui envoyant un courrier recommandé. Pour une première adhésion, même principe : un envoi par lettre recommandée à la CPAM de sa région.

Cette Convention peut être résiliée par une décision de l'Uncam ou par décision conjointe des organisations syndicales représentatives si-

Mesures en cas de non-respect de la Convention

En cas de non-respect des règles conventionnelles, un avertissement avec le relevé des constatations est envoyé par lettre recommandée avec avis de réception par la caisse au praticien. Le praticien dispose alors d'un mois pour présenter ses observations éventuelles ou être entendu, s'il le souhaite, par le directeur de la caisse. Pendant cette période, le chirurgien-dentiste peut aussi être entendu à sa demande par la formation concernée de la CPD. L'avis de cette formation est rendu dans les 90 jours, et, à l'issue de ce délai, les caisses décident de l'éventuelle sanction. Lorsque le conseil régional ou national ou la chambre régionale ou nationale de l'Ordre des chirurgiens-dentistes, ou une autre juridiction, a prononcé à l'égard d'un professionnel une sanction définitive d'interdiction de donner des soins aux assurés sociaux ou d'interdiction d'exercer, le professionnel se trouve placé, de fait et simultanément, hors Convention.

gnataires si les engagements de la Convention n'ont pas été respectés ou en cas de modifications législatives ou réglementaires touchant les rapports entre les parties. Une Commission paritaire nationale (CPN) contrôle l'orientation et la coordination, et décide aussi des actions à mener pour la meilleure application de cette Convention. Elle se compose de six re-

présentants de l'Uncam (section sociale) et de six représentants des organisations nationales signataires de la présente Convention (section professionnelle). Avec, dans chaque département, des commissions paritaires départementales (CPD). Un syndicat est « un mouvement ayant pour objet de grouper les personnes exerçant une même profession

LE RÔLE DU CHIRURGIEN-DENTISTE CONSEIL

Le chirurgien-dentiste conseil oeuvre pour la Sécurité Sociale. Il relève les abus effectués en matière d'arrêts de travail, de tarification des actes, de prescriptions, etc. Par ailleurs, il exerce un rôle dans l'analyse de l'activité des chirurgiens-dentistes soignant les assurés. Son champ d'action est en effet très varié : aider les assurés sur le plan administratif, conseiller les caisses, accompagner les praticiens traitants, s'occuper des avis individuels concernant l'accident du travail, le recours contre un tiers ou les soins à l'étranger, participer au fonctionnement des instances conventionnelles, etc. Le chirurgien-dentiste conseil règle également les réclamations des assurés à l'encontre des praticiens. Il participe aussi à la prévention en évaluant le système de bilan buccodentaire à 6, 9, 12, 15 et 18 ans. Par ailleurs, le chirurgien-dentiste conseil travaille aux côtés des médecins conseil et pharmaciens conseil. Ensemble, ils forment le corps des praticiens conseil du Service médical de l'Assurance Maladie.

LES SYNDICATS

Il existe une vraie tradition de représentation dans le monde dentaire français. Au niveau étudiants, l'UNECD est la seule organisation désignée. Côté professionnels, la donne est plus complexe : Ordre, ADF, Syndicats, UFSBD, etc. Autant d'organismes différents, dont les rôles sont à distinguer.

en vue de la défense de leurs intérêts ». En dentaire, ils sont nombreux : Syndicat des femmes chirurgiens-dentistes, Syndicat national des chirurgiens-dentistes des centres de Santé, Syndicat autonome des enseignants en odontologie, Syndicat national des odontologistes des hôpitaux publics, Syndicat des spécialistes français en orthopédie dento-faciale, etc. Ces derniers sont spécialisés et ne représentent donc pas tous leurs confrères.

Quatre autres syndicats sont, quant à eux, reconnus, comme représentatifs de « toute » la profession (selon une étude, qui paraît tous

les deux ans, basée sur le nombre d'adhérents) : la Confédération nationale des syndicats dentaires (CNSD, 15 000 adhérents, créée en 1935), l'Union des jeunes chirurgiens-dentistes (UJCD, 3 500 membres, créée en 1995), la Fédération des syndicats dentaires libéraux (FSDL, 2 600 membres, créée en 1991) et la Fédération des chirurgiens-dentistes de France (FCDF, 1 850 adhérents, créée en 1975). Sur les 38 605 chirurgiens-dentistes libéraux (soit 91,5 % de la profession), au 1^{er} janvier 2007, environ 23 000 étaient affiliés à l'un de ces quatre organismes, soit près de 60 % !



Contre un taux de 8 % pour l'ensemble des salariés en France...

Les principaux rôles des syndicats

a. La représentativité

Les syndicats reconnus comme représentatifs sont les seuls autorisés à participer aux négociations conventionnelles. Ils représentent aussi la profession lors de diverses discussions touchant la profession, jouent un rôle dans le fonctionnement de la formation continue et gèrent le fonctionnement du FIF-PL (fonds destinés à rembourser certains frais inhérents à l'obligation de formation).

Les syndicats peuvent par ailleurs présenter des candidats pour siéger au conseil d'administration de la Caisse

autonome de retraite des chirurgiens-dentistes et font valoir leurs revendications auprès du Gouvernement.

b. La communication

Les syndicats ont une mission d'information des adhérents sur la vie syndicale, sur les réformes ou les négociations en cours, qui est véhiculée par les sites Internet ou par diverses publications.

c. Les services aux adhérents

Parmi leurs activités, les syndicats développent notamment les séances de formation continue, défendent leurs membres et leur prodiguent des conseils. Et ce qui distingue les différents syndicats, c'est bien sûr leur politique, qui dicte généralement le choix de l'adhésion. À vous de décider si vous souhaitez ou non prendre part aux débats et profiter des services offerts !

CNSD Confédération Nationale des Syndicats Dentaires

La Confédération Nationale des Syndicats Dentaires, composée de chirurgiens-dentistes élus par leurs pairs, a pour vocation la défense de la profession auprès des institutions.

La CNSD porte la voix de ses 15.000 adhérents auprès des institutions publiques et personnalités politiques, élus ou ministres, en charge des questions de santé publique. Elle éclaire les décideurs sur la réalité d'un métier majoritairement libéral, ses contraintes et ses difficultés.

À ce rôle de défense et de progrès, la CNSD, à travers ses 100 syndicats départementaux, apporte aide et soutien à chacun de ses adhérents.

Force de propositions, la CNSD agit concrètement pour l'amélioration des conditions d'exercice dans un environnement en perpétuel mouvement. Des études à l'âge de la retraite, elle accompagne ses adhérents dans tous les domaines de leur vie professionnelle et participe à l'amélioration des règles d'exercice quotidien dans le cadre de leur mission de santé publique. Elle informe au quotidien ses adhérents du cadre administratif, réglementaire et légal dans lequel ils exercent et donne les solutions pratiques à la résolution des difficultés rencontrées.

Construisons ensemble notre exercice de demain !

CNSD – 54, Rue Ampère – 75849 Paris Cedex 17
Tél : 01 56 79 20 20 – Web : <http://www.cnsd.fr>

l'UJCD–Union dentaire et le groupe UJCD

Créée en 1960, l'UJCD est à l'origine une association de réflexion et de prospective professionnelle pour les chirurgiens-dentistes. Transformée en syndicat en 1995, l'UJCD-Union dentaire est reconnue représentative en 1996. L'UJCD-Union dentaire compte plus de 5 000 membres. Très impliqué dans la création de plusieurs structures professionnelles (UNAPL, ADF, UFSBD, AGA...), le syndicat est dirigé par des praticiens libéraux en exercice. Le groupe UJCD rassemble aujourd'hui Les Conférences de l'UJCD, premier organisme de formation continue en France avec 20 300 praticiens formés lors de 662 journées organisées ; l'AFE, Association fonds espace, pour la distribution des contrats retraite dits « Loi Madelin » ; l'AFE Patrimoine, société de courtage pour les contrats d'assurances ; et une société de communication, editrice de publications dont le magazine Convergences. L'UJCD défend les intérêts matériels et moraux des chirurgiens-dentistes, les informe, les représente, les aide et les accompagne pour relever les défis auxquels est confronté l'exercice de la médecine dentaire d'aujourd'hui et faire évoluer le cabinet en véritable entreprise libérale de santé. L'UJCD a élaboré une charte en dix points qui résume sa politique.

- Article 1 : L'UJCD-Union dentaire défend les intérêts matériels et moraux des chirurgiens-dentistes, les informe, les représente, les aide, les assiste et les accompagne.
- Article 10 : Pour relever les défis auxquels est confronté l'exercice de la médecine dentaire, le cabinet dentaire doit devenir une véritable entreprise libérale de santé.

L'intégralité de cette charte est consultable à l'adresse : <http://www.ujcd.com>

UJCD – 14, rue Etex – 75018 Paris
Tél. : 01 44 85 51 21 – Mail : ujcd@ujcd.com



Le réseau de l'UNECD

De la Fédération des associations générales étudiantes à l'European dental students association en passant par l'European students' union, présentation du réseau de l'UNECD.

Bordeaux GED 33

Groupement des Etudiants en Dentaire de Bordeaux
16-20 cours de la Marne
33000 BORDEAUX
Tél. : 05.56.92.71.14

Brest AEOB

Association des Etudiants en Odontologie de Brest
22, avenue Camille Desmoulins
29200 BREST
Tél. : 02.98.22.33.30

Clermont-Ferrand AECDCF

Amicale des Etudiants en Chirurgie Dentaire de Clermont-Ferrand
11, bd Charles de Gaulle
63000 CLERMONT-FERRAND
Tél. : 04.73.93.68.74

Lille ACECDL

Association Corporative des Etudiants en Chirurgie Dentaire de Lille
1, place de Verdun
59000 LILLE
Tél. : 03.20.53.60.67

Lyon AECDL

Association des Etudiants en Chirurgie Dentaire de Lyon
6, 8 place Déperet
69007 LYON
Tél. : 04.78.72.12.67

Marseille CPECD

Corporation Phocéenne des Etudiants en Chirurgie Dentaire
La Timone
13005 MARSEILLE
Tél. : 04.91.79.44.79

Montpellier CECDM

Corporation des Etudiants en Chirurgie Dentaire de Montpellier
545, avenue du Pr. JL Viala
34199 Montpellier
Tél. : 04.67.40.15.86

Nancy AECND

Association des Etudiants en Chirurgie Dentaire de Nancy
96, avenue du maréchal de Lattre de Tassigny
BP 50208 - 54004 NANCY Cedex
Tél. : 03.83.36.46.95

Nantes AECND

Association des Etudiants en Chirurgie Dentaire de Nantes
1, place Alexis Ricordeau
44042 NANTES cedex 1
Tél. : 02.40.35.11.97

Nice CEON

Corporation des Etudiants en Odontologie de Nice
24, avenue des Diables Bleus Pôle universitaire
Saint Jean d'Angély
06357 NICE Cedex 04
Tél. : 04.92.00.12.80

Paris V CEOP V

Cercle des Etudiants en Odontologie de Paris
1, rue Maurice Arnoux
92120 Montrouge
Tél. : 01.58.07.68.24
Fax : 01.58.07.68.25

Paris VII AEG

Association des Etudiants de Garancière
5, rue de Garancière
75006 Paris
Tél. : 01.44.41.00.08

Reims ACECDR

Association Corporative des Etudiants en chirurgie dentaire de Reims
2, rue du général Koenig
51100 REIMS
Tél. : 03.26.91.34.65

Rennes AECDR

Association des Etudiants en Chirurgie Dentaire de Rennes
2, avenue du Pr Léon Bernard
35043 RENNES
Tél. : 02.99.38.55.41

Strasbourg AAECDS

Association Amicale des Etudiants en Chirurgie Dentaire de Strasbourg
1, Place de l'Hôpital 67000 STRASBOURG
Tél. : 03.90.24.38.80

Toulouse AECDT

Association des Etudiants en Chirurgie Dentaire de Toulouse
3, chemin des Maraîchers
31062 TOULOUSE Cedex 9
Tél. : 05.61.55.37.32

1. La Fédération des associations générales étudiantes

La FAGE est une organisation représentative au sens de la loi du 10 juillet 1989. Elle est reconnue par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Elle est aujourd'hui, par la taille de son réseau et par l'étendue de ses activités, la première organisation étudiante.

La FAGE a été créée en 1989 par plusieurs fédérations de ville et de filières dans le but de donner au mouvement associatif une représentation nationale.

Elle est reconnue depuis novembre 1997 comme association de Jeunesse et d'Education Populaire par le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

La FAGE représente le mouvement associatif étudiant indépendant. Via la FAGE, les associations étudiantes bénéficient d'une reconnaissance institutionnelle nationale et d'un outil fantastique pour se faire entendre et mieux s'organiser sur le terrain.

La FAGE fonctionne comme une association. Elle est résolument indépendante et pluraliste. La structure de base

de la FAGE est l'association (appelée aussi BDE, Amicale ou corporation), qui regroupe sur les campus les étudiants. Ces associations sont soit de filière, soit généralistes, soit à thème.

Les structures fédératives membres du conseil d'administration de la FAGE sont de deux sortes :

- les fédérations de ville, qui regroupent les associations étudiantes d'une même ville ou d'une même région. Elles développent des actions locales de proximité et permettent aux associations d'avoir un poids plus important.
- les fédérations par filière ou monodisciplinaires regroupent les associations d'une même filière leur permettant d'avoir une représentation nationale. Leur principal objectif est de réfléchir sur l'évolution de la filière et l'insertion professionnelle de ses étudiants.

C'est le Conseil d'Administration de la FAGE qui prend les décisions. Il est composé des fédérations de ville et de fédérations de filière, réunies dans deux collèges. Dans ce sens, le fonctionnement de la FAGE est confédéral. Le Conseil d'Administration se réunit une fois tous les mois et demi. Les fédérations membres de la FAGE

y délèguent un représentant. Une fois par an, une fédération membre de la FAGE organise le Congrès National. A cette occasion, dans le cadre d'une Assemblée Générale, à laquelle assistent les délégations des fédérations, des monodisciplinaires et des associations, les administrateurs élisent le Bureau National de la FAGE et définissent les grandes orientations de l'année. Cette année, le Congrès National était également l'occasion de célébrer les 20 ans de la FAGE à Strasbourg. Un nouveau bureau y a été élu avec pour objectifs de «Revaloriser l'image de l'université et sa place dans l'enseignement supérieur» et «défendre les classes moyennes, face à une politique gouvernementale qui les oublie». A sa tête, Claire Guichet, sa présidente, réélue pour un second mandat, samedi 17 octobre 2009.

Le nouveau bureau de la Fage comprend les dix autres membres suivants :

- Thomas Neff, étudiant en droit à l'Urca, est élu 1^{er} vice-président en charge de la démocratie étudiante ;
- Philippe Loup, étudiant en kinésithérapie à Paris, prend le poste de secrétaire général ;
- Julie Riccio, étudiante en orthophonie à l'université Lyon-I Claude-Bernard, est la nouvelle secrétaire générale adjointe ;
- Anne-Flore Martignon, étudiante en gestion à l'Ifag d'Angers, devient trésorière ;
- Olivier Billant, étudiant en sciences à l'UBO (Université de Bretagne-Occidentale), devient vice-président en charge de l'enseignement supérieur et des relations internationales ;
- Clément Soulier, étudiant en soins infirmiers à Dijon, est le nouveau vice-président en charge des questions sociales ;
- Adrien Gantois, étudiant sage-femme à l'université catholique de Lille, devient vice-président en charge

de la communication ;

- Benjamin Mizrahi, étudiant en économie à l'UBO, est le nouveau vice-président en charge du suivi des élus ;
- Laureline Errard, en droit à l'université Nancy-II, est la nouvelle vice-présidente en charge de la formation étudiante ;
- Nicolas Grondin, étudiant à l'IPAG de Brest, est élu vice-président en charge de la prévention, de la citoyenneté et de la solidarité.

Le bureau sera assisté de cinq chargés de mission dans les domaines suivants : « culture » (Pénélope Lamoureux, étudiante en management des projets culturels à l'université d'Angers), « doctorat et recherche » (Catherine Forconi, étudiante en doctorat de biologie à l'université de Tours), « sciences sociales » (Aurore Taddéi, en droit à l'université de Nice Sophia-Antipolis), « lettres, langues et sciences humaines » (Cécile Kelche, en géographie à l'université Nancy-II) et enfin « Ile-de-France » (Ludwig Llorca, en sciences à l'université de Cergy-Pontoise).

2. L'European dental students' association

L'EDSA ou European Dental Students' Association représente les étudiants en dentaire de l'Europe géographique. EDSA a été fondée à Paris en Novembre 1988, et représente aujourd'hui les étudiants en dentaire de 23 pays soit 65000.

Les étudiants prenant part à EDSA cherchent à parler de leurs différences mais aussi de leurs points communs.

Les grands objectifs de l'EDSA sont :

- d'informer les étudiants des organisations européennes et les objectifs européens concernant les étudiants et la dentisterie,
- de tout mettre en oeuvre



pour la standardisation des études dentaires à travers l'Europe,

- de promouvoir les échanges internationaux au niveau européen,
- d'encourager toutes les associations locales à prendre une part active au niveau national, puis international,
- de créer une possibilité de rencontre entre les étudiants d'origine dentaire.

Deux fois par an, tous les délégués (représentants de chaque pays) se rejoignent dans un pays différent, afin de comparer leur cursus, et créer des projets. Les étudiants français sont représentés par le responsable des relations internationales élu à l'UNECD, cette année Matthieu Wipf. Ces congrès se déroulent en mars et en août, durent trois jours

puis un autre événement européen les succède. En avril, les années paires, a lieu un congrès scientifique avec des présentations orales ou par posters ; les années impaires, il y a en parallèle le congrès de l'IADS (International Association of Dental Students). Le congrès d'août est secondé par celui des enseignants européens dont l'association est l'ADEE

(Association Dental Enseignants'European).

Lors de chaque congrès, l'UNECD envoie au moins le responsable des relations internationales et le président ou une autre personne du bureau. Pour l'année à venir, Matthieu aura le privilège de se rendre en Roumanie à Bucarest, puis en Hollande à Amsterdam.

ORGANISATION DE LA PROFESSION

Tout au long de votre vie professionnelle, vous serez amenés à côtoyer bon nombre d'organismes ou d'associations spécifiques à notre profession. Présentation des principaux acteurs.

1. L'ordre

Créés par voie législative, les Ordres regroupent obligatoirement tous les membres actifs d'une profession. L'ordre représente la profession auprès des pouvoirs publics. À l'égard de la profession, l'ordre exerce trois prérogatives : réglementaire (établissement, modification du code de déontologie), administrative (inscription des praticiens au tableau de l'Ordre) et juridictionnelle (pouvoir disciplinaire). L'UNECD est conviée à certaines des commissions du Conseil National de l'Ordre des Chirurgiens-Dentistes, notamment à celle de l'enseignement.

2. Les sociétés scientifiques

Nombreuses dans le domaine dentaire, les sociétés scientifiques diffusent et promeuvent les progrès des techniques professionnelles.

3. Les syndicats professionnels

Il en existe quatre, représentatifs de notre profession :

- la Confédération Nationale des Syndicats Dentaires (CNSD, le plus ancien syndicat de la profession et celui qui regroupe le plus d'adhérents).
54, rue Ampère,
75849 Paris Cedex 17.
Tél. : 01 56 79 20 20.
www.cnsd.fr ;
- l'Union des Jeunes Chirurgiens-dentistes – Union Dentaire (UJCD-UD, deuxième syndicat représentatif de la profession dentaire).
14, rue Etex, 75018 Paris.
Tél. : 01 44 85 51 21.
www.ujcd.com ;
- la Fédération des Syndicats Dentaires Libéraux (FSDL).
20, rue de Marne, 94140 Alfortville.
www.fsdl.fr ;

- la Fédération des chirurgiens-dentistes de France (FCDF).
4, rue de la Vrillière, 75001 Paris.
Tél. : 01 60 20 53 45.

Seuls ces quatre syndicats peuvent négocier avec l'Urcam pour la profession. Ils discutent des modalités de notre exercice à travers la Convention liant les chirurgiens-dentistes et l'Urcam. Il existe également d'autres syndicats particuliers, plus spécialisés (voir le chapitre « Syndicat » pages précédentes).

4. Et aussi...

L'Association Dentaire Française (ADF)

Elle représente notre profession à la Fédération dentaire internationale (FDI). Elle regroupe 24 organismes (syndicats, associations, sociétés scientifiques, etc.) dans un esprit de concertation, d'actions et de progrès au service de la chirurgie dentaire. Une sorte de « parlement de la profession ». Son congrès, qui se déroule annuellement fin novembre (dernier week-end), est la plus grande manifestation de formation continue d'Europe.
7, rue Mariotte, 75017 Paris.
Tél. : 01 58 22 17 10.
<http://www.adf.asso.fr>

L'Union Française pour la Santé Bucco-Dentaire (UFSBD)

Cet organisme, de type association loi 1901, créé par la profession en 1966, a pour objectif de promouvoir la santé bucco-dentaire en France. Reconnue par les pouvoirs publics, l'UFSBD fonctionne autour d'un comité directeur, de délégués régionaux et de comités départementaux dans lesquels se retrouvent des chirurgiens-dentistes volontaires. L'UFSBD s'impose comme une force de réflexion et d'actions et

travaille sur le terrain avec une double stratégie : la prévention collective et la prévention individuelle.
7, rue Mariotte, 75017 Paris.
Tél. : 01 44 90 72 80. www.ufsbd.fr

Crefident

Crefident est une société créée en 1980 par la plupart des organismes professionnels en vue de faciliter la vie professionnelle des chirurgiens-dentistes et des étudiants en chirurgie dentaire tout au long de leur carrière : insertion, création ou acquisition de cabinets, gestion, problèmes immobiliers, etc. Ainsi, Crefident a signé avec le Crédit Lyonnais un protocole d'accord qui permet aux « accrédités » l'ouverture du compte bancaire professionnel dans cette banque, avantages complétés par ceux offerts par Interfimo (« la financière des professions libérales »).
7, rue Mariotte, 75017 Paris.
Tél. : 01 44 69 35 25.
www.crefident.com

ADRESSES INTERNET UTILES

- UNECD : www.unecd.org
- Pour tous les textes de loi mentionnés : www.legifrance.gouv.fr
- Caisse d'allocations familiales : www.caf.fr
- Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
www.education.gouv.fr
- Ministère de la Santé
www.sante-jeunesse-sports.gouv.fr
- Association Dentaire Française : www.adf.asso.fr
- Conseil national des chirurgiens-dentistes : www.ordre-chirurgiens-dentistes.fr
- Fage : www.fage.asso.fr